



## DOCUMENT DE REFERENCE 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011, sous le numéro D. XX, conformément l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 56 à 136 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 juin 2009 sous le numéro D.09-476.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 71 à 148 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2010 sous le numéro D.10-0496.

Des exemplaires du présent document sont disponibles à l'adresse commerciale de GAMELOFT S.A. – 14, rue Auber – 75009 PARIS, et au siège social de la Société.

Siège social : 81 rue de Réaumur 75002 Paris  
Société Anonyme au capital de 3 754 146,20 euros  
Tél. : (33) 1 58 16 20 40  
429 338 130 RCS PARIS- Code NAF 5821Z

**1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE 10**

---

1.1 Responsable du document de référence

1.2 Attestation du responsable du document

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

1.4 Responsable de la Communication Financière

1.5 Calendrier de la Communication Financière

**2. RAPPORT DE GESTION 12**

---

2.1 Activité et résultat du Groupe sur l'exercice 2010

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique – Activités de la société

2.1.1.1.1 Les jeux mobiles, jeux tablettes

2.1.1.1.2 Les jeux consoles, jeux TV et jeux sociaux

2.1.1.2 Stratégie

2.1.1.2.1 Un catalogue de jeu unique au monde

2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes

2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

2.1.1.3 Perspectives

2.1.2 Résultats de l'exercice 2010

2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2010

2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par type de support

2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique

2.1.2.5 Évolution du compte de résultat

2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

2.1.2.7 Politique de financement d'actifs

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

2.1.3.2 Flux de trésorerie

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft en France

- 2.1.4.2 Les œuvres sociales
- 2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement
  - 2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels
  - 2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

## 2.1.5 Filiales et Participations

- 2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2010
- 2.1.5.2 Participations de l'exercice
- 2.1.5.3 Activités des filiales

## 2.1.6 Renseignements de caractère général

- 2.1.6.1 Politique d'investissement
- 2.1.6.2 Politique de recherche et développement

## 2.1.7 Les Facteurs de risques

- 2.1.7.1 Risques liés à l'activité
  - 2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement
  - 2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte
  - 2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare
  - 2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs
  - 2.1.7.1.5 Risques liés au départ d'employés
  - 2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients
  - 2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques
  - 2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique
  - 2.1.7.1.9 Risques liés à la maîtrise de la croissance
  - 2.1.7.1.10 Risques liés au changement de technologie
  - 2.1.7.1.11 Risques liés à l'évolution du marché
- 2.1.7.2 Risques juridiques
  - 2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages
  - 2.1.7.2.2 Environnement réglementaire
  - 2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle
  - 2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences
- 2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement
- 2.1.7.4 Risques financiers
  - 2.1.7.4.1 Risques de change
  - 2.1.7.4.2 Risques de liquidité
  - 2.1.7.4.3 Risques de taux d'intérêt
  - 2.1.7.4.4 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires
  - 2.1.7.4.5 Risques sur titres
  - 2.1.7.4.6 Politique de placement
- 2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

## 2.1.8 Engagements

## 2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2010

### 2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2010

- 2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2010

2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010

2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2010

## 2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010

2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010

2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010

## 2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

## 2.2.4 Tableau financier

## 2.2.5 Loi LME – Délais de paiements (en K€)

## 2.3 Renseignements concernant la société

### 2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

### 2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

#### 2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)

2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)

2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)

2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)

2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)

2.3.2.1.6 Modification des statuts

#### 2.3.2.2 Capital social

2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010

2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis

2.3.2.2.4 Capital potentiel

2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2010)

2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2010)

2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)

2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital

2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe

2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres

2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

2.3.2.2.14 Clause d'agrément

2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

2.3.2.2.16 L'action Gameloft

2.3.2.2.17 Dividende

2.3.2.2.18 Etablissement assurant le service titres

#### 2.3.2.3 Principaux actionnaires

2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2011

2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote durant l'exercice 2010

2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

## 2.4 Gouvernement d'entreprise

### 2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

### 2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

#### 2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

#### 2.4.2.2 Direction du Groupe

#### 2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

#### 2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

#### 2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

#### 2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

#### 2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

#### 2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

### 2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

#### 2.4.3.1 Composition des comités

#### 2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

##### 2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

##### 2.4.3.2.2 Comité d'audit

### 2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

#### 2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2010

##### 2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

##### 2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

#### 2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

##### 2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

##### 2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

### 2.4.5 Rémunération des dirigeants

#### 2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

#### 2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

#### 2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

##### 2.4.5.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

##### 2.4.5.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Ubisoft Entertainment S.A

#### 2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

#### 2.4.5.5 Rémunération et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

### 2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

## **3. ETATS FINANCIERS**

74

### 3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010 (En K€)

3.1.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2010 (En K€)

3.1.2.1 Compte de résultat consolidé

3.1.2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1.3 Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2010 (En K€)

3.1.4 Etat des variations de capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 (En K€)

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

3.1.5.1 Préambule

3.1.5.2 Faits majeurs

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.4 Périmètre de consolidation

3.1.5.5 Notes sur le bilan

3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

3.1.5.7 Informations sectorielles

3.1.6 Informations diverses

3.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

3.2 Comptes sociaux de GAMELOFT SA au 31 décembre 2010

3.2.1 Bilan au 31 décembre 2010 (En K€)

3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2010 (En K€)

3.2.3 Tableau de financement au 31 décembre 2010 (En K€)

3.2.4 Tableau financier (en K€)

3.2.5 Projet d'affectation du résultat

3.2.6 Annexe aux comptes sociaux

3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice

3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

3.2.6.3 Principes comptables

3.2.6.4 Règles et méthodes comptables

3.2.6.5 Notes sur le bilan

3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

3.2.6.7 Informations diverses

3.2.7 Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

**4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE**

**149**

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.

## **5. INFORMATIONS JURIDIQUES**

**163**

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementées

5.2 Assemblée générale mixte du 22 juin 2011

## Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau de concordance suivant renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	1.1	10
<b>2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	1.3	10
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – Chiffres clés</b>	2.2.4	41
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	2.1.7	24 à 29
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
5.1 Histoire et évolution de la société	2.1.1.1	12 à 14
	2.3.1	43
5.2 Investissements	2.1.6.1	24
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
6.1 Principales activités	2.1	12 à 36
6.2 Principaux marchés	2.1	12 à 36
6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	Néant	Néant
6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	Néant	Néant
6.5 Position concurrentielle	Néant	Néant
<b>7. ORGANIGRAMME</b>		
7.1 Description et place de l'émetteur dans le Groupe.	2.1.5	21 à 23
7.2 Principales filiales	2.1.5	21 à 24
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	3.1.5.5-2	92
	3.2.6.5-2	128
8.2 Immobilisations corporelles et questions environnementales	Néant	Néant
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
9.1 Situation financière	3.1	74 à 77
	3.2	120 à 123
9.2 Résultat d'exploitation	3.1.2	75
	3.2.2	121
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur	2.3.1	43
10.2 Flux de trésorerie de l'émetteur	2.2.1.3	39
	3.1.3	76
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	3.1.5.5-15	99
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux		
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1		
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	3.1.5.3.2.2	82 à 83
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	2.1.1.2	14 à 20
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	2.1.1.3	20
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
14.1 Membres des organes d'administration, de direction	2.4.2	59 à 61
14.2 Conflits d'intérêts	2.4.2.7	60
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		



15.1 Rémunération versée et avantages en nature	2.4.5	66 à 71
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.4.5-5	71
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
16.1 Mandats des membres du conseil d'administration	2.4.4	62 à 66
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	2.4.2.8	61
16.3 Informations sur le comité d'audit et de rémunération	4.1	148 à 153
	2.4.3	61
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1	148
	2.4.1	59
<b>17. SALARIÉS</b>		
17.1 Nombre de salariés	2.1.4.1.3	19-20
	3.1.7.5	110 à 111
	3.2.6.7.2	144
17.2 Participations au capital et stock options	2.3.2.2.4 à	48 à 52
	2.3.2.2.7	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.3.2.2.5 à	49 à 52
	2.3.2.2.7	
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1 Répartition du capital et des droits de vote	2.3.2.3	55 à 57
18.2 Droits de vote différents	2.3.2.3	55 à 57
18.3 Contrôle de l'émetteur		
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle		
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	3.1.7.7	114- 115
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
20.1 Information financières historiques	Introduction	1
20.2 Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3 Etats financiers	3.1	74 à 119
	3.2	120 à 148
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.1.8	118 à 119
	3.2.7	147 - 148
	5.1	163 - 164
20.5 Dates des dernières informations financières	31 décembre 2010	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant	Néant
20.7 Politique de distribution de dividendes	2.3.2.2.18	55
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.7.2.1	27
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
21.1 Capital social	2.3.2.2	46 à 55
21.2 Actes constitutifs et statuts	2.3.2.1	43 à 46
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	Néant	Néant
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	Néant	Néant
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	2.3.1	43
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	3.1.5.4	90 à 91
	3.2.6.5-3	129 à 132

# **1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES**

## **1.1 Responsable du document de référence**

Monsieur Michel GUILLEMOT  
Président Directeur Général de la Société Gameloft S.A. (ci-après la "Société" ou "Gameloft")

## **1.2 Attestation du responsable du document**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 12 à 148 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Audit AMLD et MB Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant à la page 118 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces rapports ont été émis sans réserve et contiennent l'observation sur le fait qu'il n'est pas constaté dans les comptes de l'exercice d'impôt différé actif pour 10 291 K€ sur le déficit fiscal de Gameloft SA.

Les comptes sociaux présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant à la page 147 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces rapports ont été émis sans réserve.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 préparés selon les normes IFRS, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient deux observations relatives aux changements de méthode comptables suite à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de nouvelles normes et interprétations et au changement d'estimation intervenu sur l'exercice et figurant au point 3.1.8 du document de référence 2009 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 2 juin 2010 sous le numéro D. 10-0496.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation relative au changement d'estimation et figurant au point 3.2.6.2 du document de référence 2009 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 2 juin 2010 sous le numéro D. 10-0496.

A Paris, le 28 avril 2011,

Monsieur Michel GUILLEMOT  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

## **1.3 Responsables du contrôle des comptes**

### **1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires**

	<b>Date du 1<sup>er</sup> mandat</b>	<b>Durée et date d'expiration</b>
<b>Audit AMLD</b> 27A Bvd Solférino 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
<b>MB Audit</b> 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### **1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants**

	<b>Date du 1<sup>er</sup> mandat</b>	<b>Durée et date d'expiration</b>
<b>Monsieur Pierre BORIE</b> 15, rue Charles Le Goffic 35700 RENNES	1 <sup>er</sup> décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
<b>Cabinet Chevry et Associés</b> 16 Boulevard de Bel Air 75012 PARIS	1 <sup>er</sup> décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

## **1.4 Responsable de la Communication Financière**

Monsieur Michel GUILLEMOT  
Président Directeur Général  
14, Rue Auber  
75 009 PARIS  
Téléphone : (33) 1 58 16 20 40  
Télécopie : (33) 1 58 16 20 41

## **1.5 Calendrier de la Communication Financière**

Publication du chiffre d'affaires semestriel 2011: 1<sup>er</sup> Aout 2011.

## **2. RAPPORT DE GESTION**

### **2.1. Présentation du Groupe et résultat de l'exercice 2010**

#### **2.1.1 Présentation du Groupe**

##### **2.1.1.1 Historique et activités du Groupe**

Leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéo téléchargeables, Gameloft s'est positionné depuis 2000 comme l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft conçoit des jeux pour toutes les plateformes digitales dont les téléphones mobiles, smartphones et tablettes (Apple iOS et Android), boxes triple play, TV connectées, réseaux sociaux et consoles. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits permettent à Gameloft d'associer ses jeux aux plus grandes marques internationales telles que Spider Man, UNO, Avatar, Ferrari et Sonic Unleashed. Gameloft dispose de plus d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat 2: Black Pegasus et N.O.V.A Near Orbit Vanguard Alliance. Gameloft est présent sur tous les continents, distribue ses jeux dans 100 pays et emploie aujourd'hui près de 4 800 personnes réparties dans 26 pays à travers le monde: France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Bulgarie, Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, Vietnam, Argentine, Mexique, Inde, Indonésie, Corée, Roumanie, Brésil, Hong Kong, Singapour, Australie, Ukraine, Hongrie, République Tchèque, Philippines et Venezuela.

###### **2.1.1.1.1 Jeux mobiles, jeux tablettes**

La pénétration du téléphone mobile à travers le monde a été extrêmement rapide. Le nombre d'abonnés mobiles dans le monde était estimé à 5,0 milliard fin 2010<sup>1</sup> alors qu'il n'était que de 100 millions en 1996<sup>2</sup>. Un chiffre qui fait du mobile la technologie personnelle la plus adoptée à travers le monde juste devant le téléviseur (4,9 milliards) et très loin devant le PC (1,9 milliard)<sup>3</sup>. Pour un développeur et éditeur de jeux vidéo, cette base d'utilisateurs représente une opportunité unique de vendre ses produits à une population sensiblement plus élargie que celle des jeux vidéo classiques. Le groupe Gameloft s'est donc positionné dès 2000 sur ce marché et en est devenu un acteur majeur à travers un catalogue de jeux diversifié, des licences fortes et le réseau de clients et distributeurs le plus étoffé du marché.

L'arrivée en 2002 des technologies Java et Brew appliquées au téléphone portable a totalement révolutionné le marché du jeu sur mobile. Ces technologies ont en effet permis trois avancées majeures:

- les consommateurs peuvent télécharger directement sur leur téléphone portable des jeux d'action de haute qualité. Le téléchargement sur les réseaux télécoms donne au consommateur une flexibilité et une liberté totale dans l'achat et la sauvegarde de ses jeux. Ceux-ci peuvent être conservés dans les téléphones, sans coût additionnel, aussi longtemps que le consommateur le souhaite;
- le téléchargement d'un jeu et la qualité du jeu lui-même ne dépendent pas de la qualité des réseaux télécom. Les réseaux télécoms, qu'ils soient 2G ou 3G, permettent à un consommateur de télécharger un jeu en moins d'une minute. Le téléchargement d'un jeu Gameloft ne requiert donc pas nécessairement la mise en place des réseaux 3G, dits de "troisième génération". D'autre part, une fois le téléchargement effectué, le consommateur joue directement sur son téléphone sans être connecté au réseau. Il n'y a donc pas d'interruption possible du jeu due aux défaillances éventuelles du réseau. Il n'y a pas non plus de coût de connexion pour le consommateur lorsqu'il joue avec un jeu téléchargeable. Le prix d'un jeu téléchargeable Gameloft se limite donc à son prix de vente et de téléchargement, compris généralement entre 3€ et 6€ dans les pays développés et entre 0,5€ et 2€ dans les pays émergents;
- les technologies Java et Brew sont des standards qui se sont imposés progressivement à tous les constructeurs de

---

<sup>1</sup> Source : iSuppli Corp, septembre 2010

<sup>2</sup> Source : CSFB, juillet 2002

<sup>3</sup> Source : ZDnet.fr, septembre 2009

téléphones. Cette standardisation permet à Gameloft de porter à un coût limité ses jeux sur la grande majorité des nouveaux téléphones qui sont commercialisés aujourd'hui. En 2008, le nombre de téléphones Java dans le monde s'élevait à 2,1 milliard comparé à 1 milliard en 2006 et 579 millions en 2005<sup>4</sup>.

Gameloft a été une des premières sociétés au monde à développer des jeux pour les téléphones Java et Brew et s'est constitué depuis la fin de l'année 2002 un large catalogue de jeux téléchargeables. Ce catalogue est compatible avec la quasi totalité des téléphones Java et Brew commercialisés aujourd'hui. Ces jeux fonctionnent notamment sur les téléphones Nokia, Motorola, Samsung, Sony Ericsson, Sharp, LG, Mitsubishi, etc. Au total, ce sont aujourd'hui 300 jeux Gameloft qui sont téléchargeables sur plus de 600 modèles de téléphones mobiles différents.

L'arrivée en 2008 d'une nouvelle génération de téléphones, communément appelés smartphones, a entraîné une seconde transformation majeure du marché du jeu sur mobile. Contrairement aux jeux Java et Brew, les jeux smartphones sont développés en natif, c'est-à-dire directement sur le système d'exploitation du téléphone (iOS d'Apple, Android de Google, Symbian de Nokia, WP7 de Microsoft, Bada de Samsung, etc.). Ces smartphones permettent dès lors de faire tourner des jeux de plusieurs centaines de méga octets quand les téléphones Java et Brew ne permettent de faire tourner que des applications de 1 ou 2 méga octets. D'autre part, l'immense majorité des smartphones possède un écran tactile et une fonction gyroscope de reconnaissance des mouvements qui permettent bien plus de variété dans les types de jeux ainsi qu'une immersion bien plus forte. L'expérience de jeu sur les smartphones est donc très sensiblement supérieure à celle des téléphones Java et Brew alors même que le prix de vente d'un jeu smartphone n'est que légèrement supérieur à celui d'un jeu Java ou Brew. Pour le consommateur le rapport qualité/prix d'un jeu mobile s'est donc significativement amélioré grâce aux smartphones et en conséquence ces consommateurs téléchargent aujourd'hui trois à quatre fois plus de jeux sur leurs smartphones qu'ils ne le faisaient sur leurs téléphones Java et Brew. Le marché du jeu mobile est donc entré depuis 2008 dans une seconde phase de croissance. Progressivement les smartphones remplacent à travers le monde les téléphones Java et Brew et devraient permettre à l'industrie du jeu sur mobile de continuer à croître dans les prochaines années. A ce jour, Gameloft a développé près d'une centaine de jeux sur smartphones et une partie très significative de ses équipes de développement travaillent aujourd'hui au développement de nouveaux jeux haute-définition pour smartphones.

Le lancement en 2010 des tablettes tactiles, et en particulier de l'iPad d'Apple, est venu s'ajouter aux smartphones comme plateforme de téléchargement de jeux. Gameloft s'est immédiatement positionné sur ces nouvelles machines qui rencontrent un très vif succès et dont le modèle économique est identique à celui des smartphones. La société a développé à ce jour une quarantaine de jeux pour les tablettes Apple, Samsung, LG, etc. et s'est imposé comme un des acteurs majeurs sur ce nouveau créneau.

Gameloft dispose de trois canaux distincts pour la distribution de ses jeux mobiles et de ses jeux tablettes: les opérateurs télécoms, les constructeurs de téléphones et son propre portail.

1. Les jeux Gameloft sont distribués par plus de 200 opérateurs télécoms dans plus de 80 pays à travers le monde. Le nombre de consommateurs potentiels auxquels Gameloft a directement accès grâce à ces opérateurs s'élève à plus de 2 milliards. A ce jour, aucun concurrent de Gameloft ne possède un réseau de distribution équivalent. Les abonnés de ces opérateurs peuvent acheter et télécharger les jeux Gameloft directement dans leur téléphone à travers le portail de leur opérateur. Le processus d'achat des jeux est simple et rapide et ne coûte en moyenne qu'entre 3€ et 6€ au consommateur dans les pays occidentaux. Le portail de l'opérateur donne accès au catalogue de jeux Gameloft. Les jeux y sont décrits et le prix du jeu indiqué. Le consommateur n'a plus qu'à choisir le jeu et à en effectuer le téléchargement sur son téléphone. La facturation est gérée par l'opérateur: le coût du jeu est intégré dans la facture téléphonique du consommateur. Les opérateurs agissent ici en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre l'opérateur et Gameloft.

2. Les constructeurs de téléphones qui sont aujourd'hui clients et partenaires de Gameloft sont Nokia, Samsung, Apple, LG, Sony-Ericsson, Motorola, Sharp, RIM, Palm, HTC, Huawei, etc. Ces constructeurs ont récemment mis en place leurs propres portails de téléchargement de jeux qui concurrencent directement les portails des opérateurs. Gameloft vend donc ses jeux mobiles via les portails de Nokia (OVI Store), de Samsung (Samsung Apps), d'Apple (AppStore pour l'iPhone, l'iPod et l'iPad), de Google (Android), de RIM (App World), etc. Les constructeurs agissent en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre le constructeur et Gameloft. La société a enregistré depuis le lancement de l'AppStore d'Apple une explosion de ses ventes de jeux iPhone et iPad avec plus de 30 millions de jeux vendus à ce jour, ce qui place Gameloft aux tout premiers rangs mondiaux sur l'AppStore. Gameloft possède actuellement 85 jeux iPhone et iPod Touch disponibles à la vente sur l'AppStore et prévoit de continuer ses investissements en 2011 sur cette plateforme. Apple est très rapidement devenu le premier

---

<sup>3</sup> Source : Sun Microsystems, Ovum, juin 2008

partenaire de Gameloft et a représenté 22% du chiffre d'affaires de Gameloft sur l'exercice 2010 (comparé à 6% en 2008 et 16% en 2009).

Parallèlement à cette offre de jeux téléchargeables sur les portails constructeurs, certains de ces constructeurs de téléphones achètent à Gameloft, pour un montant fixe, un ou plusieurs jeux afin de les intégrer directement dans leurs téléphones. Le jeu est donc immédiatement utilisable par le consommateur sans coût additionnel pour lui.

Au total, Gameloft estime que la part des constructeurs dans la distribution de ses jeux mobiles devrait augmenter dans les années à venir.

3. Le téléchargement de jeux mobiles et de jeux tablettes se fait aussi directement sur les différents portails Gameloft et en particulier sur les sites Internet et Internet mobile de la société. La vente en directe de ses jeux est un axe majeur du développement de Gameloft et la société emploie environ 240 personnes dans ses équipes de e-Commerce.

#### **2.1.1.2 Jeux consoles, jeux TV et jeux sociaux**

Depuis 2008 a été commercialisée une nouvelle génération de consoles de jeux qui permet au consommateur de télécharger ses jeux plutôt que d'aller les acheter en magasin sous forme de cartouche de jeu. Gameloft s'est rapidement positionné sur ces nouvelles consoles dites "téléchargeables". La société a ainsi lancé en mars 2008 son premier jeu, *Brain Challenge*, sur le service Xbox Live Arcade de Microsoft. Ce service propose aux possesseurs de consoles Xbox de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin. Les jeux Xbox Live Arcade sont ainsi vendus aux alentours de 5€ à 10€ en Europe et de 5\$ à 10\$ aux Etats-Unis. *Brain Challenge* s'est installé en tête des ventes des jeux Xbox Live Arcade immédiatement après son lancement. Gameloft propose aussi désormais 12 et 20 jeux respectivement sur les services WiiWare et DSiWare de Nintendo et 8 jeux pour le service PS3 et PSP Network de Sony fonctionnant sur le même principe que celui de la Xbox Live Arcade. Gameloft a ainsi anticipé l'arrivée d'un marché nouveau, celui des jeux téléchargeables depuis les consoles traditionnelles. Gameloft est de ce fait devenu un éditeur majeur de jeux sur WiiWare, sur DSiWare sur Xbox Live Arcade, et désormais sur PS3 Network et PSP Store. En février 2011, peu après son lancement, *Modern Combat: Domination* de Gameloft s'est placé en tête des ventes du PS3 Store de Sony aux Etats-Unis et au Japon.

Parallèlement aux jeux sur consoles Gameloft développe des jeux sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées. Des accords majeurs ont ainsi été signés avec Iliad sur sa FreeBox Revolution et avec Panasonic sur sa nouvelle gamme de téléviseurs connectés. Grâce aux nouvelles technologies embarquées dans les décodeurs ou directement dans les téléviseurs, les consommateurs peuvent désormais télécharger des jeux vidéo et donc jouer directement sur leur télévision sans besoin de console de jeux. Gameloft s'est naturellement tourné vers ces nouvelles plateformes qui offrent de nombreuses synergies avec son activité de jeux téléchargeables sur consoles.

Enfin, Gameloft s'est lancé en 2010 sur le créneau des jeux sociaux. Aujourd'hui ce sont 250 développeurs qui travaillent en interne sur ces jeux dont la principale caractéristique est de mettre en relation les joueurs au sein même du jeu et de leur permettre d'échanger des messages, des cadeaux virtuels, etc. La plateforme principale sur laquelle se joue ce nouveau type de jeux est Facebook mais d'autres réseaux sociaux à travers le monde permettent de distribuer les jeux de la société. Gameloft a lancé à ce jour deux jeux sociaux sur plusieurs réseaux sociaux, dont Facebook, et en développe actuellement une dizaine supplémentaire qui devrait sortir dans les prochains mois. Ces jeux sociaux sont aussi développés pour les plateformes mobiles et Gameloft a donc d'ores et déjà commencé à adapter ses jeux sociaux sur les smartphones Apple, Android, etc.

#### **2.1.1.2 Stratégie du Groupe**

La société récolte les fruits de ses investissements dans sa capacité de création et de distribution de jeux. Ces investissements qui ont permis à Gameloft de croître très rapidement depuis 2000 et de se positionner comme un des leaders de son marché se traduisent désormais aussi par une rentabilité accrue de la société. Gameloft dispose désormais:

- de la première capacité de développement de l'industrie très loin devant tous ses concurrents;
- d'un savoir faire unique au monde illustré par les très nombreux prix reçus par ses jeux mobiles à travers le monde;

- d'un catalogue de 85 jeux sur l'iPhone et de 40 jeux sur l'iPad. Gameloft a par ailleurs lancé une centaine de jeux sur les Smartphones Google, Nokia, Samsung, LG, Sony-Ericsson, Palm, RIM;

- d'un catalogue de jeux Java et Brew générant des revenus récurrents, comptant plus de 300 jeux et couvrant 600 modèles de téléphones mobiles;

- de nouvelles licences internes et externes qui se sont ajoutées avec succès au catalogue existant de Gameloft telles que Modern Combat : Black Pegasus, Dungeon Hunter Alliance, Sonic Unleashed, Street Fighter, Resident Evil, Iron Man 2, Shrek Forever After, 2011 Real Football, Asphalt 6: Adrénaline, Uno, Narnia: the Voyage of the Dawn Treader, Jurassic Park, Spider Man, Avatar, Ferrari, NBA;

- d'un réseau de distribution avec plus de 200 opérateurs qui distribuent les jeux Gameloft dans plus de 80 pays à travers le monde;

- d'un nombre croissant de débouchés pour ses produits comme le démontre la sortie de jeux Gameloft sur iPhone, sur les téléphones Android et autres smartphones, sur les tablettes tactiles, sur les consoles de salon, sur les réseaux sociaux, sur les télévisions connectées et sur les set-top-box des FAI.

A plus long terme, l'objectif de la société Gameloft est de se maintenir en tant que leader mondial du jeu téléchargeable. Cet objectif est poursuivi à travers:

- la création en interne d'un catalogue de jeux téléchargeables diversifié et de très grande qualité
- la mise à disposition de ce catalogue sur le plus grand nombre possible de plateformes
- l'utilisation, pour ce catalogue, de licences mondialement reconnues
- la mise en place du plus large réseau de distribution à travers le monde

#### 2.1.1.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde

A ce jour, plus de 4 000 employés du Groupe Gameloft travaillent au développement de jeux téléchargeables. Cette force de création unique dans l'industrie du jeu a permis à la société de développer un catalogue de plus de 300 jeux qui couvre tous les genres: jeux grand public, jeux d'action, jeux de sport, jeux de réflexion, jeux d'aventure, etc. Cette activité de développement inclut une activité de création de nouveaux jeux et une activité de portage qui consiste à adapter chaque nouveau jeu à toutes les plateformes existantes et à tous les modèles de plateformes. La barrière à l'entrée majeure dans l'industrie du jeu téléchargeable tient à cette multiplicité des modèles de téléphones, de tablettes et de consoles commercialisés. Tous les constructeurs de téléphone mobile développent ainsi leurs propres gammes de téléphone qui se différencient des modèles de leurs concurrents. Si la technologie et le système d'exploitation utilisés restent les mêmes d'une plateforme à l'autre, les écrans diffèrent par leur taille, les processeurs présentent des caractéristiques différentes, etc. Chaque jeu doit donc être adapté sur de multiples modèles afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de consommateurs. Aujourd'hui, le catalogue de Gameloft couvre par exemple 600 téléphones différents dans 12 langues différentes et se trouve donc accessible pour la très grande majorité de possesseurs de téléphones.

#### Catalogue des jeux Gameloft

Action/Aventure	Grand Public/Arcade	Sport
Air Strike 1944	1000 Words	Asphalt: Urban GT
America's Army	1 contre 100	Asphalt: Urban GT 3D
American Gangster	Abracadaball	Asphalt: Urban GT II
Assassin's Creed	A prendre ou a laisser	Asphalt: Urban GT II 3D
Assassin's Creed HD	La Légende de Beowulf	Asphalt 3: Street Rules
Assault Wings 1944	Block Breaker Deluxe	Asphalt 3: Street Rules 3D
Brothers in Arms 3D	Block Breaker Deluxe 2	Asphalt 4 Elite Racing
Brothers in Arms Earned in Blood	Brain Challenge	Asphalt 4 Elite Racing 3D
Brothers in Arms Art of War	Brain Challenge 2 : Anti-Stress	Asphalt 5
Cartel Wars	Bubble Bash	Asphalt 6 : Adrénaline
Chuck Norris : Plus fort que la douleur	Castle of Magic	Death Race
Diamond Rush	Catz	Derek Jeter Pro Baseball 2005
Die Hard 4	Chessmaster	Derek Jeter Pro Baseball 2006
Earth Invasion	Christmas Pool	Derek Jeter Pro Baseball 2005 3D

Far Cry 2	Cluster Pirate	Derek Jeter Pro Baseball 2006 3D
Gangstar	Desperate Housewives	Derek Jeter Pro Baseball 2007
Gangstar 2 : Kings of L.A.	Diamond Twister	Driver L.A. Undercover
Ghost Recon 2	Dogz	Extreme Forest Shooting
Ghost Recon Jungle Storm 3D	Domino Fever	Marcel Desailly Pro Soccer
Gulo's Tale	Des Chiffres et des Lettres	2006 Real Football
Heroes	E=M6	2006 Real Football 3D
Hero of Sparta	Fatal Bazooka	2007 Real Football
Horse Riding Academy	Fort Boyard	2007 Real Football 3D
Jurassic Park	Football Trivia	2008 Real Football
King Kong	Gameloft Backgammon	2009 Real Football
Les Rois de la Glisse	Gameloft Casino	2009 Real Football 3D
Les Rebelles de la Forêt	Gameloft's Solitaire	2010 Real Football
Lost	Grey's Anatomy	2011 Real Football
Medieval Combat : Age of Glory	Guitar Rock Tour	GT Racing
La Momie: La tombe de l'Empereur Dragon	Holiday Midnight Pool	Ultimate Street Football
Might and Magic	Ibiza Beach Party	Football Mega Party
Might and Magic II	King Kong Pinball	Real Football: European Tournament
Mission Impossible 3	Las Vegas Nights	Real Football: Manager Edition 2009
Nightmare Creatures	Les Experts Manhattan	And1 Streetball
Open Season	Les Experts Miami	Ferrari GT Evolution
Pirates of the Seven Seas	Lock'em Up	Ferrari World Championships
Planet Zero	Lover or Loser	Kobe Bryant Pro Basketball 2008
Prince of Persia The Two Thrones	Love Triangle : Dating Challenge	K.O. Fighters
Prince of Persia, Harem Adventures	Megacity Empire New York	Massive Snowboarding 3D
Prince of Persia, Sands of Time	Miami Nights: Singles in the City	NBA Pro Basketball 2009
Prince of Persia, Warrior Within	Midnight Bowling	NBA Smash!
Prince of Persia Classic	Midnight Bowling 3D	Nitrostreet Racing
Prince of Persia HD	Midnight Bowling 2	Off-Road Dirt Motocross
Rail Rider	Midnight Casino	Pro rally Racing
Rainbow Six Raven Shield	Midnight Fléchettes	Pro Moto Racing
Rainbow6 Broken Wing	Midnight Hold'em Poker	Vijay Singh Pro Golf 2007
Rainbow6 Urban Crisis	Midnight Hold'em Poker 3D	Vijay Singh Pro Golf 2007 3D
Rayman 3	Midnight Pool	Rayman Golf
Rayman Raving Rabbids	Midnight Pool 3D	Rayman Kart
Resident Evil	Midnight Pool 2	Real Football Manager
Rise of Lost Empires	Million Dollar Poker Featuring Gus Hansen	Real Rugby 2007
Shrek le Troisième	Mystery Mansion Pinball	Reggie Bush Pro Football 2007
Shrek Party	My English Trainer: l'anglais facile	Vans Skate and Slam
Shrek forever After	Narnia : The voyage of the dawn treader	Samuel Eto'o Street Football
Siberian Strike	Naval Battle Mission Commander	Skate and Slam
Siberian Strike, Ep2	New York Nights	Speed Devils
Soul of Darkness	New York Nights 2: Friends for Life	Summer Volley
Special Crime Unit	Paris Nights	Tennis Open 2007
Splinter Cell	Paris Hilton's Diamond Quest	Turbo Jet Ski
Splinter Cell Chaos Theory	Petz	Turbo Jet Ski 3D
Splinter Cell Chaos Theory 3D	Platinum Kakuro	
Splinter Cell Double Agent	Platinum Mahjong	
Splinter Cell Pandora Tomorrow	Platinum Solitaire	
Splinter Cell Pandora Tomorrow 3D	Platinum Solitaire 2	
Tom Clancy's Ghost Recon Jungle Storm	Platinum Sudoku	
Tom Clancy's Rainbow Six 3	Platinum Sudoku 2	
Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown	Pop Superstar	
Tom Clancy's Rainbow Six Vegas	Question pour une Champion	



Tom Clancy's H.A.W.X.	Rayman Bowling	
War of the Worlds	Rock n'Blocks	
XIII : le dernier round	Sexy Blocks	
Zombie Infection	Sexy Poker 2004	
The Settlers	Sexy Poker 2005	
	Sexy Poker 2006	
	Sexy Poker Manga	
	Sexy Vegas	
	Sonic Unleashed	
	Spring Break: Cancun goes wild	
	The OCs	
	Uno	

Source : Gameloft, Mars 2011

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement de ses jeux mobiles lors de leur engagement. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les plus de 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les 12 langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice en cours à passer ses frais de développement de jeux mobiles en charges. La société active en revanche ses coûts de développement liés à la création de jeux sur les consoles de Nintendo, Sony et Microsoft : Nintendo DS, Nintendo DSi, Nintendo Wii, Nintendo Wiiware, Xbox Live Arcade, PS3, PS2, PS3 Store, PSP Store ainsi que sur les tablettes tactiles et Facebook.

En choisissant d'internaliser la totalité de ses équipes de création, la société met un soin particulier à la qualité de ses productions. Gameloft a ainsi été élu meilleur développeur de jeux de l'année 2011 sur l'ensemble des plateformes mobiles existantes pour la quatrième année consécutive. Les jeux créés par Gameloft ont par ailleurs été particulièrement bien accueillis par les consommateurs et les professionnels du marché ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses et marques de reconnaissance glanées par la société à travers le monde:

- Gameloft a été élu meilleur développeur de l'année 2011 par le site de référence PocketGamer. "La croissance explosive de l'industrie des jeux mobiles nous a incité à lister les 50 meilleurs développeurs de 2011, ce qui n'a pas été une tâche facile", a déclaré Jon Jordan, rédacteur en chef de PockerGamer. "Pourtant, malgré la concurrence, il est indéniable que Gameloft mérite la première place. L'entreprise a démontré sa capacité à créer une large gamme de jeu de qualité pour toutes les plateformes mobiles et portables, tout en enregistrant une croissance impressionnante."
- Gameloft a également reçu le prix du meilleur jeu au salon Mobile World Congress 2009 à Barcelone, pour son titre Real Football. Le Mobile World Congress est le plus gros salon télécom dans le monde.
- Gameloft a reçu du site iLounge en 2010 le prix du meilleur éditeur de jeux iPhone, « iLounge Editor's Choice Developer »
- Gameloft a également reçu le prix « Editor's Choice » pour Iphone / Ipod Touch de l'année 2009 pour le jeu Modern Combat : Sandstorm

Les jeux Gameloft reçoivent par ailleurs régulièrement les plus hautes notes de la part des magazines et sites Internet spécialisés dans le jeu vidéo. Sur téléphones Java et Brew, les jeux Sherlock Holmes, Astérix et Cléopâtre, Assassins' Creed 2, Real Football 2010, Real Football Manager 2010, Guitar Rock Tour 2, Bubble Bash 2, Uno, Platinum Sudoku, Crazy Taxi, Paris Nights, Date or Ditch, Cops, Earthworm Jim, Chuck Norris ont reçu une note supérieure ou égale à 8/10 sur le site PocketGamer en 2009. Sur iPhone et iPad, les jeux Star Front, Ultimate Spider Man: Total Mayhem, Modern Combat: Black Pegasus, Let's Golf 2, Star Battalion, The Oregon Trail, Siberian Trike, Driver, Dungeon Hunter, NOVA et NOVA 2 ont reçu une note de 9/10 ou plus sur les sites Jeux Vidéo Magazine, PocketGamer, FunTouch et Vous et Votre Mac. Les jeux iPhones suivants ont reçu une note de 8/10 sur le site PocketGamer en 2009: Pocket chef, Skater Nation, Castle Frenzy, The Settlers, Asphalt 5, Earthworm Jim, Brain Challenge 2, Modern Combat : Sandstorm, Ganstar: West Coast Hustle, Guitar Rock Tour 2, Castle of Magic, Let's Golf, Assassins'Creed.

#### 2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes

Gameloft est positionné sur un marché de masse. L'utilisation de licences et de marques reconnues mondialement est dès lors un élément clef pour s'imposer sur le marché du jeu sur mobile. Gameloft a conclu de nombreux accords de licences depuis janvier 2004 afin de consolider son catalogue de jeux mobiles et d'assurer son leadership dans ce domaine. La société possède ainsi les droits exclusifs pour le mobile sur les licences suivantes:

- Spider Man et Iron Man 2 de Marvel
- Le Monde de Narnia de la Fox, film sorti en Décembre 2010
- Sherlock Holmes de Warner Bros., sorti en 2010
- Shrek Forever After de Dreamworks
- Predators de la Fox, sorti en 2009
- Différents constructeurs automobiles pour la sortie du jeu Asphalt 6 : Adrénaline (BMW, KTM, Kawasaki, Bugatti, Bentley, BRP, Maserati.....)
- Harry Potter de Warner Bros
- Roland Garros, Wimbledon: deux des quatre tournois du Grand Chelem
- Terminator Salvation
- Avatar de la Fox, film de James Cameron sorti en Décembre 2009
- Resident Evil et Street Fighter de Capcom,
- Sonic et Crazy Taxi de Sega
- Earthworm Jim de Interplay
- Uno et Blokus de Mattel
- Oregon Trail de Riverdeep
- Ferrari : la célèbre marque Ferrari s'est associée à Gameloft pour la sortie de plusieurs jeux tels que Ferrari World Championships et Ferrari GT Evolution
- NBA : la ligue officielle de basket américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Pro Basketball.
- NFL : la ligue de football américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Football.
- Lost, Desperate Housewives, Heroes, Grey's Anatomy font partie des séries télévisées les plus regardées au monde
- Les différents volets de la série CSI Crime Scene Investigation : *CSI : Las Vegas*, *CSI : Miami* et *CSI : New York*
- Die Hard 4 : Live Free or Die Hard : le dernier volet de la série Die Hard, l'un des blockbusters de l'année 2007 produit par la Fox
- Shrek 3 : réalisé par les studios Dreamworks
- King Kong : le film de Peter Jackson (réalisateur de la trilogie du Seigneur des Anneaux) sorti à Noël 2005 et distribué par Universal.
- FIFPRO Foundation : cette licence permet à Gameloft d'utiliser tous les noms officiels des joueurs et des équipes de football de la FIFA.
- Beowulf : réalisé par Paramount
- American Gangster : une production des studios Universal sortie en 2007
- Etc...

Grâce à l'accord exclusif signé avec la société Ubisoft à la création de Gameloft, la société a accès depuis 2000 à des licences mondialement reconnues qui lui ont permis de s'imposer comme un des leaders du marché. La société a ainsi utilisé depuis janvier 2004 les licences Ubisoft pour le lancement de nombreux produits tels que Far Cry 2, Dogz 2, Tom Clancy's Splinter Cell Double Agent, Tom Clancy's Splinter Cell Pandora Tomorrow, Tom Clancy's Splinter Cell Chaos Theory, Prince of Persia : Warrior Within, Prince of Persia : The Two Thrones, Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown, Tom Clancy's Rainbow Six Vegas, Rayman Raving Rabbids, Might and Magic, et Assassin's Creed..

### **2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie**

Avec plus de 200 opérateurs qui distribuent ses jeux dans plus de 80 pays, Gameloft a d'ores et déjà mis en place le réseau de distribution Télécom le plus complet de l'industrie du jeu sur mobile. Tous les plus grands opérateurs européens, nord et sud américains et asiatiques travaillent aujourd'hui avec Gameloft. La société est par ailleurs présente chez les 4 premiers opérateurs japonais. A ce jour, la société est donc présente chez tous les opérateurs télécom d'importance à travers le monde. La société poursuit par ailleurs la diversification de son réseau de distribution opérateurs en visant plus particulièrement l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Opérateurs Télécoms partenaires de Gameloft

<i>Amérique du Nord</i>		<i>Asie-Pacifique</i>	
États-Unis	Verizon, Sprint, Cingular, Nextel, T-Mobile, US Cellular, Midwest Wireless, Boost, Alltel, Metro PCS, Cricket, Virgin, Heilo	Hong-Kong	Hutchison, Sunday, Starhub, Peoples, Smartone, CSL
Canada	Rogers, Telus, Bell Mobility, Fido, Virgin Canada, Cityfone, Unicel	Chine	China Mobile, China Unicom
<i>Europe</i>		Japon	KDDI, Vodafone, DoCoMo, Willcom
Allemagne	Vodafone, T-Mobile, E-Plus, O2	Malaisie	Maxis, Celcom, Digi
Royaume-Uni	Vodafone, T-Mobile, O2, Orange, H3G	Singapour	SingTel, M1, StarHub
France	Orange France, SFR, Bouygues Telecom	Philippines	Globe Telecom, Smart
Italie	TIM, Omnitel Vodafone, Wind, H3G	Corée du Sud	SKT, KTF, LG Telecom
Espagne	Telefonica, Vodafone, Amena, Yogo	Thaïlande	Orange, Dtac, AIS
Pays-Bas	T-Mobile, O2, Vodafone, KPN	Australie	Vodafone, Optus, Telstra, H3G
Belgique	Mobistar, Proximus, Base	Indonésie	Indosat, Telkomsel
Portugal	Optimus, TMN, Vodafone	Nouvelle Zélande	Vodafone, Telecom NZ
Suède	Telia, Vodafone, Tele2, H3G	<i>Amérique du Sud</i>	
Norvège	Elisa, Sonera, Tele2, Netcom	Brésil	Vivo, Claro, Oi, Tim Brasil
Irlande	Vodafone, O2, H3G	Argentine	Movistar, CTI Movil
Luxembourg	Vodafone, VoxMobile	Guatemala	BellSouth, Movistar
Autriche	T-Mobile, Mobilkom, One, H3G	Venezuela	Telcom Movinet, Movistar
Suisse	Swisscom, Orange	Pérou	BellSouth, Telefonica
Grèce	Vodafone, Cosmote	Equateur	Concel, BellSouth
Rép. Tchèque	Eurotel, T-Mobile	Panama	BellSouth
Slovaquie	Eurotel	Mexique	Telcel, USACell, Movistar
Hongrie	T-Mobile, Vodafone, Pannon	Chili	BellSouth, Movitel, Movistar
Pologne	T-Mobile, Play P4, Polkomtel	Bolivie	Entel
Finlande	Elisa, Telia	Colombie	BellSouth, Columbia Movil
Lituanie	Bité, Omnitel	Puerto Rico	Verizon, Centennial
Estonie	Radiolinja Eesti, Tele 2	Nicaragua	Bell South
Roumanie	Orange, Vodafone	<i>Reste du monde</i>	
Croatie	VIPnet, HT Mobile	Israël	Orange, Cellcom, Pelephone
Slovénie	SiMobil, Mobitel	Turquie	Turkcell
Serbie	Telekom Srbija	Égypte	Vodafone
Bulgarie	Mobitel	La Réunion	Orange, SFR
Danemark	Telia, H3G, Sonofon, Telmore	Rép. Dominicaine	Orange, Codetel
Islande	Iceland Telecom	Malte	Vodafone
Russie	MTS, MegaFon	Maroc	Meditel
Malta	Go Mobile	Caraïbes	Orange
Chypre	MTN, Vodafone	Georgie	GeoCell, MagtiCom
		Inde	Airtel, Hutchinson

		UAE	Qanawat, Cellempower
		Jordanie	MobileCom
		Afrique du Sud	MTN, Vodacom
		Tunisie	Tunisiana
		Algérie	Wataniya

Source: Gameloft

### 2.1.1.3 Perspectives

Avec une hausse de 16% de son activité en 2010, Gameloft continue de croître rapidement:

Gameloft est probablement l'acteur qui bénéficie le plus des innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques tels que Nokia, Samsung, Sony-Ericsson, LG, etc. et de l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs dynamiques tels qu'Apple, Google et Microsoft.

Gameloft continue de gagner des parts de marché significatives sur les Smartphones et les téléphones classiques Java et Brew

Gameloft est l'un des très rares acteurs du marché ayant les ressources et le savoir faire lui permettant d'être systématiquement présent au lancement de toutes les nouvelles plateformes ouvertes au téléchargement (tablettes comme l'iPad d'Apple, réseaux sociaux, PlayStation Network et NGP de Sony, Nintendo 3DS, etc).

La société anticipe donc un exercice 2011 en croissance tant pour le chiffre d'affaires que pour la rentabilité.

Il faut toutefois noter que :

- le téléchargement des jeux mobiles de Gameloft se faisant sur les téléphones Java et Brew et sur les smartphones, le taux de pénétration de ces téléphones conditionnera le succès de l'offre Gameloft sur le marché de la téléphonie mobile;
- le marché du jeu vidéo sur téléphone mobile est très fragmenté car il a bénéficié de 2000 à 2006 de financements importants de la part de sociétés de capital risque. Cette source de financement s'est presque entièrement tarie depuis 2007 et le marché connaît depuis cette date une phase de consolidation rapide. De nombreux concurrents de Gameloft ont ainsi déposé leur bilan depuis 2007 ou ont été vendus à d'autres acteurs du marché : InFusio, Oasys, Superscape, iPhone, iPlay, Hands On, The Mighty Troglodites, etc. Plus récemment, Vivendi Games, filiale du groupe Vivendi, et THQ Wireless, filiale de THQ, concurrents potentiellement significatifs pour Gameloft, ont annoncé leur fermeture. Aujourd'hui Gameloft et Electronic Arts se partagent donc les deux premières places de ce marché loin devant leurs autres concurrents. Ces concurrents sont sensiblement plus petits que Gameloft et Electronic Arts en termes de chiffre d'affaires, de capacité de développement et de distribution mais ils sont encore nombreux aujourd'hui. Le niveau de concurrence est donc moins intense qu'il y a deux ans mais il reste dans l'absolu à un niveau assez élevé. De plus, la forte croissance du marché des jeux téléchargeables pourrait entraîner une intensification de la concurrence. La capacité de Gameloft à consolider sa position actuelle parmi les leaders du marché conditionnera la croissance de son activité.

## **2.1.2 Résultats de l'exercice 2010**

### **2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2010**

- Création et augmentation de capital des filiales :

Deux nouvelles sociétés ont été créées en Indonésie Gameloft PT Indonésia et en Chine Gameloft Software Shenzhen Ltd.

La filiale, Gameloft Iberica a augmenté son capital social sur l'année afin de respecter les normes locales.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2010 diffère de celui de l'exercice 2009 avec l'entrée de deux filiales et la création de deux nouvelles sociétés. Les sociétés Gameloft Sprl et Gameloft Vénézuéla entrent dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et Gameloft PT Indonésia ainsi que Gameloft Software Shenzhen LTD rentrent dès leur création.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options pour 873 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 754 K€.

### 2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

CA en MEuros*	2010	2009	Variation
1 <sup>er</sup> trimestre	33,0	30,8	+7%
2 <sup>ème</sup> trimestre	33,6	29,3	+15%
3 <sup>ème</sup> trimestre	34,7	30,1	+15%
4 <sup>ème</sup> trimestre	39,7	31,8	+25%
<b>Total 2010</b>	<b>141,0</b>	<b>122,0</b>	<b>+16%</b>

\* chiffres arrondis

Le chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre 2010 est en hausse de 25% et s'établit à un montant record de 39,7m€. L'Europe a représenté 36% de ce chiffre d'affaires, l'Amérique du Nord 29% et le reste du monde 35%.

Sur l'ensemble de l'exercice 2010 le chiffre d'affaires consolidé atteint 141,0m€, en hausse de 16%. A taux de change constant la croissance du chiffre d'affaires 2010 atteint 13%.

### 2.1.2.3 Chiffre d'affaires par type de support

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Consoles	7 298	5 %	6 761	6 %
Mobiles	133 659	95 %	115 211	94 %
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>140 958</b>	<b>100 %</b>	<b>121 972</b>	<b>100 %</b>

### 2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Europe	49 131	35 %	47 691	39 %
Amérique du Nord	45 250	32 %	38 808	32 %
Reste du Monde	46 577	33 %	35 473	29 %
<b>Total</b>	<b>140 958</b>	<b>100 %</b>	<b>121 972</b>	<b>100 %</b>

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 a été réalisé pour 35% en Europe, 32% en Amérique du Nord et 33% dans le reste du monde. En 2009 le chiffre d'affaires avait été réalisé pour 39% en Europe, 32% en Amérique du Nord et pour 29% dans le reste du monde.

### 2.1.2.5 Évolution du compte de résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> (en milliers d'euros)	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>140 958</b>	<b>121 972</b>
Autres produits de l'activité	149	334
Coûts des Ventes *	-19 434	-15 528
R&D **	-65 687	-57 421
Ventes et Marketing	-26 469	-28 124
Administration	-11 324	-9 164
Autres produits & charges d'exploitation	-1 122	-1 629
<b>Résultat opérationnel courant</b> (avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en actions)	<b>17 072</b>	<b>10 439</b>
Eléments de rémunération payés en actions	-2 283	-2 686
Autres produits et charges opérationnels	-222	-41
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 567</b>	<b>7 712</b>
Coût de l'endettement financier net	123	88
Produits financiers	6 625	2 669
Charges financières	-5 437	-2 312
<b>Résultat financier</b>	<b>1 312</b>	<b>445</b>
Participation des salariés	-117	-146
Charge d'impôt	-2 197	-2 040
<b>Résultat net</b>	<b>13 566</b>	<b>5 972</b>

\* inclus les variations de stocks de produits finis et de marchandises ainsi que les dotations aux provisions liées aux royalties

\*\* Retraitement des dotations et reprises de provisions sur les frais de R&D capitalisés et la production immobilisée

Le résultat opérationnel et le résultat net ont très fortement progressé en 2010 grâce à la hausse sensible du chiffre d'affaires et à une excellente maîtrise des coûts.

Les coûts des ventes hors retraitement des provisions et hors variation des stocks atteignent 18,9 M€ et comprennent 13,5 M€ de royalties et 5,3 M€ de commissions sur ventes.

Les frais de R&D avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action et après retraitement de la R&D immobilisée ont représenté 47% du chiffre d'affaires 2010, les frais de Ventes & Marketing avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action 19% et les frais Administratif avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action 8%. En 2009 ces chiffres s'élevaient respectivement à 47%, 23% et 8%. Les frais de R&D et Administratifs sont donc restés stables en pourcentage du chiffre d'affaires et les frais de Ventes et Marketing ont sensiblement baissé.

Au final, le résultat opérationnel avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action de l'exercice 2010 a augmenté de 64% par rapport à l'exercice 2009. Il s'établit ainsi à 17,1 M€, soit une marge opérationnelle courante de 12,1%.

La charge annuelle liée aux options d'achat octroyées aux salariés est de 2,3 M€. Cette charge n'a pas d'incidence sur les fonds propres et la situation cash de la société. Le résultat opérationnel s'élève à 14,6m€, en hausse annuelle de 89%.

Le résultat financier est de 1,3 M€ et se compose pour l'essentiel de gains de change. La charge d'impôt sur les bénéfices s'établit à 2.2m€.

Le résultat net annuel s'établit à 13,6 M€ en hausse de 127% par rapport à l'exercice 2009 et la marge nette de Gameloft pour l'exercice 2010 atteint donc 9,6%

## 2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

Tableau de financement	2010	2009
<b>Flux d'exploitation</b>		
Résultat net	13 566	5 972
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	13 924	11 880
Variation des provisions	1 131	603
Résultat lié aux stocks options et assimilés	2 283	2 686
Variation des impôts différés	95	-165
Cessions d'immobilisation	186	83
Frais de R&D immobilisés (1-3)	- 8 546	-4 601
Acquisition de licences (1-2)	- 5 455	-5 782
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>17 184</b>	<b>10 675</b>
Variation de stocks	457	1 971
Variation des créances d'exploitation	-11 474	61
Variation des dettes d'exploitation	2 767	-3 690
<b>Variation du BFR</b>	<b>- 8 250</b>	<b>-1 657</b>
<b>Cash Flow opérationnel</b>	<b>8 935</b>	<b>9 018</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1)	- 684	-718
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 4016	-2 362
Acquisition d'autres immobilisations financières	- 1184	-723
Acquisition de titres de participations	0	- 11
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	138	870
Variation de périmètre	79	80
Autres flux	65	110
<b>Total des flux liés aux investissements</b>	<b>- 5 603</b>	<b>-2 754</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>		
Remboursement des emprunts		-4
Augmentation de capital	14	60
Augmentation de la prime d'émission	859	2 803
Autres flux	-59	-20
<b>Total des flux des opérations de financement</b>	<b>814</b>	<b>2 839</b>
Incidence des écarts de conversion	1 237	-102
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5 384</b>	<b>9 002</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>19 749</b>	<b>10 748</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>25 133</b>	<b>19 749</b>

(1)Reclassement de l'acquisition des frais de R&D et de licences (immobilisations incorporelles).

(2)Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour - 360 K€ en 12/2010 et 32 K€ en12/ 2009

(3)Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

La variation du Besoin en Fonds de Roulement est de - 8,3 M€ comparé à -1,7 M€ en 2009.

La marge brute d'autofinancement de la société est en forte hausse et s'établit à + 17,2 M€ comparé à +10,7 M€ (retraité des acquisitions de licences et des frais de R&D immobilisés) en 2009. La situation financière de Gameloft est particulièrement solide au 31 décembre 2010. Les fonds propres de la société atteignent 77,8 M€ et la trésorerie nette s'établit à 25,1 M€. La génération de cash a été particulièrement forte avec 5,4 M€ de trésorerie additionnelle sur l'année. Gameloft a donc à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer de croître rapidement et de prendre des parts de marché à travers le monde.

## 2.1.2.7 Politique de financement d'actifs

La société n'a pas recours aux contrats de titrisation, cession Dailly, ventes à réméré, escompte ou factoring.

### **2.1.3 Trésorerie et capitaux**

#### **2.1.3.1 Évolution des capitaux propres**

Les fonds propres de la société atteignent 77,8 M€ et la trésorerie nette s'établit à 25,1 M€. La capacité d'autofinancement est largement positive et atteint 17,2 M€ sur l'ensemble de l'exercice.

#### **2.1.3.2 Flux de trésorerie**

Les flux liés aux investissements des coûts de développement s'étalent de manière régulière sur une période de neuf mois à quinze mois, sachant que chaque projet monte progressivement en puissance, mais que les équipes se répartissent sur plusieurs projets. Ils représentent plus de 8,5 M€ en 2010. Les flux liés aux investissements sur le poste « avances sur licences » représentent 5,5 M€ en 2010.

Les flux liés aux opérations de financement sont principalement des augmentations de capital à hauteur de 0,8 M€ provenant des conversions de stock-options.

#### **2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement**

Le financement se fait en interne, la société n'a pas recours à des emprunts pour se financer mis à part ses besoins ponctuels de trésorerie. En ayant généré plus de 5,4 M€ de trésorerie, la société a à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer investir et croître rapidement.

### **2.1.4 Développement durable**

#### **2.1.4.1 Ressources Humaines**

##### **2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft**

Gameloft a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'exercice 2010 et a augmenté sur cette fin d'année ses équipes de développement : un peu plus de 4 000 employés travaillent exclusivement sur les jeux vidéo pour téléphones portables et consoles.

Le Groupe se développe également par des créations de nouveaux studios.

Cette force de création interne est un atout majeur dans la stratégie du Groupe. Le fait de disposer de ses propres studios de développement permet à Gameloft de garantir la qualité des jeux produits, tout en conservant sa réactivité et sa flexibilité.

Dans ce contexte de croissance rapide, Gameloft veille tout particulièrement à perpétuer un environnement de travail porteur de la culture du Groupe et qui valorise l'expertise, la créativité et l'innovation.

Afin de rester à la pointe de l'innovation, Gameloft s'attache en particulier à recruter les meilleurs talents de l'industrie du jeu vidéo sur téléphones portables. Son implantation internationale et stratégique sur ses 19 sites de production lui permet d'attirer aux quatre coins du monde les experts reconnus du secteur.

Le processus de création d'un jeu suppose une forte collaboration entre les équipes puisque tous les métiers techniques et artistiques interagissent du début jusqu'à la fin.

##### **2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun**

Les équipes sont régulièrement informées de la stratégie et de l'actualité de l'entreprise par plusieurs biais : une lettre mensuelle d'information groupe, des réunions internes dans toutes les filiales, des séminaires par équipe.

La diversité des différents profils ainsi que les différentes cultures à travers les coutumes locales permet d'avoir un environnement de travail diversifié.



Les collaborateurs bénéficient d'une forte autonomie dans leur travail. Les méthodes de travail en vigueur encouragent vivement l'implication des collaborateurs. Les méthodes de production évoluent constamment et garantissent un cadre de travail qui encourage à tous les niveaux l'expérimentation, les idées novatrices, la prise d'initiative et la responsabilisation des équipes.

Gameloft a mis en place une politique de primes qui reflète son souhait de valoriser la performance individuelle et collective :

- Les équipes de production reçoivent un bonus qui est calculé en fonction de la rentabilité du jeu sur lequel ils ont travaillé et de leur contribution individuelle,
- Les équipes business reçoivent une prime calculée en fonction de l'atteinte de résultats quantifiables fixés en début d'année.

Par ailleurs, des stock-options et/ou des actions gratuites sont attribuées de façon discrétionnaire aux collaborateurs qui ont régulièrement surperformé.

### **2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft**

#### 2.1.4.1.3.1 Environnement et conditions de travail

- *effectifs*

Sur l'exercice 2010, l'effectif moyen de GAMELOFT SA est de 30 salariés, 21 hommes et 9 femmes.

- *Licenciements*

La société a procédé à 1 licenciement sur les 12 mois de l'exercice 2010.

- *Organisation du temps de travail*

Jusqu'au 31 décembre 2010, la durée du travail à temps complet était de 35 heures hebdomadaires.

Les horaires de travail sont les suivants:

- Matin: 09h00-12h30

- Après-midi: 13h30-17h00

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a été procédé à un aménagement du temps de travail conformément aux dispositions de la convention collective applicable.

Il n'y a pas eu d'absentéisme notoire constaté au sein de l'entreprise.

- *Les relations professionnelles et les accords collectifs de travail*

La société fait application des dispositions de la Convention Collective Syntec. Il y a, à ce jour, un seul délégué du personnel titulaire élu.

- *Les conditions d'hygiène et de sécurité*

La société respecte en France les normes légales en matière d'hygiène et de sécurité.

- *L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés*

La société respecte le cadre légal.

- *Recours à la sous-traitance*

Gameloft a ponctuellement recours à des personnes en contrat free-lance (notamment pour des prestations artistiques) et des intérimaires.

Les activités périphériques (gardiennage, nettoyage) sont confiées sur certains sites à des sociétés extérieures.

#### 2.1.4.1.3.2 Développement des compétences

Gameloft a intégré le DIF (Droit Individuel à la Formation) dans sa politique de formation professionnelle.

Sur l'exercice 2010, le cumul de 2 700 heures est totalisé. Aucune provision n'a été constatée.

#### 2.1.4.1.3.3 Emploi & non-discrimination

Les éléments relatifs à l'emploi et la non-discrimination en France sont énoncés ci-dessous :

- la population de Gameloft en France est composée de 88 % de cadres ;
- les femmes représentent 26 % du total des salariés et 96 % d'entre elles ont le statut cadre ;
- en matière de rémunération, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée ;
- 99 % des collaborateurs sont employés en CDI.

#### 2.1.4.1.3.4 Rémunération

La rémunération mensuelle brute moyenne (prime incluse) au sein de la société était de 9 652 € à la date de rédaction de ce document.

#### 2.1.4.1.3.5 Les effectifs mondiaux

Au 31 décembre 2010, Gameloft employait dans le monde entier 4 811 personnes. Les effectifs monde au 31 décembre 2010 se répartissent comme suit :

• *Répartition par zone géographique :*

	31.12.10	31.12.09
Europe	694	449
Amérique du Nord	483	394
Reste du Monde	3 634	3 422
<b>Total</b>	<b>4 811</b>	<b>4 265</b>

• *Répartition par département :*

	31.12.10	31.12.09
Administration	285	239
Vente et Marketing	512	447
Développement téléphones mobiles	4 014	3 579
<b>Total</b>	<b>4 811</b>	<b>4 265</b>

### 2.1.4.2 Les œuvres sociales

Néant.

### 2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les données relatives à l'impact environnemental du Groupe concernent uniquement ses activités directes de production et d'édition de jeux vidéo. La société n'ayant pas de site de production tant en France qu'à l'étranger, et ne fabriquant pas les jeux vidéo qu'elle édite et distribue, son impact direct sur l'environnement est donc très faible que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, ou sur la question des nuisances sonores ou olfactives. La consommation en eau de Gameloft est non significative.

#### 2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels

Du fait de la dimension internationale du Groupe, les collaborateurs sont amenés à se déplacer régulièrement vers d'autres sites.

La politique du Groupe vise à maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et incite à optimiser autant que possible les voyages.

Les dispositifs suivants sont pour cela privilégiés :

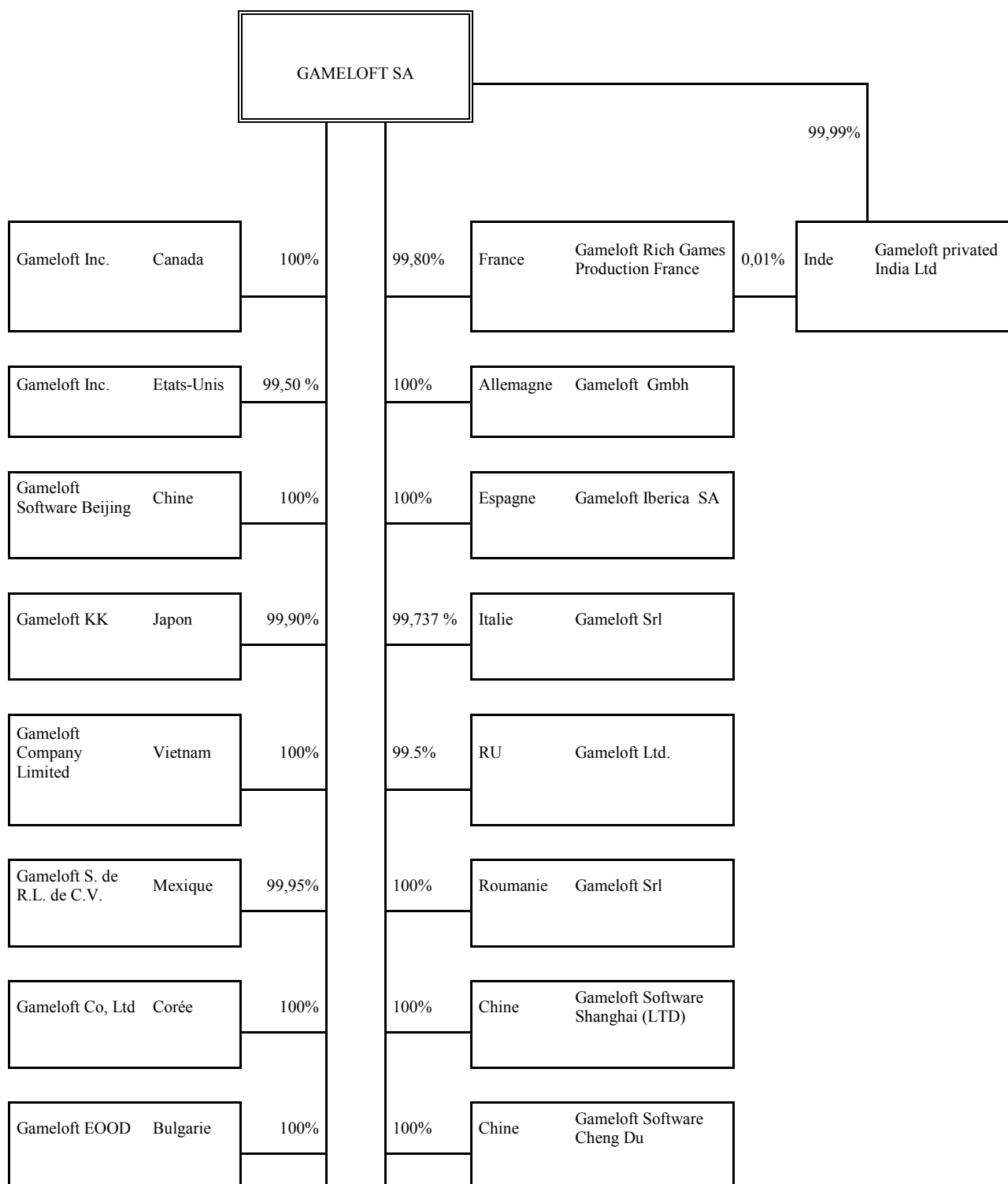
- la gestion efficace de l'agenda des collaborateurs pour que leurs déplacements soient limités au minimum nécessaire ;
- le choix du mode de transport le moins coûteux, mais aussi le plus respectueux de l'environnement ;
- les visioconférences, audioconférences et autres moyens collaboratifs.

#### 2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

Gameloft participe activement au recyclage de ses matériels informatiques, électriques et électroniques usagés. La grande majorité des filiales gèrent la fin de vie de leur matériel informatique en faisant appel à des prestataires externes, tels que des organismes ou des sociétés spécialisées.

## 2.1.5 Filiales et Participations

### 2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2010



Gameloft Australia Pty Ltd	Australie	100%	94,75%	Argentine	Gameloft Argentina SA
Gameloft LLC	Ukraine	100%	100%	France	Gameloft Partnerships SAS
Gameloft Do Brazil Ltda	Brésil	99,00%	100%	France	Gameloft Live SAS
Gameloft Pte Ltd	Singapour	100%	100%	République Tchèque	Gameloft S.r.o.
Gameloft Ltd	Hong Kong	100%	99,50%	Belgique	Gameloft S.p.r.l.
Ludigames SAS	France	100%	99,99%	Philippines	Gameloft Philippines Inc
Gameloft FZE En cours de création	Emirats Arabes Unis	100%	95,00%	Venezuela	Gameloft de Venezuela SA
Gameloft Live Inc.	Canada	100%	99,99%	Malte	Gameloft Ltd Malte
Gameloft PT Indonésia	Indonésie	99,00%	100%	Chine	Gameloft Software Shenzhen Co Ltd

### 2.1.5.2 Participations de l'exercice

De plus, la société a créée à l'étranger les filiales suivantes : Gameloft PT Indonésia en Indonésie et Gameloft Shenzhen en Chine. Pour chacune de ces filiales, le capital social est détenu respectivement à 99 % et 100% par Gameloft S.A.

### 2.1.5.3 Activités des filiales

Filiales (en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/010		Exercice clos au 31/12/09	
	CA	Résultat	CA	Résultat
<b>Activité Production</b>				
Gameloft Software Shanghai LTD -Chine	5 576	191	4 994	192
Gameloft Rich Games Production France	3 173	65	3 202	53
Gameloft Ltd Vietnam	5 745	291	4 273	266
Gameloft Software Cheng Du	3 793	271	3 023	112
Gameloft Shenzhen	491	- 17	-	-
Gameloft PT Indonésia	-	- 118	-	-
<b>Activité Distribution</b>				
Gameloft GMBH Allemagne	969	829	1 087	- 380
Gameloft SRL (Italie)	2 924	28	2 174	123
Gameloft Partnerships	2 480	89	2 557	- 27
Gameloft Australia Ltd	1 084	- 30	974	- 116
Gameloft Pte Ltd (Singapour)	97	3	141	- 102
Gameloft LTD (Angleterre)	3 088	71	4 917	- 1 173
Gameloft Limited (Hong Kong)	200	16	186	- 518
Gameloft Live	648	18	671	21
Gameloft Live Divertissements	843	40	744	29
Gameloft Do Brasil Ltd	3 426	107	1 268	- 297
Gameloft Sro (République Tchèque)	2	- 43	163	- 181
Ludigames	90	4	68	- 4
Gameloft Venezuela	315	12	-	-
Gameloft Belgique Sprl	-	- 1	-	-
<b>Activité Mixte</b>				
Gameloft Inc –Canada	15 098	763	9 835	386
Gameloft Inc. Etats Unis	30 005	473	29 939	799
Gameloft Iberica SA (Espagne)	7 028	208	5 568	-111
Gameloft SRL (Roumanie)	6 899	169	6 338	141
Gameloft Software Beijing (Chine)	12 142	896	10 498	1 741
Gameloft KK (Japon)	3 986	129	6 571	- 517
Gameloft EOOD – Bulgarie	1 536	64	1 533	68
Gameloft Argentina	12 780	3 420	12 547	3 519
Gameloft Co, Ltd – Corée	1 443	- 149	733	- 187
Gameloft Privated Ltd - Inde	2 933	53	2 320	- 45
Gameloft R.L. de C.V	9 555	- 66	6 555	269
Gameloft LLC	1 479	- 9	880	- 3
Gameloft Philippines	1 907	55	1 015	58

L'activité du groupe s'articule sous deux formes :

**3.1.1** La première en une activité de commercialisation principalement par les sociétés suivantes Gameloft GMBH en Allemagne, Gameloft Iberica en Espagne, Gameloft LTD au Royaume-Uni, Gameloft Inc aux Etats-Unis, Gameloft Srl en Italie, Gameloft Venezuela, Gameloft Do Brasil Ltd au Brésil, Gameloft Pte Ltd à Singapour, Gameloft Limited à Hong Kong, Gameloft Live en France et Gameloft SA en France qui distribuent le catalogue de jeux pour téléphones mobiles de la société Gameloft dans leur zone régionale respective.

**3.1.2** La seconde en une activité de création et de développement de jeux principalement par les sociétés suivantes Gameloft SRL en Roumanie, Gameloft Inc. au Canada, Gameloft Software Beijing, Cheng Du, Shanghai et Shenzhen en Chine, Gameloft Argentina, Gameloft Ltd Vietnam, Gameloft privated Ltd en Inde et Gameloft SA, Gameloft LLC en Ukraine et Gameloft RGPF en France qui développent des jeux sur téléphones mobiles et consoles téléchargeables.

Certaines de nos filiales sont présentes dans les deux catégories telles que Gameloft Iberica, Gameloft Inc., Gameloft Roumanie, Gameloft Divertissements Inc. et Gameloft Software Beijing.

La maison mère, située en France, coordonne l'activité des différentes filiales et développe des jeux pour téléphones mobiles et consoles téléchargeables. Elle employait 30 personnes au 31 décembre 2010.

## **2.1.6 Renseignements de caractère général**

### **2.1.6.1 Politique d'investissement**

Gameloft a poursuivi sa politique d'investissement soutenue qui doit lui permettre de s'imposer sur les nouvelles plates-formes, de créer de nouvelles licences dans des genres différents et plus généralement d'accroître ses parts de marché.

### **2.1.6.2 Politique de recherche et développement**

Gameloft investit beaucoup dans la recherche et développement de ses jeux afin de créer et de développer des jeux de grandes qualités et innovants. La part de recherche et développement, non retraité de la production immobilisée et des charges liées aux stock-options, représente 53,9 % du chiffre d'affaires.

Gameloft met tous les moyens nécessaires au développement des différents jeux que ce soit en terme de personnel avec des personnes compétentes, motivées mais aussi en terme d'infrastructures dans le but de communiquer plus rapidement avec les équipes de production dans les filiales, de mise à disposition de matériel de téléphonie avec les différentes équipes de développement.

Dans la continuité de l'année 2009, les dépenses de développement de consoles téléchargeables sont activées lorsque la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent être raisonnablement considérées comme assurées. Les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont immobilisés dès lors que la faisabilité technique a été établie et qu'ils sont considérés comme recouvrables.

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les développements de jeux sur téléphones portables. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice suivant à passer ses frais de développement des jeux sur téléphones mobiles en charges.

## **2.1.7 Les Facteurs de risques**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques identifiés sont classés par type de risques.

### **2.1.7.1 Risques liés à l'activité**

#### **2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement**

La société Gameloft prévoit une augmentation des ventes et profits dans l'année à venir. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de Gameloft. De plus, de fait de son historique limité, la Société n'a que peu d'expérience et de recul pour anticiper les tendances qui pourraient survenir et avoir un effet négatif sur son activité.

#### **2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte**

Gameloft est positionnée sur un marché dominé par les constructeurs de téléphones et les opérateurs Télécom qui contrôlent en partie l'accès au consommateur final. Le succès de la société Gameloft dépend de sa capacité à rester le partenaire de ces sociétés et à créer de nouveaux partenariats.

#### **2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare**

Dans un contexte concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu peut avoir des impacts négatifs sur la fluctuation du cours de l'action mais aussi en termes de chiffre d'affaires et donc de marge opérationnelle. Ce retard peut être dû à un retard dans le développement du jeu, dans sa phase de portage sur plusieurs types de téléphones. La priorité est de lancer des jeux de qualité, innovants mais tout en respectant des objectifs de coûts et de délais.

#### **2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs**

La réussite du Groupe repose notamment sur la performance des équipes de production et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux toujours plus créatifs et innovants nécessitent des compétences spécifiques. Gameloft pourrait être confronté à un défi en matière de recrutement de compétences techniques spécialisées et expérimentées dans ses studios pour assurer sa croissance.

La société est aujourd'hui structurée de façon à minimiser les risques liés au départ ou à l'indisponibilité prolongée des collaborateurs ou dirigeants clés. Cela passe notamment par les plans de stock options et d'actions gratuites.

#### **2.1.7.1.5 Risques liés au départ d'employés**

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société.

Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière.

#### **2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients**

Apple a représenté 22 % du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe Gameloft en 2010. La société possède par ailleurs un nombre important de clients répartis dans le monde entier et n'a donc pas en dehors d'Apple de dépendance significative à l'égard des clients susceptibles d'affecter son plan de développement. Les cinq premiers clients et dix premiers clients du Groupe représentent respectivement 40 % et 53 % du chiffre d'affaires hors taxes.

#### **2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques**

Les jeux du Groupe sont vendus sur les sites des opérateurs et des constructeurs et les revenus générés sont partagés entre ces derniers et la société Gameloft. Les contrats signés avec les partenaires du Groupe sont des contrats de distribution simples. On y mentionne le pourcentage de partage des revenus, la zone géographique concernée, les critères technologiques, etc. Il n'y a pas de date de fin de contrat. Tant que les deux parties sont satisfaites le contrat de distribution est renouvelé de façon tacite la plupart du temps. Il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis des opérateurs télécoms et constructeurs puisque nous travaillons avec plus de 200 d'entre eux à ce jour. La diversité de ce réseau de partenaires empêche toute dépendance. Aucun opérateur télécom n'a jamais représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe Gameloft depuis la création de la société.

Par ailleurs, Microsoft, Sony et Nintendo ont mis en place des plateformes de téléchargement de jeux sur lesquelles des jeux de Gameloft sont distribués. La relation de Gameloft avec ces trois constructeurs est donc au final assez similaire à celle que la société entretient avec les opérateurs télécom : ils distribuent les jeux Gameloft en échange d'une marge de distribution sur les ventes d'environ 30% du CA net. Ni Microsoft, ni Nintendo ni Sony ne sont des fournisseurs ou des partenaires absolument incontournables de Gameloft : le chiffre d'affaires console de Gameloft, donc les ventes réalisées par Gameloft sur les consoles de ces trois fabricants, s'est élevé à seulement 5 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010.

La société n'a pas de dépendance financière significative, au regard des sous-traitants et fournisseurs, susceptible d'affecter son plan de développement.

#### **2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique**

Malgré les nombreux systèmes d'intégration mis en place, Gameloft n'est pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc. L'évolution de la réglementation, le déploiement des nouvelles solutions de mobilité, la multiplication des virus, l'utilisation accrue d'internet sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de solutions globales de sécurité. L'information est une ressource stratégique qui représente une valeur considérable et doit donc être protégée de manière appropriée. La sécurité des systèmes informatiques protège l'information de ces menaces pour assurer la continuité de l'activité. Elle se caractérise par la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

#### **2.1.7.1.9 Risques liés à la maîtrise de la croissance**

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui imposera de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sa situation financière.

#### **2.1.7.1.10 Risques liés au changement de technologie**

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique future. Le montant alloué à la R&D au sein du groupe est de 54 % du chiffre d'affaires du groupe (montant non retraité de la production immobilisée- Référence au § 2.1.2.4 du document de référence 2010)

#### **2.1.7.1.11 Risques liés à l'évolution du marché**

Gameloft évolue sur un marché fortement concurrentiel, soumis à des mouvements de concentration, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis aux fluctuations économiques.

Afin de rester compétitif, il est essentiel pour un éditeur de bien anticiper les tendances du marché, et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Ce choix sélectif et stratégique est très important au vu des montants investis. Un choix inapproprié pourrait avoir des conséquences négatives pour le chiffre d'affaires espéré.

Ainsi, tout en continuant à investir dans les nouvelles technologies (par exemple, l'Ipad, Facebook dernière en date) ou à développer son catalogue de licences, Gameloft a réussi à diversifier son portefeuille de marques et confirmer son savoir-faire sur les consoles téléchargeables.

Gameloft continue ainsi à investir dans ses studios afin de garantir une maîtrise des technologies futures, tout en renforçant sa force de production dans de nouveaux pays et en maîtrisant les coûts, grâce à des implantations dans des pays tels que, la Chine, l'Inde ou le Vietnam, où les coûts de production sont moindres.

Au Canada, Gameloft dépend de subventions conséquentes et tout changement de la politique gouvernementale pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production et la rentabilité de la société. Gameloft s'assure de renégocier régulièrement ces accords et n'anticipe aucun risque dans les prochaines années.

Les perspectives de croissance du marché restent positives et les fondamentaux sains. Gameloft a ainsi montré en 2010 que son modèle économique, qui combine des coûts de développement compétitifs, une gamme variée de marques propres, une innovation constante et une grande capacité de réaction, était solide.

### **2.1.7.2 Risques juridiques**

#### **2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers



mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe, autre que celui qui est comptabilisé dans les comptes consolidés (§3.1.5.5 Notes 13 du document de référence 2010).

#### **2.1.7.2.2 Environnement réglementaire**

La société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer à de nombreuses réglementations nationales, concernant notamment le contenu des jeux et la protection des consommateurs. Le non-respect de ces réglementations peut avoir un impact négatif sur les ventes (lancement retardé ou retrait des produits du marché par exemple).

#### **2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

Le catalogue de jeux de Gameloft est protégé par le droit sur la propriété intellectuelle. Les marques de Gameloft bénéficient d'une protection par enregistrements tant au niveau européen qu'international (pour la France : l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris ; pour le dépôt européen : l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur ; pour les dépôts internationaux : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et enfin pour le marché Nord Américain, US Patent and Trademark Office à Washington).

Le succès de ce catalogue entraîne cependant des tentatives de copie et de piratage. Pour prévenir ce risque, la Société doit mettre en place un système de veille permanent et agir rapidement dès la mise en ligne de copies illégales.

#### **2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences**

Gameloft signe chaque année de nombreux contrats de partenariat qui lui permettent de développer son catalogue de jeux et d'augmenter son chiffre d'affaires. Gameloft bénéficie de la notoriété de ses partenaires pour assurer un bon potentiel de ventes aux jeux. L'interruption potentielle de certains partenariats, quelle qu'en soient les raisons, à l'initiative de Gameloft ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences. Les licences ont représenté 43 % des téléchargements 2010 dont 12 % sur les jeux à licence UBISOFT.

### **2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement**

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucun risque industriel ou environnemental. Gameloft n'a pas constitué de provision, ni pris de garantie pour couvrir des risques environnementaux éventuels (tremblement de terre, catastrophes naturelles...) et n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice. La société reste toutefois attentive à l'évolution des réglementations dans les pays où elle est implantée.

### **2.1.7.4 Risques Financiers**

Dans le cadre de son activité, le Groupe est plus ou moins exposé aux risques financiers (notamment de change, de financement et de liquidité, de taux d'intérêt), ainsi qu'au risque sur titres.

La politique du Groupe consiste à :

- minimiser l'impact de ses expositions aux risques de marché sur ses résultats et, dans une moindre mesure, sur son bilan ;
- suivre et gérer ces expositions de façon centralisée ;
- n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique.

#### **2.1.7.4.1 Risques de change**

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe peut être exposé aux fluctuations des taux de change dans les trois cas suivants :

- dans le cadre de son activité opérationnelle : les ventes et les charges d'exploitation des filiales du Groupe sont principalement libellées dans la devise de leur pays. Cependant, certaines transactions comme les contrats de distributions, les facturations de prestations entre sociétés sont libellées dans une autre devise. La marge opérationnelle des filiales concernées peut donc être exposée aux fluctuations des taux de change par rapport à leur devise fonctionnelle ;
- dans le cadre de son activité de financement : en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et trésorerie multidevise ;

- lors du processus de conversion en euros des comptes de ses filiales libellés en devise étrangère : le résultat opérationnel courant peut être réalisé dans des devises autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des cours de change des devises étrangères contre l'euro peuvent avoir un impact sur le compte de résultat du Groupe. Ces fluctuations font également varier la valeur comptable des actifs et passifs libellés en devises figurant dans le bilan consolidé.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.10		31.12.09	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.32680	1.33620	1.39327	1.44060
Dollars canadiens	1.36650	1.33220	1.58519	1.51280
Livres Sterling	0.85824	0.86075	0.89105	0.88810
Yens japonais	116.45511	108.65000	130.23437	133.16000
Peso argentins	5.18981	5.29300	5.20200	5.46950
Pesos mexicain	16.75316	16.54750	18.78411	18.92230
Real brésilien	2.33444	2.21770	2.77057	2.51130

Sensibilité sur le risque de change « financier » :

31.12.2010	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1 %	Baisse de 1%
CAD – Marge de crédit			- 17,9	+ 18,3
BRL – Placements	- 0,4	+ 0,5	- 9,4	+ 9,6
Total en K€	- 0,4	+ 0,5	- 27,3	27,9

#### 2.1.7.4.2 Risques de liquidité

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le groupe n'a pas recours à un endettement récurrent ni significatif. Les flux d'exploitation sont généralement suffisants pour autofinancer l'activité opérationnelle et la croissance organique. Cependant, le groupe peut être amené à augmenter son endettement par recours à des lignes de crédit pour financer des opérations de croissance. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente permettent au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

#### 2.1.7.4.3 Risques de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Tableau récapitulatif lié à la gestion du risque de taux en K€ :

31.12.10	Actif financier : Livrets rémunérés		Passifs financiers : marge de crédit		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
En %	2,20	11,59	3,75	-						
Moins de 1 an	9 020	947	1 809		7 211	947	-	-	7 211	947
De 1 à 5 ans	-	-	-	-			-	-	-	-
Total	9 020	947	1 809	-	7 211	947	-	-	7 211	947

#### 2.1.7.4.4 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Pour les sociétés qui opèrent sur des marchés en pleine croissance, et plus spécialement le marché du jeu sur téléphones mobiles, il est souvent impossible de faire des prévisions financières précises à moyen ou long terme. Etant donné les changements rapides dus à la concurrence, à des repositionnements ou à des changements stratégiques, des besoins supplémentaires en capitaux peuvent être nécessaires à Gameloft.

La Société estime que la croissance de son activité pourrait rendre nécessaire un recours aux marchés financiers. Une telle augmentation de capital pourrait entraîner la dilution de l'actionnariat, des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital.

#### **2.1.7.4.5 Risques sur titres**

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

#### **2.1.7.4.6 Politique de placement**

Toutes les disponibilités doivent rester rapidement mobilisables en limitant au maximum la prise de risque sur le capital. Elles ont vocation à être investies sur des produits présentant un degré élevé de sécurité et une très faible volatilité. Au 31 décembre 2010, les placements financiers étaient constitués sous forme de compte rémunéré.

### **2.1.7.5 Assurances et couverture des risques**

Afin d'optimiser et centraliser la gestion des risques et de prévenir d'éventuels sinistres, la société Gameloft a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un programme d'assurance pour le groupe afin que l'ensemble de ses filiales puisse bénéficier d'une couverture globale en matière de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile exploitation. Ce programme global a été revu en fin d'année 2010 et une nouvelle couverture a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par ailleurs, la société a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité patrimoniale des dirigeants de sociétés pour ses dirigeants afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de réclamations formulées à leur encontre.

Enfin, un contrat d'assurance « Employment Practices Liability » a été mis en place pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> février 2010. Ce contrat couvre la responsabilité civile de Gameloft et de ses filiales à raison de toute violation sociale.

Le coût global de la politique d'assurance du Groupe Gameloft est de 286 K€.

### **2.1.8 Engagements**

Différents jeux sont commercialisés selon des contrats de licences signés par Gameloft. Les engagements, pris et comptabilisés, prévoient le versement de flats fees ou de minimas garantis pour l'exploitation du jeu. Les engagements souscrits au titre de ce minimum garanti s'élèvent à 3 051 K€.

Il n'existe pas d'autre investissement futur ayant déjà fait l'objet d'engagement ferme de la part des dirigeants de la société.

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire dans la structure du Groupe. Il n'y a donc aucun risque lié au rachat auprès des minoritaires.

Le groupe GAMELOFT a des engagements envers des partenaires :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre Gameloft Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Dans le calcul de ses baux, Gameloft divertissements Inc a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322 000 \$ CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 août 2014.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.
- Les engagements d'exploitation liés aux dépenses de loyers à travers toutes nos filiales s'élèvent à 13799 K€.

- Gameloft Divertissements Inc a renouvelé dans les mêmes termes et conditions son contrat de financement de sa marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque BMO.

## 2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2010

### 2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2010

#### 2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé 31 décembre 2010

##### 1-Compte de résultat consolidé

	Exercice de 12 mois 31.12.10	Exercice de 12 mois 31.12.09
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>140 958</b>	<b>121 972</b>
Production immobilisée	10 121	5 380
Production stockée	- 443	- 1 940
Autres produits de l'activité	1 357	1 540
Coûts des ventes	- 18 911	- 12 990
Frais de Recherche & Développement	- 75 925	- 64 124
Frais Commerciaux	- 26 998	- 28 763
Frais Administratifs	- 11 920	- 9 908
Variation des stocks de produits finis	-	- 31
Dotations aux provisions	- 2 553	- 2 168
Autres produits d'exploitation	379	466
Autres charges d'exploitation	- 1 275	- 1 682
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>14 790</b>	<b>7 753</b>
Autres produits opérationnels	56	-
Autres charges opérationnelles	- 278	- 41
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>14 568</b>	<b>7 712</b>
Coûts de l'endettement financier net	123	88
Produits financiers *	6 626	2 669
Charges financières *	- 5 437	2 312
<b>Résultat financier</b>	<b>1 312</b>	<b>445</b>
Participation des salariés	- 117	- 146
Charge d'impôt	- 2 197	- 2 040
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net de la période **</b>	<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Résultat par action	0.18	0.081
Résultat dilué par action	0.17	0.079

\* dont- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

\*\* le résultat de la période est attribuable en totalité aux porteurs de capitaux propres

##### 2-Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.10	31.12.09
<b>Résultat net – Part du groupe</b>	<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Ecart de conversion, nets d'impôts	- 625	- 1 020
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres	- 57	
<b>Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)</b>	<b>- 682</b>	<b>- 1 020</b>
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>12 885</b>	<b>4 952</b>

Le chiffre d'affaires a augmenté de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 8% par rapport à 2009 en raison des investissements consentis par la société sur de nouvelles plateformes telles que l'iPad, les réseaux sociaux, les télévisions connectées, les set-top-box triple play et les consoles de salon. Ces nouvelles activités ont amené la société à augmenter ses effectifs et à ouvrir plusieurs nouveaux studios de R&D. Le coût des licences est corrélé à l'augmentation du chiffre d'affaires de

la société. Le résultat opérationnel est largement positif et s'établit 14 568 K€. Les produits financiers concernent principalement la comptabilisation d'intérêts sur des placements de trésorerie et les gains de change. Les charges financières concernent pour l'essentiel les pertes sur écarts de change.

## 2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010

ACTIF	Net	
	Exercice de 12 mois 31.12.10	Exercice de 12 mois 31.12.09
Immobilisations incorporelles	14 564	12 602
Immobilisations corporelles *	5 964	4 579
Actifs financiers non courants	2 337	1 948
Actifs d'impôts différés	1 753	1 339
Autres créances non courantes	2 313	1 424
<b>Actifs non courants</b>	<b>26 931</b>	<b>21 892</b>
Stocks	-	457
Avances & acomptes versés	119	149
Clients et comptes rattachés	42 100	32 626
Actifs financiers **	71	-
Autres créances et comptes de régularisation	10 637	8 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 038	19 804
<b>Actifs courants</b>	<b>79 965</b>	<b>61 562</b>
<b>Total Actif</b>	<b>106 896</b>	<b>83 454</b>

\* dont immobilisations financées par crédit bail : 114 K€

\*\* dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : - K€

PASSIF	Exercice de 12 mois	
	31.12.10	31.12.09
Capital Social	3 754	3 740
Primes d'émission et de fusion	67 452	66 593
Réserves consolidées	- 22 823	- 28 944
Autres réserves	15 834	12 577
Résultat consolidé	13 566	5 972
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>77 783</b>	<b>59 937</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>77 783</b>	<b>59 937</b>
Provisions pour risques et charges	30	159
Engagements envers le personnel	353	141
Dettes financières		
Avances et acomptes reçues		
Autres dettes		
Passif d'impôts différés	1 924	1 339
<b>Passifs non courants</b>	<b>2 307</b>	<b>1 639</b>
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières *	1 906	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 158	12 595
Avances et acomptes reçues		-
Dettes fiscales et sociales	9 290	8 532
Autres dettes	453	697
<b>Passifs courants</b>	<b>26 807</b>	<b>21 878</b>
<b>Total Passif</b>	<b>106 896</b>	<b>83 454</b>

\* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend des placements financiers à court terme.

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levée de stocks options pour 873 K€, primes d'émissions incluses. Cette augmentation de capital et la hausse du résultat net de l'exercice qui a atteint 13 566K€ ont contribué à augmenter les capitaux propres par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres au 31/12/10 s'élèvent ainsi à 77 783 K€ comparé à 59 937 K€ au 31/12/09.

A la clôture annuelle du 31 décembre 2010, l'excédent net financier est de 25 132 K€ contre 19 749 K€ au 31 décembre 2009.

Le poste « Clients et comptes rattachés » a augmenté de près de 29% par rapport à l'exercice 2009. Cette augmentation reflète la croissance de 25% du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2010 ainsi qu'une légère dégradation des délais de règlements clients. Ce montant de créances clients correspond en effet à 95 jours de chiffre d'affaires comparé à 91 jours fin 2009.

Le poste « dettes fournisseurs » a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « dettes fiscales et sociales » a augmenté de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

### 2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2010

En K€	Exercice de 12 mois	
	31.12.10	31.12.09
<b>Flux d'exploitation</b>		
Résultat net	13 566	5 972
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	13 924	11 880
Variation des provisions	1 131	603
Variation des impôts différés	95	- 165
Résultat lié aux stock-options et assimilés	2 283	2 686
Plus ou moins values de cession	186	83
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>31 185</b>	<b>21 058</b>
Variation de stocks	457	1 971
Variation des créances d'exploitation	-11 474	61
Variation des dettes d'exploitation	2 767	- 3 690
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation (1)		
<b>Variation du BFR d'exploitation</b>	<b>- 8 250</b>	<b>- 1 657</b>
<b>Total des flux d'exploitation</b>	<b>22 935</b>	<b>19 401</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	- 9 230	- 5 319
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 4 016	- 2 362
Acquisitions d'immobilisations financières	-	- 11
Acquisitions d'autres immobilisations financières	- 1 184	- 723
Acquisitions avances sur licences (1)	- 5 455	- 5 782
Cessions des immobilisations / Déconso	65	110
Remboursements des prêts et autres immobilisations financières	138	870
Remboursements avances sur licences		
Variation de périmètre	79	80
Autres flux		
<b>Total des flux liés aux investissements</b>	<b>- 19 603</b>	<b>- 13 137</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursement des emprunts		- 4
Augmentation de capital	14	60
Augmentation de la prime d'émission	859	2 803
Variation des comptes courants des actionnaires	- 2	- 2
Autres flux	- 57	- 18
<b>Total des flux des opérations de financement</b>	<b>814</b>	<b>2 839</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>	<b>1 237</b>	<b>- 102</b>

<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5 384</b>	<b>9 002</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	19 749	10 748
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	25 133	19 749

(1) Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour – 360 K€ en 12/2010 et 32 K€ en 12/ 2009

(2) Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

## **2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010**

### **2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010 (En K€)**

En K€	Exercice de 12 mois clos le 31.12.10	Exercice de 12 mois clos le 31.12.09
<b>Total produits d'exploitation</b>	121 981	100 693
<b>Total charges d'exploitation</b>	115 036	96 686
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 945</b>	<b>4 007</b>
<b>Total produits financiers (1)</b>	7 699	6 599
<b>Total charges financières (2)</b>	4 561	5 916
<b>Résultat financier</b>	<b>3 138</b>	<b>683</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>10 083</b>	<b>4 690</b>
Résultat exceptionnel	- 258	- 49
Résultat avant impôts	9 825	4 641
Impôts sur les bénéfices	-10	11
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9 815</b>	<b>4 653</b>
(1) dont produits concernant les entreprises liées :	3 521	3 111
(2) dont charges concernant les entreprises liées :	921	172

### **2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2010 (En K€)**

ACTIF	31.12.10	31.12.10	31.12.10	31.12.09
	Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	47 028	32 786	14 242	11 942
Immobilisations corporelles	4 748	3 790	958	872
Immobilisations financières	9 324	190	9 134	8 461
<b>Actif immobilisé</b>	<b>61 100</b>	<b>36 766</b>	<b>24 334</b>	<b>21 275</b>
Stocks de produits finis	14	14	-	457
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	82 427	2 686	79 741	57 369
Autres créances	12 824	3 156	9 668	7 473
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	15 758	-	15 758	12 625
<b>Actif circulant</b>	<b>111 023</b>	<b>5 856</b>	<b>105 167</b>	<b>77 926</b>
Comptes de régularisation	1 440	-	1 440	1 247
<b>Total Actif</b>	<b>173 562</b>	<b>42 622</b>	<b>130 941</b>	<b>100 448</b>

PASSIF	31.12.10	31.12.09
	Exercice de 12 mois K€	Exercice de 12 mois K€
Capital	3 754	3 740
Primes	67 452	66 593
Réserves	- 18 572	-23 224
Résultat de l'exercice	9 815	4 653
<b>Capitaux propres</b>	<b>62 449</b>	<b>51 761</b>
Provisions pour risques et charges	1 165	1 062
Dettes financières diverses (1)	6 116	6 139
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 687	33 700
Dettes fiscales et sociales	1 415	1 513
Dettes sur immobilisations	4 381	4 506
Autres dettes	3 934	601



Total des dettes	64 534	46 459
Comptes de régularisation	2 793	1 166
<b>Total Passif</b>	<b>130 941</b>	<b>100 448</b>
(1) dont comptes courants d'associés	6 024	6 088

### **2.2.3 Proposition d'affectation du résultat**

Déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 9 814 599,30 €.

La société propose d'affecter le gain du 31 décembre 2010, soit 9 814 599,30 €, en report à nouveau déficitaire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices et la société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, aucune somme, correspondant à des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

La société ne détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2010 et n'a réalisé aucune opération sur ses propres actions au cours de l'année 2010.

### **2.2.4 Tableau Financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)**

Exercice	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social (€)	3 537 829	3 652 918	3 680 255	3 739 894	3 754 146
Nb actions ordinaires	70 756 584	73 058 357	73 605 094	74 797 874	75 082 924
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	7 414 609	8 311 036	7 011 987	11 821 550	13 933 150
Par levée de stock options	5 198 506	7 323 778	6 358 987	11 101 300	12 486 150
Par attribution gratuite d'actions				720 250	1 447 000
Par souscription de BSPCE	2 216 103	987 258	653 000	0	0
Chiffres d'affaires	47 901	74 236	84 911	96 252	111 121
Résultat avant impôts, participation, dotations	8 080	2 178	7 876	15 301	22 200
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-11	10
Participations des salariés	-	-	-	-	0
Résultat après impôts, participation, dotations	23 395	-2 538	-5 067	4 653	9 815
Résultat distribué	-	-	-	-	0
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	0,33	0,03	0,11	0,20	0,30
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	0,11	-0,03	-0,07	0,06	0,13
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	36	40	35	30	30
Montant de la masse salariale	3 828	3 929	4 007	3 898	3 760
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 615	1 752	1 821	1 719	1 758

## 2.2.5 Loi LME - Délais de paiement (En K€)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En K€	Dettes fournisseurs		Dettes Fournisseurs d'Immo.		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Dettes fournisseurs	3 812	3 493	552	1 104	4 364	4 597
Paiements :						
0 à 30 jours	1 281	1 664	35	577	1 316	2 241
30 à 60 jours	573	418	2	92	575	510
Echus	1 958	1 411	515	435	2 473	1 846
Total	3 812	3 493	552	1 104	4 364	4 597
Dettes Intragroupes	24 748	38 566	4	215	24 752	41 229
Factures non parvenues GROUPE	2 494	2 447	12	-	2 506	2 447
Factures non parvenues	2 646	4 181	3 938	3 062	6 584	7 243
Total Fournisseurs	33 700	48 687	4 506	4 381	38 206	53 068

## **2.3. Renseignements concernant la société**

### **2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société**

#### **Dénomination sociale**

La dénomination sociale de la société est Gameloft.

#### **Siège social**

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 81, rue Réaumur, 75002 PARIS (France).

#### **Forme juridique**

Gameloft est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

#### **Législation applicable**

Société soumise à la législation française

#### **Date de constitution et durée de vie**

La Société a été constituée le 1er décembre 1999 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 22 février 2099.

#### **Registre du Commerce et des Sociétés**

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 338 130 RCS Paris.

#### **Lieu de consultation des documents juridiques relatifs à la société**

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés à l'adresse commerciale 14 rue Auber - 75009 Paris ou au siège social.

#### **Exercice social**

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> janvier termine le 31 décembre.

#### **Organe de Direction de la Société**

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 décembre 2001, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président Directeur Général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société.

Le Président Directeur Général de la société est assisté de directeurs généraux délégués nommés par le Conseil d'administration, dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société est assisté par quatre directeurs généraux délégués :

- Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Claude Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué

### **2.3.2 Informations complémentaires concernant la société**

#### **2.3.2.1 Acte constitutif et statuts**

##### **2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)**

La Société a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, l'édition, la distribution de jeux et services relatifs aux jeux vidéo, et plus généralement de tous logiciels, produits ou service à destination des utilisateurs de terminaux numériques comprenant notamment la télévision numérique et toute activité s'y rapportant, et de téléphones portables et appareils électroniques portables intelligents tels que les appareils portables utilisant le Wireless Application Protocol ou toutes autres normes de communication permettant le traitement et l'échange de données et de textes à haut et bas débit ;
- La création de services et de contenus on line à destination des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies et toute activité s'y rapportant ;
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous produits de reproduction de l'image et du son ;
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux ou de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société.

### **2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utiles d'affecter à toute réserve extraordinaire ou spéciale ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L 232-18 du Code de Commerce proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

### **2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)**

#### **a) Convocation et réunion des Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

#### **b) Accès aux Assemblées - Pouvoirs**

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes-titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

c) Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

d) Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Il en est de même des Assemblées à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

#### **2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)**

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des dispositions légales applicables au franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils visés à l'article L 233-7 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai prévu à l'article L 233-7 susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L 233-14 du Code de Commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

#### **2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires d'actions en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Gameloft en date du 24 février 2000 a attribué un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées (article 8 des statuts). Ce droit de vote double n'est accordé qu'aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article 8 des statuts).

Conformément à l'article L.225-124 du code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Il cesse également en cas de transfert de propriété des actions. Cependant, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

### 2.3.2.1.6 Modification des statuts

La modification des statuts intervient sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

## 2.3.2.2 Capital social

### 2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010

#### 2.3.2.2.1.1 Augmentation du capital social

Suite à l'exercice de droit de souscription attaché à des options de souscription d'actions, les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 285 050 actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2011. Le capital social de la société a été augmenté de 14 252,50 euros, par l'émission de 285 050 actions nouvelles de 0,05 euros de nominal par suite de l'exercice de droit de souscription attachés à des bons de souscription d'actions émis par la Société.

#### 2.3.2.2.1.2 Capital social au 31 décembre 2010

Le capital de la société Gameloft S.A. est composé au 31 décembre 2010 de 75 082 924 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 754 146,20 euros.

### 3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

#### 2.3.2.2.2.1 Autorisation en vigueur au jour du présent rapport

L'assemblée générale mixte du 24 juin 2010 a renouvelé au profit du Conseil d'administration l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009 afin de permettre à la société de racheter ses propres actions, conformément à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce (ci-après le « Programme de Rachat »).

#### 2.3.2.2.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 24 juin 2010

**Titres Concernés :** actions ordinaires de GAMELOFT SA cotées sur Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B), Code ISN : FR 0000079600.

**Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions :** les objectifs de ce programme sont :

- l'annulation des actions acquises par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de conserver et de remettre les actions acquises en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

**Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital :** le prix maximal d'achat par action est fixé à 5€ et le nombre maximum d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces achats. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 mai 2010, de 7 479 787 actions. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 37 398 935 euros.

**Durée du programme :** ce programme de rachat d'actions est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2010, soit jusqu'au 24 décembre 2011.

**Bilan du précédent programme :** au cours du précédent programme de rachat d'actions, dont les modalités ont été décrites dans le programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 juin 2009, la société n'a pas racheté d'actions propres à ce jour et ne détient aucune actions propres à ce jour.

### **2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis**

2.3.2.2.3.1 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

1- L'assemblée générale mixte en date du 24 juin 2010 a approuvé, dans sa huitième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

2- L'assemblée générale mixte en date du 24 juin 2010 a approuvé, dans sa neuvième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

3- L'assemblée générale mixte en date du 24 juin 2010 a consenti, dans sa treizième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liées en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et aux conditions des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail de la société, dans la limite d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

4- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa dix-septième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 novembre 2008.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, a utilisé en partie et dans la limite autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, du Groupe.

5- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa dix-huitième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder

5% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la douzième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2008.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, a utilisé en partie et dans la limite autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société.

#### 2.3.2.2.3.1 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

	Assemblée Générale	Echéances	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice
Délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM du 24 juin 2010	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 24 août 2012	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation pour augmenter le capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 24 juin 2010	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 24 août 2012	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du Groupe	AGM du 25 juin 2009	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Le nombre total des actions pouvant être attribué gratuitement ne pourra être supérieur à 5 % des actions composant le capital social	-	Conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> juin 2010 : attribution de 733.250 actions gratuites
Délégation en vue de consentir des options de souscription et d'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux	AGM du 25 juin 2009	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2012	Le nombre d'actions résultant des options de souscription ne pourra être supérieur à 5 % des actions composant le capital social	-	Conseil d'administration du 1 <sup>er</sup> juin 2010 : attribution de 2.240.000 options de souscription d'actions
Délégation pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise	AGM du 24 juin 2010	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 24 août 2012	Montant nominal maximum d'augmentation de capital est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil	-	-

#### 2.3.2.2.4 Capital potentiel

Au 31 décembre 2010, le nombre d'options de souscription ouvertes et non encore exercées s'élève à 12 486 150, et le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 1 447 000.

Si la totalité de ces options était exercée et que les conditions de performance et présence liées aux actions gratuites étaient remplies résultant en leur acquisition définitive par leurs bénéficiaires, le capital de Gameloft SA serait augmenté comme suit :

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
Stock Options restant à exercer	12 486 150	624 307,50
Attribution gratuite d'actions	1 447 000	72 350,00
<b>Total</b>	<b>13 933 150</b>	<b>696 657,50</b>



Au 31 décembre 2010, en cas d'exercice de la totalité des bons et options, soit 13 933 150 actions, la dilution potentielle serait de 18,56 %.

### 2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2010)

Plans de Stock Options votés en 2006 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe				Dirigeants et salariés français du Groupe Gameloft	
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>11/01/2006</b>			<b>11/01/2006</b>				<b>07/06/2006</b>	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000			2 790 300				40 200	
Nombre de personnes concernées :	33			101				2	
dont dirigeants	0			5				0	
Début d'exercice	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/11	07/06/10	07/06/11
Fin d'exercice	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	07/06/12	07/06/12
Prix de souscription (€)	5,61	5,61	5,61	5,35	5,35	5,35	5,35	5,37	5,37
Options annulées au 31/12/10	93 000	93 000	93 000	86 000	96 500	284 000	111 300	15 000	15 000
Options exercées au 31/12/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Options non encore exercées au 31/12/10</b>	<b>111 000</b>	<b>111 000</b>	<b>111 000</b>	<b>234 900</b>	<b>224 400</b>	<b>950 700</b>	<b>802 500</b>	<b>5 100</b>	<b>5 100</b>

Plans de Stock Options votés en 2007

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>03/01/2007</b>			<b>03/01/2007</b>		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100			2 811 000		
Nombre de personnes concernées :	39			123		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	03/01/09	03/01/10	03/01/11	03/01/09	03/01/10	03/01/11
Fin d'exercice	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13
Prix de souscription (€)	4,30	4,30	4,30	4,10	4,10	4,10
Options annulées au 31/12/10	69 300	69 300	69 300	115 300	115 300	304 400
Options exercées au 31/12/10	4 000	4 000	-	19 000	19 000	-
<b>Options non encore exercées au 31/12/10</b>	<b>163 400</b>	<b>163 400</b>	<b>167 400</b>	<b>241 000</b>	<b>241 000</b>	<b>1 756 000</b>

*Plans de Stock Options votés en 2008 :*

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>11/04/2008</b>			<b>11/04/2008</b>		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300			3 110 250		
Nombre de personnes concernées :	48			199		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	11/04/10	11/04/11	11/04/12	11/04/10	11/04/11	11/04/12
Fin d'exercice	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14
Prix de souscription (€)	2,95	2,95	2,95	2,80	2,80	2,80
Options annulées au 31/12/10	13 100	14 100	14 100	86 350	111 100	172 500
Options exercées au 31/12/10	94 100	-	-	144 950	-	-
<b>Options non encore exercées au 31/12/10</b>	<b>70 900</b>	<b>164 000</b>	<b>164 000</b>	<b>317 250</b>	<b>437 450</b>	<b>1 840 650</b>

*Plans de Stock Options votés en 2009 :*

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>14/05/09</b>	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	14/05/11	14/05/13
Fin d'exercice	14/05/15	14/05/15
Prix de souscription (€)	2,36	2,36
Options annulées au 31/12/10	102 350	102 350
Options exercées au 31/12/10	-	-
<b>Options non encore exercées au 31/12/10</b>	<b>1 001 900</b>	<b>1 001 900</b>

*Plans de Stock Options votés en 2010 :*

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>01/06/2010</b>	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2013
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription (€)	3,82	3,82
Options annulées au 31/12/10	19 900	19 900
Options exercées au 31/12/10	-	-
<b>Options non encore exercées au 31/12/10</b>	<b>1 100 100</b>	<b>1 100 100</b>

*Information sur l'actionnariat salarié*

<b>Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix moyen pondéré</b>	<b>Plan N° et date d'échéance</b>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 salariés dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-

**2.3.2.2.7 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2010)**

*Plan d'attribution gratuite d'actions voté en 2009 :*

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA et de ses filiales françaises
Date du Conseil d'administration	21/04/09
Nombre total d'actions	720 750
Nombre total de bénéficiaires	55
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	418 500
Date d'acquisition des actions	21/04/11
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	22/04/13
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/10	3 500
<b>Total actions au 31/12/10</b>	<b>717 250</b>

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2010 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA et de ses filiales françaises
Date du Conseil d'administration	01/06/2010
Nombre total d'actions	733 250
Nombre total de bénéficiaires	60
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	417 000
Date d'acquisition des actions	01/06/2012
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	01/06/2014
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/10	3 500
<b>Total actions au 31/12/10</b>	<b>729 750</b>

**2.3.2.2.8 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)**

L'assemblée générale mixte du 24 juin 2010 a autorisé le conseil d'administration à procéder sur ses seules délibérations à une augmentation de capital réservée aux salariés français, dans la limite maximum d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, par l'intermédiaire notamment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

**2.3.2.2.9 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices**

Date	Nature de l'opération	Nbre d'actions	Nbre d'actions cumulé	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission			
						Par apports en numéraire	Par apport en nature	Capital cumulé
31/12/08	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2008	546 737	<b>73 605 094</b>	0,05 €	929 509,85€	956 846,70€		3 680 254,70€
31/12/09	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2009	1 192 780	<b>74 797 874</b>	0,05 €	2 803 033€	2 862 672€		3 739 893,70€
31/12/10	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options en 2010	285 050	<b>75 082 924</b>	0,05 €	859 402,50 €	873 655 €		3 754 146,20€

**2.3.2.2.10 Titres non représentatifs du capital**

Néant.

#### **2.3.2.2.11 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré**

Néant.

#### **2.3.2.2.12 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe**

Néant.

#### **2.3.2.2.13 Identification des porteurs de titres**

L'article 5 des statuts autorise la société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

#### **2.3.2.2.14 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle**

Néant.

#### **2.3.2.2.15 Clause d'agrément**

Néant.

#### **2.3.2.2.16 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi**

Néant.

#### **2.3.2.2.17 L'action Gameloft**

##### **2.3.2.2.17.1 Evolution du cours**

Mois	Cours maximum (en euros)	Cours minimum (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume échangé
Janvier 2007	5,34	4,45	4,88	<b>5 268 025</b>
Février 2007	5,28	4,65	5,14	<b>5 136 589</b>
Mars 2007	5,25	4,65	5,01	<b>6 998 819</b>
Avril 2007	5,57	4,93	5,12	<b>4 228 299</b>
Mai 2007	6,05	5,60	5,84	<b>7 964 323</b>
Juin 2007	6,23	5,69	5,98	<b>4 291 447</b>
Juillet 2007	6,54	5,25	6,13	<b>4 748 411</b>
Août 2007	7,08	5,70	6,42	<b>10 553 942</b>
Septembre 2007	6,45	5,49	5,83	<b>3 884 098</b>
Octobre 2007	7,32	5,80	6,50	<b>4 956 481</b>
Novembre 2007	7,22	5,80	6,42	<b>4 051 262</b>
Décembre 2007	6,57	5,72	6,12	<b>2 139 537</b>
Janvier 2008	6,23	2,60	4,20	<b>11 234 166</b>
Février 2008	3,30	2,70	2,99	<b>14 821 011</b>
Mars 2008	3,08	2,45	2,77	<b>8 115 620</b>
Avril 2008	3,73	2,73	3,29	<b>7 468 553</b>
Mai 2008	3,71	3,11	3,33	<b>5 334 494</b>
Juin 2008	3,26	2,85	3,07	<b>4 161 467</b>
Juillet 2008	3,12	2,66	2,94	<b>3 738 329</b>
Août 2008	3,67	2,91	3,35	<b>2 287 439</b>
Septembre 2008	3,80	3,07	3,58	<b>4 611 838</b>
Octobre 2008	3,55	2,43	2,86	<b>4 134 457</b>
Novembre 2008	2,79	1,81	2,21	<b>2 467 693</b>
Décembre 2008	2,13	1,32	1,67	<b>3 284 778</b>
Janvier 2009	1,74	1,37	1,56	<b>1 461 584</b>
Février 2009	1,67	1,26	1,51	<b>1 216 053</b>
Mars 2009	1,83	1,27	1,62	<b>1 826 636</b>
Avril 2009	2,65	1,56	1,97	<b>3 253 467</b>
Mai 2009	3,04	2,50	2,78	<b>2 660 309</b>
Juin 2009	2,98	2,60	2,76	<b>1 540 829</b>

Juillet 2009	2,77	2,16	2,42	6 083 667
Août 2009	2,91	2,60	2,78	1 998 601
Septembre 2009	3,89	2,65	3,27	9 789 983
Octobre 2009	3,96	3,10	3,68	3 840 852
Novembre 2009	3,68	3,11	3,36	5 715 564
Décembre 2009	3,53	2,92	3,26	3 680 869
Janvier 2010	4,21	3,50	3,82	5 813 838
Février 2010	3,94	3,00	3,25	5 219 969
Mars 2010	3,60	3,12	3,37	4 737 550
Avril 2010	4,15	3,54	3,81	6 586 115
Mai 2010	4,08	3,52	3,83	6 705 810
Juin 2010	4,07	3,62	3,86	3 696 432
Juillet 2010	3,79	3,37	3,66	2 356 564
Août 2010	3,81	3,36	3,57	1 846 746
Septembre 2010	3,66	3,41	3,55	2 559 663
Octobre 2010	4,45	3,58	4,16	4 114 696
Novembre 2010	4,93	4,20	4,46	4 046 386
Décembre 2010	5,46	4,32	4,96	5 963 381

### 2.3.2.2.17.2 Evolution du nombre d'actions

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
<b>Au 01/09/00</b>	<b>0.7622</b>	<b>23 994 925</b>	<b>18 289</b>
Compensation de créances	0.7622	2 458 125	1 874
<b>Au 31/08/01</b>	<b>0.7622</b>	<b>26 453 050</b>	<b>20 164</b>
Augmentation de capital réservée le 07/12/01	0.7622	18 563 502	14 150
Réduction capital passage euros			- 101
Fusion absorption de Ludigames le 29/03/02	0.76	17 832 213	13 552
<b>Au 31/12/02</b>	<b>0.76</b>	<b>62 848 765</b>	<b>47 765</b>
Pas de mouvements sur la période	-	-	-
<b>Au 31/12/03</b>	<b>0.76</b>	<b>62 848 765</b>	<b>47 765</b>
Réduction de la valeur nominale	0.05	-	-44 623
Compensation de créances	0.05	1 718 058	86
<b>Au 31/12/04</b>	<b>0.05</b>	<b>64 566 823</b>	<b>3 228</b>
Compensation de créances	0.05	2 623 296	131
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	1 660 197	83
<b>Au 31/12/05</b>	<b>0.05</b>	<b>68 850 316</b>	<b>3 443</b>
Augmentation de capital réservée le 25/10/2005	0.05	116 477	6
Augmentation de capital réservée le 21/03/2006	0.05	548 744	27
Augmentation de capital réservée le 31/03/2006	0.05	588 397	29
Augmentation de capital réservée le 15/09/2006	0.05	652 650	33
<b>Au 31/12/06</b>	<b>0.05</b>	<b>70 756 584</b>	<b>3 538</b>
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	2 301 773	115
<b>Au 31/12/07</b>	<b>0.05</b>	<b>73 058 357</b>	<b>3 653</b>
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	546 737	27
<b>Au 31/12/08</b>	<b>0.05</b>	<b>73 605 094</b>	<b>3 680</b>
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	1 192 780	60
<b>Au 31/12/09</b>	<b>0.05</b>	<b>74 797 874</b>	<b>3 740</b>
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
<b>Au 31/12/10</b>	<b>0.05</b>	<b>75 082 924</b>	<b>3 754</b>

### 2.3.2.2.18 Dividende

La société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices et n'envisage pas pour l'instant d'en distribuer à court terme.

### 2.3.2.2.19 Établissement assurant le service titres

CACEIS Corporate Trust  
14 rue Rouget de Lisle  
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

## 2.3.2.3 Principaux actionnaires

### 2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2008	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
<b>Famille Guillemot</b>	13 349 507	18,137%	21 948 808	26,633%
dont Guillemot Brothers S.A.	6 108 221	8,355%	9 538 496	11,642%
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,911%	3 232 872	3,923%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,287%	2 770 560	3,362%
dont Yves Guillemot	957 609	1,301%	1 806 118	2,192%
dont Gérard Guillemot	801 188	1,088%	1 589 836	1,929%
dont Christian Guillemot	1 231 703	1,673%	2 320 866	2,816%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,231%	340 060	0,413%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,129%	190 000	0,231%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,217%	160 000	0,194%
<b>Guillemot Corporation S.A.</b>	68 023	0,092%	68 023	0,083%
<i>CONCERT</i>	13 417 530	18,229%	22 016 831	26,716%
<b>Autodétention</b>	-	0,000%	-	-
<b>Crédit Agricole</b>	9 178 725	12,470%	9 178 725	11,138%
<b>Fidelity (FMR)</b>	8 377 701	11,382%	8 377 701	10,166%
<b>T. Rowe Price</b>	7 656 370	10,402%	5 023 500	6,096%
<b>Cominvest Asset Management</b>	5 101 591	6,931%	5 101 591	6,190%
<b>Amiral Gestion</b>	4 239 505	5,760%	4 239 505	5,144%
<b>Public</b>	25 633 672	34,826%	28 472 438	34,55%
<b>Total</b>	<b>73 605 094</b>	<b>100%</b>	<b>82 410 291</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2009	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
<b>Famille Guillemot</b>	12 839 507	17,166%	25 520 114	29,091%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 998 221	8,019%	11 996 442	13,675%
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,865%	4 285 412	4,885%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,250%	3 366 100	3,837%
dont Yves Guillemot	707 609	0,946%	1 406 318	1,603%
dont Gérard Guillemot	801 188	1,071%	1 602 376	1,827%
dont Christian Guillemot	1 081 703	1,446%	2 163 406	2,466%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,227%	340 060	0,388%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127%	190 000	0,217%

dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,214%	170 000	0,194%
<b>Guillemot Corporation S.A.</b>	68 023	0,091%	68 023	0,078%
<i>CONCERT</i>	12 907 530	17,257%	25 588 137	29,16 %
<b>Autodétention</b>	-	0,000%	-	-
<b>Crédit Agricole</b>	9 178 725	12,271%	9 178 725	10,463%
<b>Fidelity (FMR)</b>	8 377 701	11,200%	8 377 701	9,550%
<b>T. Rowe Price</b>	7 440 984	9,948%	7 440 984	8,482%
<b>Cominvest Asset Management</b>	5 101 591	6,821%	5 101 591	5,816%
<b>Amiral Gestion</b>	4 239 505	5,668%	4 239 505	4,833%
<b>Public</b>	27 551 838	36,835%	27 796 125	31,686%
<b>Total</b>	<b>74 797 874</b>	<b>100%</b>	<b>87 722 768</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2010

*Capital et droits de vote*

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
<b>Famille Guillemot</b>	11 178 294	14,888%	22 197 688	25,673%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 174 548	6,892%	10 349 096	11,969%
dont Claude Guillemot	2 042 706	2,721%	4 085 412	4,725%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,242%	3 366 100	3,893%
dont Yves Guillemot	382 609	0,510%	756 318	0,875%
dont Gérard Guillemot	688 648	0,917%	1 377 296	1,593%
dont Christian Guillemot	781 703	1,041%	1 563 406	1,808%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,226%	340 060	0,393%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127%	190 000	0,220%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,213%	170 000	0,197%
<b>Guillemot Corporation S.A.</b>	68 023	0,091%	68 023	0,079%
<i>CONCERT</i>	11 246 317	14,979%	22 265 711	25,752%
<b>Autodétention</b>	-	0,000%	-	0,000%
<b>Fidelity (FMR)</b>	8 377 701	11,158%	8 377 701	9,689%
<b>T. Rowe Price</b>	7 466 181	9,944%	7 466 181	8,635%
<b>Crédit Agricole</b>	6 314 783	8,410%	6 314 783	7,303%
<b>Allianz</b>	5 101 591	6,795%	5 101 591	5,900%
<b>Public</b>	36 576 351	48,714%	36 936 812	42,721%
<b>Total</b>	<b>75 082 924</b>	<b>100%</b>	<b>86 462 779</b>	<b>100%</b>

### 2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2011

Au 28 février 2011

*Capital et droits de vote*

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
<b>Famille Guillemot</b>	10 986 409	14,632%	21 813 918	25,285%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 174 548	6,892%	10 349 096	11,996 %
dont Claude Guillemot	2 042 706	2,721%	4 085 412	4,736 %
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,242%	3 366 100	3,902 %
dont Yves Guillemot	382 609	0,510%	756 318	0,877 %
dont Gérard Guillemot	688 648	0,917%	1 377 296	1,596 %
dont Christian Guillemot	589 818	0,786%	1 179 636	1,367 %
dont Yvette Guillemot	170 030	0,226%	340 060	0,394 %
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127%	190 000	0,220 %
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,213%	170 000	0,197 %



<b>Guillemot Corporation S.A.</b>	68 023	0,091%	68 023	0,079 %
<i>CONCERT</i>	11 054 432	14,723%	21 881 941	25,364 %
<b>Autodétention</b>	-	0,000%	-	0,000 %
<b>Fidelity (FMR)</b>	8 377 701	11,158%	8 377 701	9,711%
<b>T. Rowe Price</b>	7 519 735	10,015%	7 519 735	8,716%
<b>Crédit Agricole</b>	6 314 783	8,410%	6 314 783	7,320%
<b>Allianz</b>	5 101 591	6,795%	5 101 591	5,913%
<b>Public</b>	36 714 682	48,899%	37 075 143	42,976%
<b>Total</b>	<b>75 082 924</b>	<b>100%</b>	<b>86 270 894</b>	<b>100%</b>

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

### 2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote

2.3.2.3.3.1 *Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SA durant l'exercice 2010:*

- Franchissement en baisse le 4 mai 2010 du seuil de 1% du capital par Monsieur Gérard Guillemot. Monsieur Gérard Guillemot détenait alors à titre individuel 703 188 actions GAMELOFT représentant 1 406 376 droits de vote, soit 0,94% du capital et 1,62% de droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 6 mai 2010 du seuil de 10% des droits de vote par la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (9 Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex) contrôlée par Crédit Agricole SA. La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank détenait alors 8 699 603 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,63% du capital et 9,98% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 21 mai 2010 du seuil statutaire de 2% des droits de vote par Monsieur Christian Guillemot. Monsieur Christian Guillemot détenait alors à titre individuel 866 703 actions GAMELOFT représentant 1 733 406 droits de vote, soit 1,16% du capital et 1,99% de droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 31 mai 2010 du seuil statutaire de 1% des droits de vote par Monsieur Yves Guillemot. Monsieur Yves Guillemot détenait alors à titre individuel 407 609 actions GAMELOFT représentant 806 318 droits de vote, soit 0,54% du capital et 0,93% de droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 16 juin 2010 du seuil de 10% du capital par la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (9 Quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris La Défense Cedex) contrôlée par Crédit Agricole SA. La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank détenait alors 7 446 686 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 9,96% du capital et 8,60% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 8 septembre 2010 du seuil de 10% du capital par la société T. Rowe Price Group, Inc. (100<sup>E</sup> Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis) par l'intermédiaire des sociétés T. Rowe Price Associates, Inc. et T. Rowe Price International, Inc. qu'elle contrôle. La société T. Rowe Price Group, Inc. détenait alors 7 466 181 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,61% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 10 novembre 2010 des seuils de 5% du capital et des droits de vote par la société Amiral Gestion (9 avenue Percier, 75008 Paris). La société Amiral Gestion détenait alors 3 737 651 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,31% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 31 décembre 2010 du seuil de 15% du capital par les membres du concert familial Guillemot. Les membres du concert familial Guillemot détenaient alors 11 246 317 actions GAMELOFT représentant 22 265 711 droits de vote, soit 14,98% du capital et 25,75% des droits de vote existants.

*2.3.2.3.3.2 Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SA intervenus après la clôture de l'exercice 2010 :*

- Franchissement en baisse le 10 février 2011 du seuil statutaire de 1% du capital par Monsieur Christian Guillemot. Monsieur Christian Guillemot détenait alors à titre individuel 730 557 actions GAMELOFT représentant 1 461 114 droits de vote, soit 0,97% du capital et 1,69% de droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 15 février 2011 du seuil de 10% du capital par la société T. Rowe Price Group, Inc. (100<sup>E</sup> Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis) par l'intermédiaire des sociétés T. Rowe Price Associates, Inc. et T. Rowe Price International, Inc. qu'elle contrôle. La société T. Rowe Price Group, Inc. détenait alors 7 519 735 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 8,70% des droits de vote existants.

#### **2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle**

Certains des accords de la Société pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, étant précisé que cela n'a pas de caractère systématique et qu'il s'agit seulement d'une possibilité.

#### **2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires**

A la connaissance de la société il n'existe aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Gameloft.

## **2.4 Gouvernement d'entreprise**

### **2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise**

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société déclare se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, issu de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

### **2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe**

#### **2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration**

<b>Nom</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
<b>Michel Guillemot Président du Conseil d'administration</b>	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Christian Guillemot Administrateur</b>	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Claude Guillemot Administrateur</b>	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Yves Guillemot Administrateur</b>	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Gérard Guillemot Administrateur</b>	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### **2.4.2.2 Direction du Groupe**

<b>Nom</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
<b>Michel Guillemot Président Directeur Général</b>	Le 3 décembre 2001. Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Christian Guillemot Directeur Général Délégué Administration</b>	Le 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Fonction renouvelée le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Claude Guillemot Directeur Général Délégué Technologies</b>	Le 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Yves Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement</b>	Le 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Gérard Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement</b>	Le 1 <sup>er</sup> juin 2008. Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### **2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration**

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou par démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

### **2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale**

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque Administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction Générale, sur l'activité de la société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

### **2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique**

A la connaissance de la société, aucun membres du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration**

La société n'a accordé aucun prêt ni consenti aucune garantie à un membre du conseil d'administration.

### **2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration**

A la connaissance de la société il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration de la société.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères et font partie de la Direction et du Conseil d'Administration des sociétés Gameloft SA et Ubisoft Entertainment SA. A ce titre, il peut exister des conflits d'intérêts potentiels lorsque les deux sociétés sont amenées à collaborer sur certains projets.

Les deux sociétés sont notamment liées par un contrat de licence de marques selon lequel la société Ubisoft Entertainment SA concède à la société Gameloft SA une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par Gameloft SA. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SA.

Les deux sociétés ont par ailleurs collaboré lors du lancement de jeux sur la Nintendo DS au cours des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. La société Gameloft SA ayant développé plusieurs titres sur Nintendo DS mais n'ayant pas l'expérience et le savoir faire pour en assurer la distribution physique, la société Ubisoft Entertainment SA s'est chargé de la vente des jeux auprès des chaînes de distribution. La distribution des jeux Nintendo DS de la société Gameloft SA a été effectuée moyennant le versement à Ubisoft Entertainment SA de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé.

Gérard Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Christian Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Gameloft SA a distribué auprès de ses clients opérateurs télécoms le jeu mobile "Love Triangle" développé par les studios de création de la société Longtail Studios Inc.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont administrateurs des sociétés Gameloft SA et Advanced Mobile Applications Limited. Gameloft SA a distribué les jeux mobiles développés par les studios de création de la société Advanced Applications Limited.

#### **2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales**

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

### **2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration**

#### **2.4.3.1 Composition des comités**

<b>Comité des nominations et rémunérations</b>	<b>Comité d'audit</b>
Michel Guillemot, Président	Christian Guillemot, Président
Claude Guillemot, Secrétaire	Yves Guillemot
	Michel Guillemot

#### **2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil**

##### **2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations**

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

#### 2.4.3.2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

### 2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

#### 2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2010

##### 2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats en vigueur
Michel Guillemot	Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL Président de Gameloft Partnerships SAS Président de Gameloft Live SAS Président de Ludigames SAS Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Gameloft Inc (Canada) Président et administrateur de Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Président de Gameloft Srl (Roumanie) Président de Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne) Gérant de Gameloft Srl (Italie) Gérant de Gameloft EOOD (Bulgarie) Gérant de Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gérant de Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gérant de Gameloft S.r.o. (République Tchèque) Président et administrateur de Gameloft KK (Japon) Président et administrateur de Gameloft Company Ltd (Vietnam) Président et administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Président et administrateur de Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Président et administrateur de Gameloft Private India (Inde) Président et administrateur de Gameloft Co. Ltd. (Corée) Président et administrateur de Gameloft Ltd (Hong-Kong) Président et administrateur de Gameloft Philippines Inc. (Philippines) Président et administrateur de Gameloft Limited (Singapour) Président et administrateur de PT Gameloft Indonesia (Indonésie) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie) Administrateur de Gameloft Limited (Malte) Administrateur de Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)

Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
---------------------	--

#### 2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

Michel Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur de ChengDu Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Membre suppléant du comité de liquidation d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Président de Hercules Thustmaster SAS Président Directeur Général de Guillemot Corporation SA Président et administrateur de Guillemot Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Srl (Italie) Administrateur de Guillemot Romania Srl (Roumanie)
Yves Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président Directeur Général d'Ubisoft Entertainment SA Président de Ludi Factory SAS Président d'Ubisoft Books and Records SAS Président d'Ubisoft Design SAS Président d'Ubisoft Graphics SAS Président d'Ubisoft Manufacturing & Administration SAS Président d'Ubisoft Organisation SAS Président d'Ubisoft Pictures SAS Président d'Ubisoft Productions France SAS Président d'Ubisoft Simulations SAS Président d'Ubisoft France SAS Président d'Ubisoft World SAS Président d'Ubisoft World Studios SAS Président de Tiwak SAS Président d'Ubi Games SA (Suisse) Président d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada) Président et administrateur d'Hybride technologies Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde) Président et administrateur de Quazal Technologies Inc (Canada) Président d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis)

	<p>Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)  Vice-président et administrateur d'Ubisoft Inc. (Etats-Unis)  Gérant d'Ubisoft Computing SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Production Montpellier SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Production Annecy SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Development SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Editorial SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Support Studios SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Paris Studios SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Castelnau SARL (France)  Gérant d'Ubisoft EMEA SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Marketing International SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Marketing France SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Operational Marketing SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Counsel &amp; Acquisitions SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Studios Montpellier SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Production Internationale SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Learning &amp; Development SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Motion Pictures SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Services SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Créa SARL (France)  Gérant d'Ubisoft Sarl (Maroc)  Gérant d'Ubisoft BV (Hollande)  Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne)  Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne)  Gérant de Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne)  Gérant de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne)  Gérant de Max Design Entertainment Software (Autriche)  Gérant d'Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg)  Gérant d'Ubisoft Studios SL (Espagne)  Gérant d'Ubisoft Studios Srl (Italie)  Administrateur de Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne)  Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne)  Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne)  Administrateur d'Ubisoft Studios SL (Espagne)  Administrateur unique d'Ubisoft SpA (Italie)  Administrateur d'Ubisoft KK (Japon)  Administrateur d'Ubisoft Osaka KK (Japon)  Administrateur d'Ubisoft Srl (Roumanie)  Administrateur d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède)  Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong)  Président et administrateur d'Ubisoft Chengdu Ltd (Chine)  Président et administrateur d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)  Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA  Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)  Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)  Administrateur de Guillemot Inc (Canada)  Administrateur de Red Storm Ltd (Grande-Bretagne)  Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie)  Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède)  Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)</p>
Gérard Guillemot	<p>Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA  Président de Longtail Studios Inc (Etats-Unis)  Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)  Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA  Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA  Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne)  Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)  Administrateur de Guillemot Inc (Canada)</p>
Christian Guillemot	<p>Président Directeur Général de Guillemot Brothers SA</p>



	Président et Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Administrateur de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis)
--	--

## 2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

### 2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant de L'Odyssee Interactive Games SARL (France) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Claude Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Yves Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A. Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
Gérard Guillemot	Directeur Général Délégué de Gameloft SA Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Christian Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.

### 2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Gérant d'Ubi Studios Srl (Italie) Gérant d'Ubisoft Studios SL (Espagne) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
Claude Guillemot	Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Limited (Irlande) Vice-président d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Administrateur de Guillemot SA (Espagne) Administrateur suppléant d'Ubisoft Norway A/S (Norvège)
Yves Guillemot	Président et Administrateur d'Ubi.com SA Président et Administrateur de Wolfpack Inc (Etats-Unis) Président et Administrateur de Blue Byte Software Inc (Etats-Unis) Président d'Ubisoft Marketing & Communication SAS

	Président d'Ubisoft Finland OY (Finlande) Gérant d'Ubi Administration SARL Gérant d'Ubi Research & Development SARL Gérant d'Ubi Marketing Research SARL Gérant d'Ubi Info Design SARL Gérant d'Ubi Sound Studio SARL Gérant d'Ubi World Studios SARL Gérant d'Ubisoft SprL (Belgique) Gérant d'Ubi Color SARL Administrateur d'Ubi.com Inc (Etats-Unis) Administrateur de Blue Byte Software Ltd (Royaume Uni) Administrateur d'Ubi Studios Ltd (Royaume Uni) Administrateur de Sinister Games Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Irlande) Administrateur d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Président et administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Gérant d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Gérant d'Ubisoft Books and Records SARL Gérant d'Ubisoft Manufacturing & Administration SARL Gérant d'Ubisoft Pictures SARL Gérant d'Ubisoft Design SARL Gérant d'Ubisoft Graphics SARL Gérant d'Ubisoft Organisation SARL Gérant d'Ubisoft Productions France SARL Co-Gérant de Ludifactory SARL
Gérard Guillemot	Président de Ludimédia SAS Président et administrateur d'Ubi Soft Entertainment Inc (New York) Président et administrateur d'Ubi Voices Inc (Etats-Unis) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Co-Gérant de Ludifactory SARL Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis)

### **2.4.5 Rémunération des dirigeants**

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

#### **2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 829 K€, dont 154 K€ versés par GAMELOFT SA.

Données en Euros	GAMELOFT SA	GAMELOFT Inc.	GAMELOFT Ltd.		Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2010
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Rémunération brute fixe	
Michel Guillemot	60 000	0	174 776	30 369	243 756	508 901
Claude Guillemot	31 248	0	0	0	339 996	371 244
Gérard Guillemot	0	36 556	0	0	362 496	399 052
Yves Guillemot	31 248	0	0	0	24 996	56 244
Christian Guillemot	31 248	0	0	0	462 504	493 752

Au titre de 2010, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 1 829 193 euros.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données en Euros):

Michel Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	478 532	478 532	534 593	534 593
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	22 500	22 500
Avantages en nature	30 369	30 369	29 144	29 144
<b>TOTAL</b>	<b>508 901</b>	<b>508 901</b>	<b>586 237</b>	<b>586 237</b>

Claude Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	371 244	371 244	433 740	433 740
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	22 500	22 500
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>371 244</b>	<b>371 244</b>	<b>456 240</b>	<b>456 240</b>

Gérard Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	399 052	399 052	559 808	559 808
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>399 052</b>	<b>399 052</b>	<b>574 808</b>	<b>574 808</b>

Yves Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	56 244	56 244	556 248	556 248
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>56 244</b>	<b>56 244</b>	<b>586 248</b>	<b>586 248</b>

Christian Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	493 752	493 752	556 248	556 248
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>493 752</b>	<b>493 752</b>	<b>586 248</b>	<b>586 248</b>

### 2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Marcel Guillemot, seul mandataire social non dirigeant, n'a pas été rémunéré pour son mandat d'administrateur qu'il exerce au sein du Conseil d'administration de Gameloft SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### 2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	300 000	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	37 500	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
<b>TOTAL</b>			337 500		

L'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumis à la réalisation de certaines conditions :

- une condition de présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft ; et
- des conditions de performance, combinant une condition de performance interne (objectifs en termes de commercialisation de nouveaux jeux « premiums ») et une condition de performance externe (liée à la commercialisation de jeux iPhone, iPod Touch et iPad par la division mobile de la société de droit américain Electronic Arts Inc.).

En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sur les exercices précédents aux mandataires sociaux par la Société**

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE PRECEDENT</b>					
<b>Nom du dirigeant mandataire social :</b>	<b>n° et date du plan</b>	<b>Nature des options</b>	<b>Nombre d'options attribuées</b>	<b>Prix d'exercice</b>	<b>Période d'exercice</b>
<b>- Monsieur Michel Guillemot</b>	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	300 000	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
<b>- Monsieur Gérard Guillemot</b>	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	37 500	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
<b>TOTAL</b>			337 500		

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS</b>					
	<b>Plan n°6 du 11/01/2006</b>	<b>Plan n°7 du 03/01/2007</b>	<b>Plan n°8 du 11/04/2008</b>		
<b>Date du Conseil d'administration</b>	11/01/2006	03/01/2007	11/04/2008		
<b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :</b>					
<b>- Monsieur Michel Guillemot</b>	90 000	270 000		300 000	
<b>- Monsieur Christian Guillemot</b>	90 000	30 000	37 500		
<b>- Monsieur Yves Guillemot</b>	90 000	30 000	37 500		
<b>- Monsieur Claude Guillemot</b>	90 000	30 000	37 500		
<b>- Monsieur Gérard Guillemot</b>	90 000	90 000			37 500
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	11/01/2010	03/01/2011	11/04/2012	11/04/2010	11/04/2010
<b>Date d'expiration</b>	11/01/2012	03/01/2013	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
<b>Prix de souscription</b>	5,35 €	4,10 €	2,80€	2,80€	2,95€
<b>Modalités d'exercice</b>	50% par an à compter du 11/01/2010 jusqu'au 11/01/2012	Du 03/01/2011 jusqu'au 03/01/2013	Du 11/04/2012 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014
<b>Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010</b>	-	-	-	-	-
<b>Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques</b>	-	-	-	-	-
<b>Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice</b>	450 000	450 000	450 000		

## 2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des attributions gratuites d'actions décrites ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) du nombre total des actions qui seront attribuées à chacun d'eux, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

### Attribution gratuite d'actions durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	conditions de performance interne et conditions de performance externe
<b>TOTAL</b>		56 250			

Le transfert de la propriété des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux est soumis à la réalisation de certaines conditions :

- une condition de présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la période d'acquisition; et
- des conditions de performance à satisfaire sur la durée de la période d'acquisition, combinant une condition de performance interne (objectifs en termes de commercialisation de nouveaux jeux « premiums ») et une condition de performance externe (liées à la commercialisation de jeux iPhone, iPod Touch et iPad par la division mobile de la société de droit américain Electronic Arts Inc.).

En outre, et compte tenu de la structure familiale de l'actionnariat de la Société, le Conseil d'Administration a fixé à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun de mandataires sociaux, la quantité d'actions de la Société que chacun d'eux sera tenu d'acquérir lors de la disponibilité des actions attribuées gratuitement.

### Attribution gratuite d'actions sur l'exercice précédent aux mandataires sociaux par la Société

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE PRECEDENT					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et des conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et des conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	conditions de performance interne et des

					conditions de performance externe
<b>TOTAL</b>		55 500			

#### 2.4.5.5 Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci

#### 2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

<b>Déclarant :</b>		Monsieur Christian Guillemot.		
<b>Qualité :</b>		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
<b>Description de l'instrument financier :</b>		Actions		
<b>Lieu de l'opération :</b>		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	08/01/2010	100 000	4,0225 €	402 250 €
Cession	25/03/2010	35 000	3,5179 €	123 126,50 €
Cession	26/03/2010	65 000	3,5195 €	228 767,50 €
Cession	21/05/2010	15 000	3,73 €	55 950 €
Cession	24/05/2010	6 801	3,73 €	25 367,73 €
Cession	26/05/2010	78 199	3,773 €	295 045 €

<b>Déclarant :</b>		Monsieur Yves Guillemot.		
<b>Qualité :</b>		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
<b>Description de l'instrument financier :</b>		Actions		
<b>Lieu de l'opération :</b>		Paris		

Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	11/01/2010	100 000	3,9447 €	394 470 €
Cession	27/05/2010	73 892	3,822 €	282 415,22 €
Cession	28/05/2010	96 108	3,9152 €	376 282,04 €
Cession	31/05/2010	30 000	3,9505 €	118 515 €
Cession	01/06/2010	25 000	3,9196 €	97 990 €

<b>Déclarant :</b>		Monsieur Claude Guillemot.		
<b>Qualité :</b>		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
<b>Description de l'instrument financier :</b>		Actions		
<b>Lieu de l'opération :</b>		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	25/03/2010	35 000	3,5179 €	123 126,50 €
Cession	26/03/2010	25 000	3,5195 €	87 987,50 €
Cession	29/03/2010	26 000	3,5228 €	91 592,80 €
Cession	30/03/2010	14 000	3,5507 €	49 709,80 €

<b>Déclarant :</b>		Monsieur Gérard Guillemot.		
<b>Qualité :</b>		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
<b>Description de l'instrument financier :</b>		Actions		
<b>Lieu de l'opération :</b>		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	03/05/2010	76 000	3,943 €	299 660,40 €
Cession	04/05/2010	22 000	3,9218 €	86 279,60 €
Cession	05/05/2010	5 990	3,810 €	22 821,90 €
Cession	10/05/2010	6 550	3,816 €	24 997,42 €
Cession	12/05/2010	2 000	3,90 €	7 800 €

<b>Déclarant :</b>		Guillemot Brothers Société Anonyme		
<b>Personne liée à :</b>		Monsieur Christian Guillemot. Qualité : Administrateur et Président Directeur Général.		
<b>Description de l'instrument financier :</b>		Actions		
<b>Lieu de l'opération :</b>		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	13/01/2010	130 796	3,9342 €	514 577,62 €
Cession	14/01/2010	190 000	3,8559 €	732 621 €
Cession	15/01/2010	190 000	3,8535 €	11 086,52 €
Cession	14/06/2010	56 716	3,8884 €	220 534,79 €
Cession	15/06/2010	27 752	3,8571 €	107 042,24 €
Cession	16/06/2010	13 532	3,9629 €	53 625,96 €



Cession	17/06/2010	2000	3,90 €	7 800 €
Cession	09/11/2010	79 159	4,4150 €	349 486,99 €
Cession	10/11/2010	29 657	4,4039 €	130 606,46 €
Cession	12/11/2010	31 287	4,4031 €	137 759,79 €
Cession	15/11/2010	6 068	4,40 €	26 699,20 €
Cession	17/11/2010	253 829	4,4131 €	1 120 172,76 €

## 3. ETATS FINANCIERS

### 3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

#### 3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010 (En K€)

ACTIF	Notes	Net	
		Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
		31.12.10	31.12.09
Immobilisations incorporelles	1	14 564	12 602
Immobilisations corporelles *	2	5 964	4 579
Actifs financiers non courants	3	2 337	1 948
Actifs d'impôts différés	4	1 753	1 339
Autres créances non courantes	5	2 313	1 424
<b>Actifs non courants</b>		<b>26 931</b>	<b>21 892</b>
Stocks	6	-	457
Avances & acomptes versés	7	119	149
Clients et comptes rattachés	8	42 100	32 626
Actifs financiers **	9	71	-
Autres créances et comptes de régularisation	10	10 637	8 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	27 038	19 804
<b>Actifs courants</b>		<b>79 965</b>	<b>61 562</b>
<b>Total Actif</b>		<b>106 896</b>	<b>83 454</b>

\* dont immobilisations financées par crédit bail : 114 K€

\*\* dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : - K€

PASSIF	Notes	Exercice de 12 mois	
		31.12.10	31.12.09
Capital Social		3 754	3 740
Primes d'émission et de fusion		67 452	66 593
Réserves consolidées		- 22 823	- 28 944
Autres réserves		15 834	12 577
Résultat consolidé		13 566	5 972
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	12	<b>77 783</b>	<b>59 937</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>77 783</b>	<b>59 937</b>
Provisions pour risques et charges	13	30	159
Engagements envers le personnel	14	353	141
Dettes financières	15		
Avances et acomptes reçus	18		
Autres dettes	19		
Passif d'impôts différés	16	1 924	1 339
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 307</b>	<b>1 639</b>
Provisions pour risques et charges	13	-	-
Dettes financières *	15	1 906	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	15 158	12 595
Avances et acomptes reçus	18		-
Dettes fiscales et sociales	20	9 290	8 532
Autres dettes	19	453	697
<b>Passifs courants</b>		<b>26 807</b>	<b>21 878</b>
<b>Total Passif</b>		<b>106 896</b>	<b>83 454</b>

\* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

### 3.1.2 Etat du résultat consolidé au 31 décembre 2010 (En K€)

#### 3.1.2.1 Compte de résultat consolidé

	Notes	Exercice de 12 mois 31.12.10	Exercice de 12 mois 31.12.09
<b>Chiffre d'affaires</b>	21	<b>140 958</b>	<b>121 972</b>
Production immobilisée	21	10 121	5 380
Production stockée	21	- 443	- 1 940
Autres produits de l'activité	22	1 357	1 540
Coûts des ventes	23	- 18 911	- 12 990
Frais de Recherche & Développement	24	- 75 925	- 64 124
Frais Commerciaux	25	- 26 998	- 28 763
Frais Administratifs	26	- 11 920	- 9 908
Variation des stocks de produits finis	27	-	- 31
Dotations aux provisions	28	- 2 553	- 2 168
Autres produits d'exploitation	29	379	466
Autres charges d'exploitation	29	- 1 275	- 1 682
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>14 790</b>	<b>7 753</b>
Autres produits opérationnels	30	56	-
Autres charges opérationnelles	30	- 278	- 41
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>14 568</b>	<b>7 712</b>
Coûts de l'endettement financier net		123	88
Produits financiers		6 626	2 669
Charges financières		- 5 437	2 312
<b>Résultat financier</b>	<b>31</b>	<b>1 312</b>	<b>445</b>
Participation des salariés		- 117	- 146
Charge d'impôt	<b>32</b>	- 2 197	- 2 040
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		=	=
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
<b>Résultat net de la période **</b>		<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Résultat par action		0.18	0.081
Résultat dilué par action		0.17	0.079

\* dont- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2010 : 0 K€

\*\* le résultat de la période est attribuable en totalité aux porteurs de capitaux propres

#### 3.1.2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.10	31.12.09
<b>Résultat net – Part du groupe</b>	<b>13 566</b>	<b>5 972</b>
Ecart de conversion, nets d'impôts	- 625	- 1 020
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres	- 57	
<b>Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)</b>	<b>- 682</b>	<b>- 1 020</b>
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>12 884</b>	<b>4 952</b>

### 3.1.3 Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2010 (En K€)

En K€		Exercice de 12 mois 31.12.10	Exercice de 12 mois 31.12.09
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		13 566	5 972
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	23-24-25-27	13 924	11 880
Variation des provisions	22-28-31	1 131	603
Variation des impôts différés	32	95	- 165
Résultat lié aux stock-options et assimilés	24-25-26	2 283	2 686
Plus ou moins values de cession	29	186	83
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>31 185</b>	<b>21 058</b>
Variation de stocks	6	457	1 971
Variation des créances d'exploitation		-11 474	61
Variation des dettes d'exploitation		2 767	- 3 690
Variation des créances hors exploitation			
Variation des dettes hors exploitation (1)			
<b>Variation du BFR d'exploitation</b>		<b>- 8 250</b>	<b>- 1 657</b>
<b>Total des flux d'exploitation</b>		<b>22 935</b>	<b>19 401</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	1	- 9 230	- 5 319
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2	- 4 016	- 2 362
Acquisitions d'immobilisations financières	3	-	- 11
Acquisitions d'autres immobilisations financières	3-5	- 1 184	- 723
Acquisitions avances sur licences (1)	1	- 5 455	- 5 782
Cessions des immobilisations / Déconso	28	65	110
Remboursements des prêts et autres immobilisations financières	3	138	870
Remboursements avances sur licences			
Variation de périmètre		79	80
Autres flux			
<b>Total des flux liés aux investissements</b>		<b>- 19 603</b>	<b>- 13 137</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>			
Nouveaux emprunts à long et moyen terme			
Remboursement des emprunts	15		- 4
Augmentation de capital	12	14	60
Augmentation de la prime d'émission	12	859	2 803
Variation des comptes courants des actionnaires		- 2	- 2
Autres flux		- 57	- 18
<b>Total des flux des opérations de financement</b>		<b>814</b>	<b>2 839</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>1 237</b>	<b>- 102</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>11</b>	<b>5 384</b>	<b>9 002</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		19 749	10 748
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		25 133	1949

(1)Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour – 360 K€ en 12/2010 et 32 K€ en12/ 2009

(2)Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

### 3.1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 (En K€)

	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidées	Réserves liées aux instruments financiers	Réserves consolidées stocks options	Autres		Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux Propres
						Ecarts de conversion	Actions propres			
	Part du groupe									
<b>Situation au 31 Décembre 2007</b>	<b>3 653</b>	<b>62 860</b>	<b>- 28 167</b>	<b>0</b>	<b>9 891</b>	<b>- 1 044</b>	<b>0</b>	<b>47 193</b>	<b>-</b>	<b>47 193</b>
Variation de capital de l'entreprise consolidante	27	930						957		957
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA : - 5 067 K€)			- 1 809					- 1 809		- 1 809
Autres mouvements			884		2 696	- 485		3 095		3 095
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>	<b>3 680</b>	<b>63 790</b>	<b>- 29 092</b>	<b>0</b>	<b>12 587</b>	<b>- 1 529</b>	<b>0</b>	<b>49 436</b>	<b>-</b>	<b>49 436</b>
Variation de capital de l'entreprise consolidante	60	2 803						2 863		2 863
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA : 4 653 K€)			5 972					5 972		5 972
Autres mouvements			147		2 686	- 1 167		1 666		1 666
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>3 740</b>	<b>66 593</b>	<b>- 22 973</b>		<b>15 274</b>	<b>- 2 696</b>		<b>59 936</b>		<b>59 936</b>
Variation de capital de l'entreprise consolidante	14	859						874		874
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA: 9 815 K€)			13 566					13 566		13 566
Autres mouvements			150		2 283	973		3 406		3 406
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>3 754</b>	<b>67 452</b>	<b>- 9 257</b>		<b>17 557</b>	<b>- 1 723</b>		<b>77 783</b>		<b>77 783</b>

La rubrique « écart de conversion » enregistre les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales hors zone Euro. Les réserves de conversion sont essentiellement constituées par la hausse du Dollars US entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1,44060) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1,33620) soit - 1 073 K€, par la hausse du Dollars Canadiens entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1,51280) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1,33220) soit - 675 K€, par la hausse du Wong Coréen entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1.666,97) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1.499,06) soit + 329 K€, par la hausse du Yen entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 133,16) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 108,65) soit + 626 K€, par la hausse du Peso Mexicain entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 18,92230) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 16,54750) soit - 288 K€, par la hausse de la Livre Sterling entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 0,88810) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 0,86075) soit + 71 K€ et par la hausse de la Roupie Indienne entre le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 67,040) et le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 59,758) soit - 57 K€.

### **3.1.5 Annexe des comptes consolidés**

Les notes et tableaux ci-après sont présentés en milliers d'euros.

#### **3.1.5.1 Préambule**

Leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéo téléchargeables, Gameloft s'est positionné depuis 2000 comme l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft conçoit des jeux pour toutes les plateformes digitales dont les téléphones mobiles, smartphones et tablettes (Apple iOS et Android), boxes triple play, TV connectées, réseaux sociaux et consoles. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits permettent à Gameloft d'associer ses jeux aux plus grandes marques internationales telles que UNO, Spider Man, Avatar, Ferrari et Sonic Unleashed. Gameloft dispose de plus d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat 2: Black Pegasus et N.O.V.A Near Orbit Vanguard Alliance. Gameloft est présent sur tous les continents et emploie aujourd'hui près de 4 800 personnes réparties dans 26 pays à travers le monde : France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Bulgarie, Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, Vietnam, Argentine, Mexique, Inde, Indonésie, Corée, Roumanie, Brésil, Hong Kong, Singapour, Australie, Ukraine, Hongrie, République Tchèque, Philippines et au Venezuela.

Gameloft SA est domiciliée en France.

Les états financiers consolidés de Gameloft SA comprennent Gameloft SA et ses filiales. Les comptes consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 mars 2011.

GAMELOFT est cotée au Compartiment B de la bourse de Paris (ISIN : FR0000079600, Bloomberg : GFT FP, Reuters : GFT).

#### **3.1.5.2 Faits majeurs**

- Création :

Deux nouvelles sociétés ont été créées, l'une en Indonésie (Pt. Gameloft Indonesia) l'autre à Shenzhen (Gameloft Software Shenzhen Co. Ltd).

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2010 diffère de celui de l'exercice 2009 avec l'entrée de deux filiales et la création de deux nouvelles sociétés. Les sociétés Gameloft Sprl et Gameloft Vénézuéla entrent dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et Gameloft PT Indonésia ainsi que Gameloft Software Shenzhen LTD rentrent dès leur création.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercices de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 873 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 754 K€.

- L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

La monnaie Dollar a fortement augmenté au cours de l'année 2010. Cette hausse a impacté nos comptes et surtout, au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel positif de change s'élevant à 1 248 K€. Les cours du Peso Mexicains, Real Brésilien, Yen Japonais, Dollars Canadiens, Won Coréens, le Dollars Australiens et la Livre Sterling ont également augmenté sur l'année 2010 entraînant un différentiel positif de 2 321 K€ sur le chiffre d'affaires.

#### **3.1.5.3 Principes et méthodes comptables**

##### **3.1.5.3.1 Principes Généraux – Référentiel comptable**

###### **3.1.5.3.1.1 Référentiel Comptable**

Les états financiers consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne est consultable sur le site internet de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Le groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS tel que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros notés en K€, monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

#### 3.1.5.3.1.2 Effets des normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010

#### **Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact ou non applicable sur les états financiers du Groupe :

- IFRS 1 révisée – Exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants
- Amendement à la norme IFRS 2 – Transaction intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.
- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises.
- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels.
- IAS 39 révisée – Eléments couverts éligibles
- IFRS 1 révisée – Première adoption des IFRS
- IFRIC 15 – Accord pour la construction d'un bien immobilier
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 – Transfert d'actifs provenant de clients
- Améliorations 2007-2009 des IFRS
- Améliorations 2006-2008 d'IFRS 5

Au 31 décembre 2010, il n'y a aucune norme IFRS ou interprétation IFRS publiée et en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, qui soit applicable par le Groupe et non adoptée par l'Union Européenne.

#### **Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Le Groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- IAS 24 révisée – Informations relatives aux parties liées (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011).
- Amendement à la norme IFRS 1 – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010).
- IFRIC 14 révisée – Paiements anticipés des exigences de financement minimal (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011).
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010).
- IAS 32 révisée – Classement des droits de souscription émis (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> février 2010).

## **Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

- Améliorations annuelles des normes IFRS 2010 (applicable selon les normes aux périodes ouvertes à compter du 30 juin 2010 ou 31 décembre 2010).
- 

### 3.1.5.3.1.3 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes consolidés du 31 décembre 2010.

### 3.1.5.3.1.4 Principes de consolidation

Les sociétés filiales du Groupe sont consolidées par intégration globale dès lors que le Groupe exerce son contrôle. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération, ainsi que le pouvoir de nommer ou révoquer les membres des organes de direction, de réunir la majorité des droits de vote dans ledit organe. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités ad hoc sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le groupe et des risques et avantages envisagés, le groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Ne sont pas consolidées les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe. Au 31 décembre 2010, les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont des sociétés en cours de création ou en instance de cession/liquidation. A titre d'information, les principales données comptables de ces sociétés sont données à la note 5.4.2.

Les éliminations des opérations intra-groupes sont réalisées pour toutes les sociétés du groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminés.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les sociétés liquidées, en cours de liquidation ou dont les critères ne sont pas significatifs ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

#### ▪ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par GAMELOFT SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### ▪ Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.



Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- Conversion en euros des éléments en devises des sociétés françaises

Les charges et produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

- Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises : les entités du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou en charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts ou emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères : Aucune filiale du groupe n'exerce son activité dans une économie hyper inflationniste.

Les comptes des entités étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs (y compris les goodwill quand il en existe et ajustements de valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture.
- Les produits et charges sont convertis au cours approchant les cours de change aux dates de transactions.
- Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres. Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

#### 3.1.5.3.1.5 Estimations et Jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les jugements significatifs exercés par la direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables et l'analyse des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme aux entités du groupe.

Tableau récapitulatif des estimations :

Note	Estimation	Nature de l'information communiquée
§ 3.1.5.3.2.2	Pertes de valeur	Principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 14	Avantages au personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 12	Païement en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
§ 3.1.5.3.2.12 & Note 13	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 32	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

#### 3.1.5.3.1.6 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques (Europe, Amérique du Nord et Reste du Monde).

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle, par secteur géographique, présentée en point 3.1.6 est l'information utilisée par le management du groupe et notamment son Président Directeur Général.

### 3.1.5.3.2 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe

#### 3.1.5.3.2.1 Goodwill

Les goodwills correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation annuels sont réalisés à la fin de chaque clôture comptable. La valeur recouvrable des goodwills est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée et est irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent à la filiale concernée.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

#### 3.1.5.3.2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lequel il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

- Marques
  - Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur. A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.
  - Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.
- Frais de développement :

GAMELOFT distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur consoles de jeux de nouvelle génération :

Les frais de développement sur les consoles de jeux de nouvelle génération sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation est pratiquée en conséquence.

Les sociétés ne pratiquent pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. GAMELOFT ne remplissant pas tous les critères d'activation, les dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes qui sont activés depuis l'exercice 2007.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

### 3.1.5.3.2.3 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif
- Que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Les immobilisations corporelles apparaissent au bilan à leur coût d'achat diminué du cumul des amortissements et du cumul éventuel des pertes de valeur. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

#### 3.1.5.3.2.4 Immobilisations acquises par voie de location financement

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Les immobilisations financées par voie de location financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés afin de se placer dans la situation où la société aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunts.

Le montant comptabilisé à l'actif est égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du coût des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

#### 3.1.5.3.2.5 Actifs financiers non courants

- Les titres de participation et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne sont pas détenus dans le but de réaliser des profits à court terme. Ces actifs sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.
- Les autres titres financiers sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires.
- Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales non consolidées du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative lors des tests de dépréciation.

#### 3.1.5.3.2.6 Impôts différés et exigibles

L'impôt sur le résultat : charge ou produit comprend la charge / le produit d'impôt exigible et la charge / le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture,
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés

sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

#### 3.1.5.3.2.7 Autres créances non courantes

Les autres créances non courantes regroupent des crédits d'impôts Recherche et Développement d'exercices antérieurs. Ils sont comptabilisés lorsque leur acceptation est acquise auprès des organismes locaux.

#### 3.1.5.3.2.8 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre le coût des produits finis et la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode FIFO. La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable. Le montant de toute reprise de dépréciation des stocks est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

#### 3.1.5.3.2.9 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

#### 3.1.5.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités, dépôts à vue et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur par le biais du résultat. Ils sont enregistrés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées en résultat.

#### 3.1.5.3.2.11 Capital social

##### Actions ordinaires :

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

##### Actions d'autocontrôle :

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

A ce jour le groupe n'a pas d'action d'autocontrôle.

#### 3.1.5.3.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

De ce fait, les provisions sur les retours estimés et les garanties de prix sont comptabilisées en déduction des ventes de

produits faites par l'intermédiaire de distributeurs. Leur estimation est calculée à partir de statistiques sur les ventes passées et tient compte du contexte économique et des prévisions de ventes des produits aux clients finaux.

#### 3.1.5.3.2.13 Avantages accordés aux salariés

##### - Indemnités retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, GAMELOFT participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs, qui sont généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	<b>France</b>
Taux d'évolution des salaires	1 à 3 %
Taux d'actualisation	3 %
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

Au sein du groupe GAMELOFT, les régimes à prestations définies ne font l'objet d'aucun financement par, des placements de différents instruments, de titres de capitaux propres ou de placements obligataires.

##### - Indemnités de fin de contrats

La provision pour indemnité de fin de contrat de travail des salariés au Vietnam couvre les avantages cumulés acquis par les salariés au cours de leur année de service jusqu'en 2008. Les indemnités sont versées au départ du salarié et le groupe n'a plus de dettes envers le salarié une fois l'indemnité payée. Les droits sont réactualisés chaque année en fonction des dispositions applicables au Vietnam. Depuis 2009 est instituée une couverture chômage financée par l'employeur et le salarié.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantage particulier au personnel.

##### - Stock options

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date de l'attribution) et d'actions gratuites constitue un complément de rémunération comptabilisé comme une charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti :

Pour les plans de stock-options et d'actions gratuites, la charge comptable représente la valorisation des options à la date d'attribution de chaque plan. La juste valeur des options dépend donc de la date à laquelle elles sont acquises par le bénéficiaire. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les critères de volatilité ont été fixés suivant deux étapes :

- la détermination de la volatilité historique du cours se rapprochant de la durée de vie de l'option
- la prise en compte d'éléments tangibles permettant d'anticiper que l'avenir sera différent du passé.

Le taux sans risque, appelé aussi « taux à échéance constante » est le taux de rendement d'une Obligation Assimilable du Trésor français fictive à 5 ans ou 7 ans de maturité.

La méthode utilisée pour l'évaluation des stocks options et actions gratuites suit la méthode binomiale.

Plans en vigueur au 31 décembre 2010 :

	Plans de stock-options 2006	Plans de stock-options 2007	Plans de stock-options 2008
Volatilité	46 % (1)	39 % (2)	45 % (3)
Taux de rotation lié au départ du groupe	8 % par an	8 % par an	5,5% par an pour la France 12% par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Taux de rendement des obligations zéro-coupons à 5 et 6 ans	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7
	3,93 %   3,85 % en juin 2006	3,93 %	3,90 %

(1) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation. Le modèle économique de l'époque était complètement modifié par rapport à son modèle actuel et donc l'évolution du cours ne saurait être comparable avec son évolution au cours des années ultérieures.

(2) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation.

(3) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2003 à avril 2008.

	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2009	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2010
Volatilité	44 % (4)	55 % (5)
Taux de rotation lié au départ du groupe	5,5% par an pour la France 8 % par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	Moyenne entre le taux TEC 3 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 5
	2,95 %   2,39 % pour les AGA	1,36 %   1,36 %

(4) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2004 à avril 2009

(5) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de juin 2007 à juin 2010

- DIF

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures.

#### 3.1.5.3.2.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

#### 3.1.5.3.2.15 Chiffres d'affaires

Conformément à IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué, net de rabais, remises ristournes, escomptes financiers et provisions pour retour de produits.

Les revenus de l'activité jeux mobiles sont le cœur d'activité de la société grâce notamment aux innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques et l'arrivée de nouveaux entrants dynamiques. Le chiffre d'affaires est déterminé via notre réseau de distribution (opérateurs, affiliés, constructeurs...) indiquant le nombre de téléchargements de nos jeux sur leurs différents serveurs et par rapport aux conditions du contrat.

Les revenus consoles rassemblent les services de téléchargement de jeux sur consoles de salon (Xbox Live Arcade, sur WiiWare, et PS3 Network), sur les réseaux sociaux, sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées ainsi que la vente de jeux de produits physiques. Sur le chiffre d'affaires téléchargeable, nous avons la même méthode de comptabilisation que l'activité mobile. En revanche, le chiffre d'affaires de « produits physiques » est constaté par le produit des ventes déduction faite d'une provision sur les retours estimés, les garanties de prix, des remises le cas échéant.

Les provisions sur les retours estimés et les garanties de prix sont comptabilisées en déduction des ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs. Leur estimation est calculée à partir des statistiques sur les ventes passées et tient compte du contexte économique et des prévisions de ventes des produits aux clients finaux.

#### 3.1.5.3.2.16 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut les coûts de production des cartouches de jeux consoles hors variation de stocks, les redevances de royalties ainsi que les frais liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

#### 3.1.5.3.2.17 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents.

Le groupe estime que le sous total « Résultat opérationnel courant » présenté de manière distincte dans le compte de résultat, facilite la compréhension de la performance opérationnelle récurrente, et permet aux utilisateurs des états financiers de disposer d'éléments utiles pour analyser cette dernière.

#### 3.1.5.3.2.18 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement et les intérêts créditeurs,
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

GAMELOFT n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés pour gérer ou réduire son exposition aux risques de variation des cours de change que nous pourrions trouver sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés (swap de devises ou autres)

#### 3.1.5.3.2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net) en conformité avec la norme IAS 7.



Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

La marge brute d'autofinancement est déterminée en rajoutant (ou en déduisant selon le cas) au résultat net les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions (hors provisions à caractère courant), les résultats sur cession, les charges d'impôts, les charges calculées liées aux stock-options.

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles excluent la variation nette du besoin en fonds de roulement liée aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement intègrent la variation nette du besoin en fonds de roulement liée aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement intègrent les intérêts nets payés au titre des emprunts et des variations des comptes courants.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique aux flux liés aux opérations d'investissement.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les valeurs mobilières de placement, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Aucun dividende de la société mère n'a été versé au 31 décembre 2010 au titre du résultat 2009.

### 3.1.5.3.2.20 Les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

### 3.1.5.3.2.21 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

- Résultat par action :

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

- Résultat dilué par action :

Ce résultat est égal à la division du :

- - résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- - par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté par le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des droits.

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Résultat net par du groupe (€) – A	13 566 374	5 971 511
Nombre d'actions ordinaires pondérés – B	74 887 287	73 926 449
Résultat net par action – C = A/B	0,181	0,081
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs – D	78 155 708	74 797 874
Résultat net (€) –E	13 566 374	5 971 511
Résultat net par action dilué – F= E / D	0,174	0,079
Résultat opérationnel courant (€)	14 789 946	7 752 918
Résultat opérationnel courant par action	0,1975	0,1048
Résultat opérationnel courant par action dilué	0,1892	0,1036

Le nombre d'actions dilutives liées aux plans de stock-options est de 2 411 202 actions et le nombre d'actions dilutives liées aux plans d'attribution d'actions gratuites est de 661 582 actions.

### 3.1.5.4 Périmètre de consolidation

#### 3.1.5.4.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2010

Seules les entités significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le caractère significatif s'apprécie au regard de la contribution à la production immobilisée et de la contribution au chiffre d'affaires du groupe. Les autres filiales et éventuelles entités ad'hoc dont la contribution est non significative ne sont pas reprises dans cette liste.

Société	Pays	Date acquisition / création	Activité - Secteur	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
GAMELOFT SA 429 338 130	France	1999	Mobile Distribution / Production	-	Société mère	Intégration Globale
GAMELOFT INC	USA	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT DIVERTISSEMENT INC	Canada	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Ltd	Royaume- Uni	2001	Mobile Distribution / Production	99,50 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT IBERICA SA	Espagne	2001	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Italie	2001	Mobile Distribution / Production	99,74 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Roumanie	2001	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	Chine	2003	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	Chine	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT KK	Japon	2004	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LTD VIETNAM	Vietnam	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	Mexique	2005	Mobile Production / Distribution	99,85 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT PRIVATED LTD	Inde	2005	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Co, Ltd	Corée	2005	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Argentina	Argentine	2005	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMLOFT Do BRASIL Ltda	Brésil	2007	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre.

#### 3.1.5.4.2 Sociétés non retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2010

Les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2010, la société exclue du périmètre de consolidation est une société en cours de création. Les critères retenus sont l'activité de la société, le nombre d'employés, le total chiffre d'affaires hors groupe, le total bilan de la société. L'ensemble de ces critères détermine le caractère significatif. Tous ces critères nous permettent de considérer si une société doit être incluse dans le périmètre de consolidation ou non.

A titre d'information, les principales données comptables de cette société sont les suivantes :

Société	Pays	Date création	Activité – Secteur	Pourcentage d'intérêt	Total Bilan (K€)	Total Capitaux propres (K€)	Total C.A. (K€)	Nombre de salariés	Engagement hors bilan
GAMELOFT DUBAI	Dubai	2008	Aucune	100 %	-	-	-	-	-

### 3.1.5.4.3 Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2010 diffère de celui de l'exercice 2009 avec l'entrée de deux filiales et la création de deux nouvelles sociétés. Les sociétés Gameloft Sprl et Gameloft Vénézuéla entrent dans le périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et Gameloft PT Indonésia ainsi que Gameloft Shenzhen rentrent dès leur création.

Montants en K€	Actif Incorporel Net	Actif Corporel Net	Actif Financier Net		Trésorerie	Actif circulant hors trésorerie	Dettes
			Titres	Dépôts & Caut.			
Gameloft Venezuela	-	-	-	-	5	3	7
Gameloft Sprl	-	-	-	-	19	-	1

### 3.1.5.5 Notes sur le bilan

#### 1. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2010 :

Immobilisations	Au 31.12.09 cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.10 cumulé
Logiciels	1 542	684	-123	-2	1	111	2 213
Développements commercialisés	11 391	4 467	- 44	2 218			18 032
Avances sur licences	18 551	5 095	-1 241			47	22 452
Développement En cours de production	2 709	5 577	- 1 455	-2 218			4 613
<b>TOTAL</b>	<b>34 193</b>	<b>15 823</b>	<b>- 2 863</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>158</b>	<b>47 311</b>

Amortissements	Au 31.12.09 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.10 Cumulé
Logiciels	1 127	719	-24	-1		67	1 888
Développements commercialisés	7 657	5 042					12 700
Avances sur licences	11 151	5 319	-1 198			113	15 385
Développement En cours de production	-						
<b>Sous Total</b>	<b>19 936</b>	<b>11 080</b>	<b>-1 222</b>	<b>-1</b>		<b>180</b>	<b>29 973</b>

#### Provisions

Développements commercialisés	1 021	1 819	-1 091				1 749
Développement En cours	66	292	-66				292

de production						
Avances sur licences	567	216	-50			733
<b>Sous Total</b>	<b>1 654</b>	<b>2 327</b>	<b>-1 207</b>			<b>2 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 590</b>	<b>13 407</b>	<b>-2 429</b>	<b>-1</b>	<b>180</b>	<b>32 747</b>

Les développements commercialisés sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur les Nintendo 3DS, DSi, Wiiware, l'Ipod d'Apple, la PS3net et PSPnet de Sony et sur Facebook... pour 4 423 K€.

Les développements en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, le montant est de 4 123 K€.

La société effectue des tests sur la faisabilité du projet et de sa commercialisation. Au cours de l'année 2010, GAMELOFT a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 1 499 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'année 2010, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Universal avec le film Jurassic Park, avec Capcom avec plusieurs jeux comme Resident Evil, Street Fighter....., avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Les éditions Albert René pour la sortie du film Astérix, Marvel pour Iron Man 2. Gameloft a signé aussi des contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser, Heroes, CSI ....

Les diminutions de provisions sur les développements commercialisés et en cours de production pour 1 157 K€ correspondent à des tests de valeur sur certaines provisions comptabilisées en décembre 2010.

Les diminutions sur avances sur licences concernent des avances pour 1 241 K€ dont GAMELOFT n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2010.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production sont respectivement de 5 042 K€ et de 2 111 K€. Les amortissements correspondent à un plan d'amortissement sur 18 mois des coûts de développements dès la commercialisation du jeu. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice entraînant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de 2 111 K€.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) pour 5 319 K€.

Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 216 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Immobilisations	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.10 Cumulés
Installations techniques	2 410	484	-258		231	2 868
Matériel de transport	2		-2			-
Matériel informatique et mobilier	11 706	3 532	-259		732	15 708
Matériel informatique financé par crédit-bail	111		-12		15	114
<b>TOTAL</b>	<b>14 230</b>	<b>4 016</b>	<b>- 530</b>		<b>977</b>	<b>18 690</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles est la conséquence :

- du développement des différents studios de production et du renouvellement de certains matériels,
- des achats de téléphones portables dédiés à la création des jeux ainsi que des kits de développements de

Nintendo, Sony...

Les diminutions du matériel informatique sont liées à des cessions et des mises au rebut.

Les diminutions d'installations générales sont principalement dues à des mises au rebut.

Amortissements	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.10 Cumulés
Installations techniques	1 247	467	-168		104	1 650
Matériel de transport	1		-1			-
Matériel informatique et mobilier	8 295	2 482	-241		431	10 966
Matériel informatique financé par crédit-bail	107	1	-12		14	110
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>9 651</b>	<b>2 950</b>	<b>- 423</b>		<b>549</b>	<b>12 726</b>

### 3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Immobilisations	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.10 Cumulés
Sociétés non consolidées (valeurs brutes)	64				-26		38
Dépôts et cautionnements	1741	505	-138		9	182	2 299
Prêts	150				- 150		-
<b>TOTAL</b>	<b>1 954</b>	<b>505</b>	<b>-138</b>		<b>- 167</b>	<b>182</b>	<b>2 337</b>

Les augmentations des dépôts et cautionnements concernent principalement GAMELOFT Corée pour 150 K€, GAMELOFT Iberica pour 143 K€, GAMELOFT Vietnam pour 78 K€ et GAMELOFT Bulgarie pour 25 K€.

Les diminutions concernent principalement GAMELOFT Iberica pour 53 K€, GAMELOFT Argentine pour 22 K€, GAMELOFT Shangai pour 16 K€ et GAMELOFT Philippines pour 12 K€.

Provisions	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de Périmètre	Au 31.12.10 Cumulés
Sociétés non consolidées		6		-6	-
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>		<b>-6</b>	<b>-</b>

Pourcentage de détention des sociétés non consolidées :

Sociétés	Valeur d'acquisition des titres en K€	Pourcentage de détention	Capitaux propres en devises	Résultat Net en devises	Résultat net en K€	Valeur nette comptable en K€
GAMELOFT DUBAI	38	100,00 %	37 638	-		38
* Montants en devises	<b>38</b>					<b>38</b>

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation. Les autres sociétés exclues du périmètre le sont du fait de leur caractère non significatif pour le groupe (cf. note 3.1.5.4.2).

### 4. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.10	31.12.09
Déficits activés	90	134
Différences temporaires fiscales	1 664	1 205
<b>TOTAL</b>	<b>1 753</b>	<b>1 339</b>

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte si leur récupération est probable, notamment dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Les différences temporaires fiscales sont principalement sur des provisions sur charges à payer et sur des amortissements différés.

Les délais d'expiration des déficits fiscaux se décomposent ainsi :

-5 ans : 45 K€

-20 ans : 45 K€

Déficits activés / non activés :

En K€	31.12.10		31.12.09
	déficits activés	déficits non activés	déficits activés
GAMELOFT Hong Kong		456	
GAMELOFT Canada	11		
GAMELOFT Iberica		494	
GAMELOFT Brésil		176	
GAMELOFT AUSTRALIA		302	41
GAMELOFT SA		30 871	
GAMELOFT KK		2 394	
GAMELOFT CHENG DU	45	638	40
GAMELOFT Singapore		155	
GAMELOFT Divertissement Live	34		53
GAMELOFT Belgique		3	
GAMELOFT Bulgarie		33	
GAMELOFT Venezuela		29	
GAMELOFT Indonésie		120	
GAMELOFT Rep. Tchèque		156	
GAMELOFT LTD UK		2 513	
GAMELOFT LTD, Co		3 108	
GAMELOFT GMBH		1 837	
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>43 395</b>	<b>134</b>

Les délais d'expiration des déficits fiscaux non activés se décomposent ainsi :

-3 ans : 29 K€

-4 ans : 176 K€

-5 ans : 947 K€

-7 ans : 2 394 K€

-10 ans : 3 108 K€

-15 ans : 494 K€

-Illimités : 36 138 K€

Compte tenu des enjeux commerciaux et de développement sur l'année 2011 en cours, il a été décidé de ne pas activer le déficit de Gameloft SA de 30 871 K€ soit un effet d'impôt différé actif non reconnu de 10 291 K€.

Il a été décidé de ne pas activer ces déficits reportables, d'un montant de 10 291 K€ sur l'exercice 2010 bien que le résultat fiscal de la société se soit élevé à 9 573 K€ en 2010 et à 2 360 K€ en 2009. Il existe en effet à ce jour un certain nombre de risques opérationnels qui ne permettent pas d'assurer avec une certitude absolue que les exercices à venir ne seront pas déficitaires contrairement aux deux exercices précédents. La société a notamment investi de façon importante lors de l'exercice 2010 sur les jeux sociaux. Ces jeux, qui fonctionnent sur les réseaux sociaux de type Facebook, constituent pour Gameloft une activité entièrement nouvelle dont le modèle économique diffère sensiblement de l'ensemble des autres activités de la société. Cette nouvelle activité est donc susceptible de générer des pertes pour la société.

D'autre part l'industrie du jeu sur téléphone mobile traverse en ce moment une période de transition caractérisée par la migration des consommateurs des téléphones Java vers les Smartphones. Cette évolution est particulièrement bénéfique pour l'industrie sur le long terme mais se traduit sur le court terme par une moindre croissance de l'activité Java dans certains pays où la migration des consommateurs n'est pas encore compensée par des achats de jeux sur leurs smartphones, en raison souvent du retard pris par les opérateurs et les constructeurs dans la mise en place d'un circuit de distribution et de portails numériques permettant de télécharger des applications sur leurs téléphones.

Dans ces conditions il semble plus prudent à la société de ne pas activer dès l'exercice 2010 les déficits reportables de Gameloft SA.

## 5. CREANCES FISCALES NON COURANTES

	31.12.10	31.12.09
GAMELOFT Divertissements Inc.	2 313	1 424
<b>TOTAL</b>	<b>2 313</b>	<b>1 424</b>

Ces créances fiscales sont des crédits d'impôts recherches et développements sur notre filiale canadienne des années 2005 à 2009.

GAMELOFT Divertissements a reçu les projets de cotisation pour les crédits de R&D non remboursables réclamés par la société relative aux exercices financiers de 2005, 2006 et 2007. La vérification fiscale a été effectuée par les autorités fiscales et ces montants ont été comptabilisés dans les comptes.

Le montant de crédit de 2005 est reportable sur 10 ans, les montants de crédit des années suivantes sont reportables sur 20 ans.

## 6. STOCKS DE PRODUITS FINIS

Nature	Au 31.12.09	Valeur brute	Provision	Au 31.12.10
Cartouches Asphalt Nintendo DS	-	-	-	-
Cartouches Nintendo DS	380	7	-7	-
Cartouches PS3	29	1	-1	-
Cartouches Wii	48	6	-6	-
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>14</b>	<b>-14</b>	<b>-</b>

Sur la fin d'année 2008, Gameloft a lancé des jeux cartouches en tant qu'éditeur sur la Nintendo DS avec les jeux suivants : Real Football 2009, Guitar Rock Tour, sur la Wii de Nintendo avec le jeu TV Show King et aussi sur la PS3 avec Brain Challenge.

Les cartouches Asphalt Nintendo DS ainsi que les nouveaux jeux cités ci-dessus sont commercialisées dans le monde entier.

Le stock a totalement été déprécié au 31 décembre 2010 pour 14 K€ en fonction de la perspective des ventes sur les années futures.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

## 7. AVANCES ET ACOMPTE VERSES

	Au 31.12.09	Augmentation	Diminution	Au 31.12.10
Avances et acomptes versés	149		-30	119
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>		<b>-30</b>	<b>119</b>

Les avances et acomptes versés concernent principalement la société GAMELOFT Beijing pour 31 K€ & GAMELOFT Vietnam pour 12 K€.

## 8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31.12.10	Brut	Provision	Net	Au 31.12.09
Clients et comptes rattachés	42 466	366	42 100	32 626
<b>Total</b>	<b>42 466</b>	<b>366</b>	<b>42 100</b>	<b>32 626</b>

Le délai moyen de règlement des clients du groupe GAMELOFT est de 95 jours.

Toutes les créances clients sont à moins d'un an, l'impact de l'actualisation est non significatif et non comptabilisé.

Le poste clients est en hausse par rapport au 31 décembre 2009 en corrélation avec l'augmentation du chiffre d'affaires du dernier trimestre.

## 9. ACTIFS FINANCIERS

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.10	31.12.09
Comptes courants d'associés	71	-	71	-
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>-</b>

Il n'y a pas de compte courant sur les filiales non consolidés.

## 10. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances se décomposent ainsi :

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.10	31.12.09
TVA	2 195		2 195	2 327
Autres créances fiscales et sociales (1)	6 713		6 713	4 940
Avoirs fournisseurs à recevoir	5		5	306
Fournisseurs débiteurs	172		172	26
Autres	216		216	312
Charges constatées d'avance	1 019		1 019	613
Capital souscrit appelé non versé (PE incluse)	316		316	
<b>TOTAL</b>	<b>10 637</b>		<b>10 637</b>	<b>8 525</b>

La totalité des autres créances a une échéance à moins d'un an.

- (1) - Créances fiscales = 6 573 K€ principalement dû au crédit d'impôt lié aux subventions d'exploitation de GAMELOFT Canada et de GAMELOFT Divertissements Live pour 4 685 K€, de GAMELOFT Argentina pour 1 192 K€, de créances d'IS pour GAMELOFT Mexique de 226 K€, de GAMELOFT New York pour 270 K€.  
 - Créances sociales = 140 K€

## 11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes de comptes de banque pour 27 038 K€ au 31 décembre 2010 contre 19 804 K€ au 31 décembre 2009.

La variation de la trésorerie nette se décompose ainsi :

Détail trésorerie	31.12.10	31.12.09
Disponibilités	27 038	19 804
VMP		
Avances en devises		
Découverts bancaires et crédits courts termes	- 1 906	- 55
<b>TOTAL</b>	<b>25 133</b>	<b>19 749</b>

Au 31 décembre 2010, ce poste comprend des livrets rémunérés à des taux disparates suivants les pays, constitués de 9 contrats conclus au taux progressif en moyenne de 2,2% l'an sur un placement de 24 mois pour une juste valeur de 9 020 K€. La disponibilité de ces contrats est immédiate.

## 12. CAPITAUX PROPRES

### Capital

Le capital de la société GAMELOFT S.A. est composé au 31 décembre 2010 de 75 082 924 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 754 146,20 euros.

La société GAMELOFT a procédé à des augmentations de capital par levée de stocks options pour 14 K€ de capital social et 859 K€ de primes d'émission.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### Nombre d'actions GAMELOFT S.A.



	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
<b>Au 31/12/06</b>	<b>0.05</b>	<b>70 756 584</b>	<b>3 538</b>
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	121 128	6
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	1 439 492	72
<b>Au 31/12/07</b>	<b>0.05</b>	<b>73 058 357</b>	<b>3 653</b>
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
<b>Au 31/12/08</b>	<b>0.05</b>	<b>73 605 094</b>	<b>3 680</b>
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
<b>Au 31/12/09</b>	<b>0.05</b>	<b>74 797 874</b>	<b>3 740</b>
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
<b>Au 31/12/10</b>	<b>0.05</b>	<b>75 082 924</b>	<b>3 754</b>

## Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	101 5					
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	33 0					
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	2 0					
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700	2 238 000
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300	535 000
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	127 4				
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>03/01/07</b>	<b>Restant au 31.12.07</b>	<b>Restant au 31.12.08</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200	494 200
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900	207 900
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	38 1				
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>11/04/2008</b>	<b>Restant au 31.12.08</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600	2 595 350
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650	369 950
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	199 4			
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>11/04/2008</b>	<b>Restant au 31.12.08</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200	398 900
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100	41 300
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	48 1			
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>14/05/2009</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900	2 003 800
Nombre d'actions annulées :		77 600	204 700
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	189 2		
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros

<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>01/06/2010</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	2 200 200
Nombre d'actions annulées :		39 800
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	189 2	
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2012
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription	3,82 euros	3,82 euros

<b>Attributions d'Actions Gratuites</b>	<b>21/04/2009</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009		
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011		
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013		
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	55 3		

<b>Attributions d'Actions Gratuites</b>	<b>01/06/2010</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010	
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 01/06/2012	
Fin de période de conservation	2 ans – 01/06/2014	
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750
Nombre d'actions annulées :	-	3 500
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	60 3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2010, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 12 486 150 actions, d'actions gratuites est de 1 447 000 actions.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

### 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Passifs non courants :

	Au 31.12.09	Dotations exercice	Reprises exercice		Variation de périmètre	Au 31.12.10
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice		
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>						
Pour risques autres	5	30	-5			30
Pour charges	154		-90		- 64	-
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>30</b>	<b>-95</b>		<b>- 64</b>	<b>30</b>

Il n'y a pas de contrôles fiscaux en cours dans les filiales étrangères ou françaises nécessitant une provision.

Les provisions pour charges concernent pour 15 K€ à des litiges concernant des salariés et pour 15 K€ à une nouvelle loi fiscale à venir sur notre filiale GAMELOFT Roumanie.

### 14. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Au 31.12.09	Dotations	Reprises	Ecart de change	Variation de périmètre	Reclassements	Au 31.12.10
Provisions pour retraite	141	105	-54	4		36	232
Provisions pour départ	-	25				96	121
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>130</b>	<b>-54</b>	<b>4</b>		<b>132</b>	<b>353</b>

La provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur l'exercice pour 48 K€ sur GAMELOFT Italie, 28 K€ sur GAMELOFT Corée, Ltd et pour 14 K€ sur GAMELOFT Hong Kong.

Les reprises de provisions retraite concernent GAMELOFT Italie pour 34 K€ et GAMELOFT Corée pour 16 K€.

En 2010 des reclassements en compte provisions pour retraite ont été faits pour 32 K€ sur GAMELOFT Italie et 4K€ sur GAMELOFT Inde.

La dotation sur la provision pour départ enregistrée de la société GAMELOFT Vietnam est due à l'augmentation de salaires des salariés entrés en fonction avant le 31 décembre 2008. Depuis la mise en place de la couverture chômage, la provision pour départ est enregistrée directement en charges de personnel pour tous les salariés embauchés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 15. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières non courantes se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	-	-

Emprunts résultant du retraitement des leasings	-	-
Comptes courants d'associés	-	-
<b>Dettes financières</b>	-	-

Les dettes financières courantes se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Emprunts		
Découverts bancaires	1 906	55
Emprunts résultant du retraitement des leasings	-	-
Comptes courants d'associés	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>1 906</b>	<b>55</b>

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.10	1 906		

Les découverts bancaires financent les besoins ponctuels de trésorerie.

	31.12.10	31.12.09
Dettes financières hors avances Etat	1 906	55
Disponibilités	-27 038	- 19 804
VMP		-
<b>Excédent net financier</b>	<b>- 25 133</b>	<b>- 19 749</b>

Au 31 décembre 2010, il y a un excédent net financier de 25 133 K€ contre 19 749 K€ au 31 décembre 2009. L'intégralité des dettes financières est à taux fixe.

#### 16. PASSIF D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.10	31.12.09
Subventions à recevoir	1 923	1 339
Divers	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 924</b>	<b>1 339</b>

Nos filiales canadiennes bénéficient de crédits multimédias. Ces crédits étant imposables l'année de leur encaissement mais comptabilisés sur une base d'exercice fiscal, la société doit comptabiliser un passif d'impôts futur sur cet élément. Les subventions seront reçues sur l'exercice 2011.

#### 17. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.10	31.12.09
Dettes fournisseurs	10 992	8 072
Dettes fournisseurs sur immobilisations	4 166	4 523
<b>Total</b>	<b>15 158</b>	<b>12 595</b>

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an et compte tenu de leur courte échéance, elles ne sont pas exposées à un risque de taux significatif.

#### 18. AVANCES ET ACOMPTES RECUS

Les avances et acomptes reçus courants se décomposent de la manière suivante :

	31.12.10	31.12.09
Avances et acomptes reçus	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 19. AUTRES DETTES

Les autres dettes non courantes se décomposent de la manière suivante :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Clients créditeurs	224	297
Autres dettes	152	304
Produits constatés d'avance	77	96
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>697</b>

Les produits constatés d'avance sont des produits liés au changement de locaux de GAMELOFT SA, ce produit est étalé sur la durée du bail commercial (9 ans).

## 20. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Dettes sociales	5 817	5 342
Dettes fiscales	3 474	3 190
<b>TOTAL</b>	<b>9 291</b>	<b>8 532</b>

Les dettes sociales concernent principalement GAMELOFT Inc. Divertissement pour 1 352 K€, GAMELOFT SA pour 887 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 655 K€, GAMELOFT Vietnam Ltd pour 521 K€, GAMELOFT Argentina pour 404 K€, GAMELOFT Srl Roumanie pour 358 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 344 K€, GAMELOFT Partnerships pour 282 K€, GAMELOFT Software Shanghai Ltd pour 164 K€ et GAMELOFT Software Cheng Du pour 155 K€.

Les dettes fiscales concernent principalement GAMELOFT Argentina pour 952 K€, GAMELOFT SA pour 528 K€, GAMELOFT S. de R.L. de C.V pour 311 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 292 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 151 K€, GAMELOFT Partnerships pour 149 K€, GAMELOFT Privated Ltd pour 136 K€, GAMELOFT Gmbh pour 129 K€ et GAMELOFT Do Brasil Ltd pour 120 K€.

### 3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

## 21. CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Europe	49 131	35 %	47 691	39 %
Amérique du Nord	45 250	32 %	38 808	32 %
Reste du Monde	46 577	33 %	35 473	29 %
<b>Total</b>	<b>140 958</b>	<b>100 %</b>	<b>121 972</b>	<b>100 %</b>

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Mobiles	7 298	5 %	6 761	6 %
Consoles	133 659	95 %	115 211	94 %
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>140 958</b>	<b>100 %</b>	<b>121 972</b>	<b>100 %</b>
<b>Production Immobilisée</b>	<b>10 121</b>		<b>5 380</b>	
<b>Production Stockée</b>	<b>-443</b>		<b>- 1 940</b>	
<b>Total</b>	<b>150 636</b>		<b>125 412</b>	

## 22.AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Reprises sur provisions	1 357	1 540
Sur passifs	150	92
Sur actifs	1 207	1 448
<b>TOTAL</b>	<b>1 357</b>	<b>1 540</b>

Les reprises de provisions concernent les reprises sur provisions risquées & charges pour 95 K€, les dépréciations d'actifs immobilisés sur les frais de R&D pour 1 157 K€, les avances sur licences pour 50 K€ et pour 54 K€ d'un engagement retraite suite à des départs de salariés.

## 23.COÛTS DES VENTES hors variation de stock de produits finis

Les couts des ventes se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Achats de marchandises	123	68
Frais sur coûts des ventes	5 291	3 542
Coûts des royalties	13 497	9 381
<b>TOTAL</b>	<b>18 911</b>	<b>12 990</b>

Les achats stockés correspondent aux achats de cartouches des jeux suivants : TV Show King Party sur la console Nintendo Wii et de divers achats de matériel pour revente.

Les frais sur coûts des ventes représentent tous les coûts liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

Les coûts des Royalties sont liés à la vente des jeux à licences.

## 24.FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la façon suivante :

	31.12.10	31.12.09
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	-
Autres charges externes	14 564	12 170
Rémunérations du personnel	47 529	38 783
Subvention d'exploitation	-4 682	-2 898
Charges sociales	10 072	8 556
Impôts et Taxes	606	420
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	7 836	7 092
<b>TOTAL</b>	<b>75 925</b>	<b>64 124</b>

Les frais de Recherche & Développement correspondent aux coûts de développement des jeux.

L'effectif atteignait au 31 décembre 2010 pour le secteur R&D 4 014 employés. L'effectif R&D a augmenté de 12% sur la période.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 22% sur l'année hors comptabilisation des charges liées aux stock-options. La comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux AGA représentaient sur l'année 2010 1 157 K€ contre 1 305 K€ sur l'année 2009.

Le montant des subventions perçues au Canada et en Argentine est calculé sur la base de la masse salariale des employés du département R&D de Gameloft Canada et de Gameloft Argentine.

Les dotations aux amortissements augmentent avec les dépréciations sur les développements immobilisés pour 5 042 K€ sur l'année 2010 contre 4 289 K€ en 2009.

## 25.FRAIS COMMERCIAUX

Les frais Sales & Marketing se décomposent de la façon suivante :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	-
Autres charges externes	11 105	13 881
Rémunérations du personnel	12 141	11 613
Subvention d'exploitation	- 319	- 381
Charges sociales	3 118	2 992
Impôts et Taxes	587	370
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	365	287
<b>TOTAL</b>	<b>26 998</b>	<b>28 763</b>

Les frais de Ventes & Marketing comprennent l'ensemble des dépenses liées à la commercialisation et à la vente des jeux de la société (le marketing, les équipes commerciales B2B, le B2C, les équipes de Business Intelligence, l'achat d'espace publicitaire, les salons, etc.).

L'effectif du département Ventes & Marketing atteignait 512 salariés au 31 décembre 2010. L'effectif a augmenté de 14% sur l'exercice 2010.

Les dépenses de publicités, de marketing et de conférences s'élèvent sur l'année à 5 214 K€ contre 8 480 K€ sur 2009. Ces dépenses représentent 4% du chiffre d'affaires en forte diminution suivant ainsi la politique stratégique de la Société. Ces dépenses représentaient 7% du chiffre d'affaires en 2009.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 5% hors comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux AGA qui représentent sur l'année 2010 une charge de 530 K€ contre 639 K€ en 2009.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction de Sales & Marketing ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

## 26.FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs se décomposent de la façon suivante :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	-
Autres charges externes	4 298	3 740
Rémunérations du personnel	5 854	4 995
Subvention d'exploitation	- 312	- 200
Charges sociales	1 290	1 102
Impôts et Taxes	385	- 17
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	404	287
<b>TOTAL</b>	<b>11 920</b>	<b>9 908</b>

Les frais administratifs correspondent à l'ensemble des dépenses des équipes comptables, juridiques, informatiques et ressources humaines de la société.

L'effectif au 31 décembre 2010 pour le secteur administratif était de 285 salariés en augmentation de 19% par rapport à 2009.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 22% suite à la création de nouveaux studios qui a entraîné l'arrivée de salariés administratifs afin d'en assurer l'encadrement et le développement, d'une part, et à l'augmentation du volume de l'activité du groupe d'autre part. La comptabilisation des charges de personnel lié aux stock-options et aux AGA représentaient sur l'année 2010 596 K€ contre 743 K€ sur l'année 2009.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction administrative ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux, et de l'augmentation de l'effectif administratif entre les deux périodes comparatives.

Informations sur les retraites et avantages assimilés d'une part et les rémunérations en actions :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Retraites et avantages assimilés	130	74
Rémunérations en actions	2 283	2 686

## 27.VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS

	31.12.10	31.12.09
Variation de stocks : Asphalt DS	-	31
<b>TOTAL</b>	-	<b>31</b>

## 28.DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31.12.10	31.12.09
Dotations aux Provisions	2 553	2 168
<b>TOTAL</b>	<b>2 553</b>	<b>2 168</b>

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 130 K€, de provisions sur créances clients pour 51 K€, de provisions pour risques et charges pour 31 K€ dont 15 K€ sur des litiges salariaux. Elle comprend également une provision sur stocks pour 14 K€ et de dépréciation d'actifs pour 2 327 K€ dont 216 K€ sur les dépréciations de licences et de 2 111 K€ sur les dépréciations des développements commercialisés et en cours de production. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont déterminées en fonction de la rentabilité des projets, commercialisés ou en cours de production, sur les consoles de jeux

## 29.AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Résultat de cession des immobilisations	- 186	- 83
Autres produits	314	356
Autres charges	- 1 024	- 1 489
<b>TOTAL</b>	<b>- 896</b>	<b>- 1 216</b>

Le résultat de cession comprend la vente de matériel informatique et de mises aux rebuts.

Les autres produits concernent pour 216 K€ le remboursement par le gouvernement chinois d'une partie de la TVA et d'autres produits de gestions courantes.

Les autres charges sont des retenues à la source pour 792 K€, pour 70 K€ de créances irrécouvrables et pour 81 K€ de TVA non récupérable.

## 30.AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres opérations opérationnelles se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Autres produits opérationnels	56	-
Autres charges opérationnelles	278	41
<b>TOTAL</b>	<b>-222</b>	<b>- 41</b>

Les autres produits et charges représentent des pénalités sur contrat de distribution de jeux.

## 31.RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.10	31.12.09
<b>Coût de l'endettement net financier</b>	<b>123</b>	<b>88</b>
<i>Produits de trésorerie</i>	209	155
<i>Résultat de cession d'équivalents de trésorerie</i>	-	-
<i>Intérêts sur opération de financement</i>	85	67
<i>Résultat des couvertures de change sur trésorerie</i>		
<b>Produits financiers</b>	<b>6 626</b>	<b>2 669</b>
<i>Dividendes</i>		
<i>Gains de change</i>	6 626	2 669



<i>Autres produits financiers</i>		
<b>Charges financières</b>	<b>5 437</b>	<b>2 312</b>
<i>Pertes de change</i>	<i>5 437</i>	<i>2 306</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>-</i>	<i>6</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 312</b>	<b>445</b>

La société a des dettes financières en euros et en dollars canadiens.  
La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2010.

Les produits de trésorerie sont les revenus de placement sur les différents comptes rémunérés.  
Le poste intérêts sur opération de financement comprend pour 32 K€ les charges financières liées à l'emprunt CT financé par la banque BMO au Canada pour subvenir aux besoins ponctuels de GAMELOFT Divertissements Inc et 26 K€ de frais financiers sur GAMELOFT Argentine.

### 32.IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Impôts exigibles	2 102	2 205
Impôts différés	95	- 165
<b>Total</b>	<b>2 197</b>	<b>2 040</b>

• Impôts exigibles :

L'impôt a été calculé pour toutes les sociétés bénéficiaires avec les taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.  
Les impôts courants concernent principalement les filiales : GAMELOFT Argentina pour 912 K€, GAMELOFT Software Beijing Ltd pour 340 K€, GAMELOFT Inc. pour 295 K€ et GAMELOFT S de RL pour 181 K€.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises neutralise les montants d'impôt sur les sociétés bénéficiaires au profit de Gameloft SA.

• Impôts différés :

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Impôts différés actifs (voir détail 4)	1 753	1 339
Impôts différés passifs (voir détail 16)	1 924	1 339

### Preuve d'impôt :

	<b>31/12/10</b>	<b>31.12.09</b>
Résultat avant impôts	15 763	8 011
Impôt théorique	5 254	2 670
<b>Effet des déficits fiscaux</b>		
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées	226	833
Pertes fiscales des exercices antérieurs utilisées	- 3 638	- 1 817
<b>Effet taux d'impôts différent au taux théorique</b>	- 472	10
<b>Différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé</b>	1 495	973
<i>Dont Impôts sur Stock Options</i>	<i>761</i>	<i>- 895</i>
<i>Dont Eliminations Réciproques</i>	<i>-68</i>	<i>820</i>
<i>Dont Eliminations Dividendes</i>	<i>1 118</i>	<i>969</i>
<i>Dont Homogénéisation</i>	<i>-27</i>	<i>- 49</i>
<i>Dont Ecart d'évaluation</i>	<i>-341</i>	
<b>Différence Permanente</b>	-467	- 144
<b>Décalage Fiscal / Social</b>	- 202	- 485
<b>Total</b>	<b>2 197</b>	<b>2 040</b>

### 3.1.6 Information Sectorielle

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour l'unique secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Gameloft a une gestion mondiale et n'identifie donc pas en l'espèce de secteurs différents. Une analyse par secteur géographique peut cependant être menée comme suit :

K€	Chiffre d'affaires	
	31.12.10	31.12.09
Europe*	49 131	47 691
Amérique du Nord	45 250	38 808
Reste du Monde	46 577	35 473
<b>Total</b>	<b>140 958</b>	<b>121 972</b>

\* Au sens de l'Union Européenne

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les chiffres d'affaires sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants	
	31.12.10	31.12.09
Europe*	16 423	13 951
Amérique du Nord	6 085	3 219
Reste du Monde	4 423	4 722
<b>Total</b>	<b>26 931</b>	<b>21 892</b>

\* Au sens de l'Union Européenne

Les actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés, les autres créances non courantes et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

Par ailleurs, Gameloft a un client dont le chiffre d'affaires s'élève à 10% au moins du chiffre d'affaires dont le détail s'analyse comme suit :

K€	Chiffre d'affaires			
	31.12.10		31.12.09	
	Montants	%	Montants	%
Apple	30 774	21,83 %	18 827	15,44 %
<b>Total</b>	<b>30 774</b>	<b>21,83 %</b>	<b>18 827</b>	<b>15,44 %</b>

### 3.1.7 Informations diverses

#### 1. Engagements hors bilan

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Découverts autorisés : Gameloft Divertissements Inc a renouvelé dans les mêmes termes et conditions son contrat de financement de sa marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque BMO.

Engagements hors bilan :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Caractéristiques		Au 31.12.10
	Nature	Date Fin d'Engagement	
	Baux Commerciaux	31/12/2016	13 799 K€
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc pour un contrat Cadre de location conclu entre Gameloft Canada & la société Services Financiers Dell Canada.		250 000 CAD
	Engagement de caution au profit de Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature du bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA.		144 000 USD
Engagements donnés en gage, hypothèque, ...	Hypothèque mobilière en garantie du règlement du loyer & des obligations prévus par les baux conclus entre le bailleur & Gameloft Divertissement Inc.	15/08/2014	322 000 CAD

Effets escomptés non échus : néant

Crédit bail : néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans les sociétés, les salariés à temps complets acquièrent un droit d'une durée comprise entre 20 et 21 heures.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans.

Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

## 2. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2010, par la société ainsi que ses filiales, aux dirigeants a été de 395 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de GAMELOFT SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2010.

	2010	2009
Salaires, charges et avantages en divers	395	386
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	393 750	393 000

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

▪ Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 829 K€, dont 154 K€ versés par GAMELOFT SA.

Données en Euros	GAMELOFT SA	GAMELOFT Inc.	GAMELOFT Ltd.		Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2010
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Rémunération brute fixe	
Michel Guillemot	60 000	0	174 776	30 369	243 756	508 901
Claude Guillemot	31 248	0	0	0	339 996	371 244
Gérard Guillemot	0	36 556	0	0	362 496	399 052
Yves Guillemot	31 248	0	0	0	24 996	56 244
Christian Guillemot	31 248	0	0	0	462 504	493 752

Au titre de 2010, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 1 829 193 euros.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données eu Euros):

<b>Michel Guillemot</b>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	478 532	478 532	534 593	534 593
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	22 500	22 500
Avantages en nature	30 369	30 369	29 144	29 144
<b>TOTAL</b>	<b>508 901</b>	<b>508 901</b>	<b>586 237</b>	<b>586 237</b>

<b>Claude Guillemot</b>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	371 244	371 244	433 740	433 740
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	22 500	22 500
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>371 244</b>	<b>371 244</b>	<b>456 240</b>	<b>456 240</b>

<b>Gérard Guillemot</b>	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	399 052	399 052	559 808	559 808
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>399 052</b>	<b>399 052</b>	<b>574 808</b>	<b>574 808</b>

Yves Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	56 244	56 244	556 248	556 248
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>56 244</b>	<b>56 244</b>	<b>586 248</b>	<b>586 248</b>

Christian Guillemot	2010		2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	493 752	493 752	556 248	556 248
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>493 752</b>	<b>493 752</b>	<b>586 248</b>	<b>586 248</b>

▪ Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires du plan d'options décrit ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	300 000	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	37 500	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
<b>TOTAL</b>			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

▪ Attribution gratuite d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des attributions gratuites d'actions décrites ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) du nombre total des actions qui seront attribuées à chacun d'eux, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de

					performance externe
<b>- Monsieur Claude Guillemot</b>	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	conditions de performance interne et conditions de performance externe
<b>TOTAL</b>		56 250			

Le transfert de la propriété des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux est soumis à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, et compte tenu de la structure familiale de l'actionariat de la Société, le Conseil d'Administration a fixé à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun de mandataires sociaux, la quantité d'actions de la Société que chacun d'eux sera tenu d'acquérir lors de la disponibilité des actions attribuées gratuitement.

▪ Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>- Monsieur Michel Guillemot</b>		X		X		X		X
<b>- Monsieur Christian Guillemot</b>		X		X		X		X
<b>- Monsieur Yves Guillemot</b>		X		X		X		X
<b>- Monsieur Claude Guillemot</b>		X		X		X		X
<b>- Monsieur Gérard Guillemot</b>		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

3. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2010, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Effectif

Les effectifs au 31 décembre 2010 se répartissent comme suit :

a) Répartition par zone géographique :

	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
Europe	139	797	544	449	694
Amérique du Nord	335	324	375	394	483
Reste du Monde	2 161	2 902	3 083	3 422	3 634
<b>Total</b>	<b>2 635</b>	<b>4 023</b>	<b>4 002</b>	<b>4 265</b>	<b>4 811</b>

b) Répartition par département :

	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
Administration	138	185	226	239	285
Vente & Marketing	192	425	438	447	512
Recherche & Développement	2 305	3 413	3 338	3 579	4 014
<b>Total</b>	<b>2 635</b>	<b>4 023</b>	<b>4 002</b>	<b>4 265</b>	<b>4 811</b>

Sur l'année 2010, la croissance des effectifs est en forte augmentation.

c) Effectif moyen

	2010	2009
Recherche & Développement	3 822	3 476
Vente & Marketing	479	447
Administration	257	229
<b>Total</b>	<b>4 558</b>	<b>4 153</b>

6. IFRS 7 – Instruments financiers

La norme IFRS 7 rassemble les règles de présentation de l'information financière relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'Amendement de la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social.

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable par catégorie et la juste valeur des instruments financiers (au sens des définitions données par IAS 32) du groupe au 31/12/10 et 31/12/09 :

en K€	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	déc-10		déc-09	
			valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
<b>ACTIFS</b>						
Actifs financiers non courants (hors titres)	Prêts et créances au coût amorti		2 300		1 890	
Actifs financiers non courants (titres)	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Niv 3	38		58	
Autres créances non courantes	Prêts et créances au coût amorti		2 313		1 424	
Avances et acomptes versés	Prêts et créances au coût amorti		119		149	
Clients et comptes rattachés	Prêts et créances au coût amorti		42 100		32 626	
Actifs financiers	Prêts et créances au coût amorti		71		0	
Autres créances et comptes de régularisation	Prêts et créances au coût amorti		10 637		8 525	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	27 018	27 038	19 804	

en K€	Catégorie IAS 39	Catégorie Juste valeur	déc-10		déc-09	
			valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
<b>PASSIFS</b>						
Dettes financières non courantes	Passifs financiers au coût amorti		0		0	
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti		1 906		55	

Fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	15 158	12 595
Dettes fiscales et sociales	Passifs financiers au coût amorti	9 290	8 532
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	453	697

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 – "Instruments financiers : informations à fournir", le tableau ci-dessous présente, pour les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur, la répartition entre les trois niveaux de hiérarchie demandés :

- niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;
- niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;
- niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

Pour mémoire, les autres instruments financiers valorisés au coût amorti ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	31/12/2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			38	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 038			27 038
Total actifs à la juste valeur	27 038	0	38	27 076
				0
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

Rubrique	31/12/2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			58	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 804			19 804
Total actifs à la juste valeur	19 804	0	58	19 862
				0
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

- Gestion sur risque sur titres

### Risque sur les actions de la Société

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

### Risque sur d'autres titres actions

Les titres de participation détenus dans des sociétés cotées peuvent avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe en cas de baisse du cours de Bourse significative et/ou prolongée.

Au 31 décembre 2010, les titres de participation ne comprennent aucun titre de sociétés cotées en bourse.

- Gestion du risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet constitué essentiellement de placements monétaires à court terme à taux et capital garanti. La trésorerie permet au



groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

- Gestion du risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyens de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

- Gestion du risque de change

Nous détenons des actifs, percevons des revenus et encourons des dépenses et engagements directement et par l'intermédiaire de nos filiales dans un grand nombre de devises. Nos comptes sont présentés en euros. Par conséquent, lorsque nous préparons nos comptes, nous devons convertir en euros la valeur de nos actifs, passifs, revenus et dépenses présentés dans d'autres devises aux taux de change applicables à cette date. Par conséquent, les augmentations et baisses de valeur de l'euro pour ce qui est de ces autres devises affecteront la valeur de ces éléments dans nos comptes, même si leur valeur n'a pas changé dans leur devise d'origine.

Néanmoins, GAMELOFT a recours à un système de couverture de change naturel dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens ou livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.10		31.12.09	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.32680	1.33620	1.39327	1.44060
Dollars canadiens	1.36650	1.33220	1.58519	1.51280
Livres Sterling	0.85824	0.86075	0.89105	0.88810
Yens japonais	116.45511	108.65000	130.23437	133.16000
Pesos argentins	5.18981	5.29300	5.20200	5.46950
Pesos mexicains	16.75316	16.54750	18.78411	18.92230
Real brésilien	2.33444	2.21770	2.77057	2.51130
Wong Coréens	1 532.51369	1 499.06	1 772.80125	1 666.97
Dollars australiens	1.44418	1.3136	1.77487	1.60080

Impact sur le chiffre d'affaires de la variation des taux de change sur l'année :

En K€	31.12.10	31.12.09
Dollars	1 248	- 914
Dollars canadiens	314	17
Livres Sterling	114	29
Yens japonais	379	- 176
Pesos argentins	1	- 377
Pesos mexicains	606	-514
Real brésilien	552	
Wong careens	198	
Dollars australiens	157	

La répartition des dettes financières par devise est la suivante :

	31.12.10	31.12.09
Euros	97	52
Dollars canadiens	1 809	3
<b>Dettes financières</b>	<b>1 906</b>	<b>55</b>

Sensibilité de l'endettement financier :

	Montant	Type de taux	Taux	Nominal	Int/an	Var. de + 1%	Différence en K€
Concours bancaires France	97	Variable	17.20 %	-	1	1	0
Concours bancaires Canada	1 809	Fixe	3.75%	1 809	68	86	18
Disponibilités	27 038	Variable	-	27 038	-	-	-
Placements	-		-	-	-	-	-
<b>Total</b>				-	<b>69</b>	<b>87</b>	<b>18</b>

Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2010, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

	31/12/10				Montant des actifs échus non dépréciés			
	Note	Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois-1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants								
Créances clients	8	42 466	366	42 100		42 100		
Autres créances d'exploitation courantes	10	10 637	-	10 637		10 637		
Autres actifs financiers en prêts et créances	9	71		71		71		
<b>PRETS ET CREANCES</b>								
Autres actifs financiers non courants								
Autres actifs financiers courants								
		53 174	366	52 808		52 808		

## 7. Informations relatives aux parties liées

Aux termes de la norme IAS 24, sont considérées comme transactions avec les parties liées, les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs et sur lesquelles ils exercent un contrôle, les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe.

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs:

- a) avec le Groupe Ubisoft :

### Charges d'exploitations :

- Refacturation de services réalisés par Ubisoft pour le compte de GAMELOFT SA pour 199 K€,
- La redevance dans le cadre d'un contrat de licence avec Ubisoft Entertainment afin de permettre l'exploitation de leur marque par GAMELOFT SA pour 1 935 K€,

### Produits d'exploitations :

- Refacturation de services réalisés par GAMELOFT SA pour le compte de Ubisoft Entertainment pour - 56 K€,
- La commercialisation par UBISOFT Entertainment et UBISOFT Inc dans le cadre d'un contrat de distribution de jeux consoles fabriqués par GAMELOFT SA pour 263 K€.

- b)avec AMA :

### Charges d'exploitations :

- Refacturation de redevance pour la commercialisation de jeux AMA pour 206 K€.

- c)avec Longtail Studios :

Les transactions concernent la redevance sur les ventes que réalise GAMELOFT SA sur la distribution du jeu mobile « Love Triangle » pour 11 K€.

d)avec le Groupe Guillemot Brothers

Ces transactions sont liées à la refacturation de services réalisés pour le compte de Gameloft SA pour 21 K€.

	31.12.10	31.12.09
<b>Actif (en K€)</b>		
Titres de participation		
Clients et comptes rattachés	205	62
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs		34
<b>Dettes (en K€)</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	852	809
Dettes financières		
Clients créditeurs		62
<b>Résultat d'exploitation (en K€)</b>	- 2 246	- 252
Produits d'exploitation	207	1 759
Charges d'exploitation	2 453	2 011
<b>Résultat financier (en K€)</b>		
Produits financiers		
Charges financières		-

Les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe GAMELOFT :

La filiale GAMELOFT Dubaï n'a pas commencé réellement son activité et donc ne rentre pas dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2010.

	31.12.10	31.12.09
<b>Actif (en K€)</b>		
Titres de participation	38	64
Prov. Sur Titres de participation		6
Actifs en cours de cession		-
Clients et comptes rattachés		
Prov. Sur créances clients		
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs		34
<b>Dettes (en K€)</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes financières		
<b>Résultat d'exploitation (en K€)</b>		
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
<b>Résultat financier (en K€)</b>		
Produits financiers		
Charges financières		

## 8. Risques de marché

Risque de taux : Les dettes de GAMELOFT SA sont à taux fixe mis à part les besoins ponctuels de trésorerie donc la sensibilité du résultat aux variations des taux est donc nulle.

Risque de change : GAMELOFT n'a pas mis en place un système de couverture de change

## 9. Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2010, un cumul de 6 510 heures est totalisé.

#### 10. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes de GAMELOFT correspondants aux prestations effectuées en 2010.

	Audit AMLD				MB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit K€</b>								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
• Emetteur	122.2	120	96 %	94.5%	93.9	80	86.7%	86.2%
• Filiales intégrées globalement	5.1	7	4 %	5.5%	14.4	12.8	13.3%	13.8%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
• Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	127.3	127	100%	100%	108.3	92.8	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > à 10% aux honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>127.3</b>	<b>127</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>108.3</b>	<b>92.8</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

11. Tableau des filiales non consolidées

	PAYS	Devise	Capital	Réserves et reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus en milliers d'euros		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Montant des cautions et garanties données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations des sociétés non consolidées</b>												
<b>FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%</b>			en milliers de devises	en milliers d'euros		brut	net	en milliers d'euros		en milliers d'euros	en milliers d'euros	
GAMELOFT DUBAI	Dubaï	€	38	-	100,00 %	38	38	-	-	-	-	-
<b>PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%</b>												
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>38</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			

### **3.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.5.4 de l'annexe qui précise qu'il n'est pas constaté dans les comptes de l'exercice d'impôt différé actif pour 10 291 K€ sur le déficit fiscal de Gameloft SA.

#### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé des changements de présentation intervenus sur l'exercice tel que décrits dans la note 5.3 de l'annexe.
- Nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, exposées en note 5.3.2.2 de l'annexe.
- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les licences et développements commercialisés ou en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites en note 5.3.2.2 et 5.5 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.
- Sont exposées en note 5.5.4 de l'annexe les raisons qui ont conduit votre conseil d'administration à ne pas reconnaître d'actif d'impôt différé actif pour 10 291 K€ sur le déficit fiscal de votre société compte tenu de risques opérationnels en cours et d'investissements importants dans les jeux sociaux..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AMLD AUDIT  
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT  
Marc DARIEL

#### **Table de concordance des notes annexes :**

##### Rapport des commissaires aux comptes

Note 5.3  
Note 5.3.2.2  
Note 5.5.1  
Note 5.5.4

##### Document de référence

Paragraphe 3.1.5.3.  
Paragraphe 3.1.5.3.2.2  
Paragraphe 3.1.5.5.1  
Paragraphe 3.1.5.5.4

## 3.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2010

### 3.2.1 Bilan au 31 Décembre 2010 (En K€) (Exercice de 12 mois)

ACTIF	Notes	31.12.10	31.12.10	31.12. 10	31.12. 09
		Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	1	47 028	32 786	14 242	11 942
Immobilisations corporelles	2	4 748	3 790	958	872
Immobilisations financières	3	9 324	190	9 134	8 461
Actif immobilisé		61 100	36 766	24 334	21 275
Stocks de produits finis	4	14	14	-	457
Avances et acomptes versés	5				-
Clients et comptes rattachés	6	82 427	2 686	79 741	57 370
Autres créances	7	12 824	3 156	9 668	7 473
Valeurs mobilières de placement	10	-		-	-
Disponibilités	11	15 758		15 758	12 625
Actif circulant		111 023	5 856	105 167	77 925
Comptes de régularisation	12	1 440		1 440	1 248
<b>Total Actif</b>		<b>173 562</b>	<b>42 622</b>	<b>130 941</b>	<b>100 448</b>

PASSIF	Notes	31.12.10	31.12.09
		Exercice de 12 mois K€	Exercice de 12 mois K€
Capital social		3 754	3 740
Primes d'émission et de fusion		67 452	66 593
Réserves		- 18 572	- 23 224
Résultat de l'exercice		9 815	4 653
Capitaux propres	13	62 449	51 761
Provisions pour risques et charges	16	1 165	1 062
Dettes financières diverses (1)	17	6 116	6 139
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	48 687	33 700
Dettes fiscales et sociales	19	1 415	1 513
Dettes sur immobilisations	20	4 381	4 506
Autres dettes	21	3 934	601
Total des dettes		64 534	46 459
Comptes de régularisation	22	2 793	1 166
<b>Total Passif</b>		<b>130 941</b>	<b>100 448</b>
(1) dont comptes courants du groupe		6 024	6 088



### 3.2.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2010 (En K€)

	Notes	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.10	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.09
Ventes de marchandises	23	298	1 827
Production vendue de l'exercice	23	110 823	94 425
Production stockée	23	- 443	- 1 940
Production immobilisée de l'exercice	23	10 045	5 274
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	24	1 258	1 107
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>121 981</b>	<b>100 693</b>
Achats et autres approvisionnements	25	78 303	64 252
Variation de stocks	26	-	31
Autres achats et charges externes	27	17 012	14 784
Impôts et taxes		954	777
Charges de personnel	28	5 518	5 618
Autres charges		718	720
Dotations aux amortissements et aux provisions	29	12 531	10 504
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>115 036</b>	<b>96 686</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 945</b>	<b>4 007</b>
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)		3 354	2 908
Autres intérêts et produits assimilés (1)		284	203
Reprises sur provisions		1 140	2 512
Différences positives de change		2 920	976
Produits nets sur cessions de VMP		-	-
<b>Total produits financiers</b>		<b>7 698</b>	<b>6 599</b>
Dotations aux provisions		1 231	2 809
Autres intérêts et charges assimilées (2)		930	194
Différences négatives de change		2 400	2 913
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
<b>Total charges financières</b>		<b>4 561</b>	<b>5 916</b>
<b>Résultat financier</b>	30	<b>3 137</b>	<b>683</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>10 083</b>	<b>4 690</b>
Résultat exceptionnel	31	- 258	- 49
Résultat avant impôts		9 825	4 641
Impôts sur les bénéfices	32	-10	11
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>9 815</b>	<b>4 653</b>
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		3 521	3 111
(2) dont charges concernant les entreprises liées :		921	172

### 3.2.3 Tableau de financement au 31 Décembre 2010 (En K€)

		31.12.2010	31.12.2009
	Notes	Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
<b>Flux d'exploitation</b>			
Bénéfice net		9 815	4 653
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	29	10 830	9 123
Variations des provisions	24-29	1 294	- 954
Plus ou moins value de cession	31	37	8
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>21 975</b>	<b>12 829</b>
Variation des stocks		457	1 971
Variation des créances d'exploitation		- 23 104	- 460
Variation des dettes d'exploitation		19 785	951
Variation des créances hors exploitation		-	-
Variation des dettes hors exploitation		-	- 4
<b>Variation du BFR d'exploitation</b>		<b>- 2 861</b>	<b>2 458</b>
<b>Total des flux d'exploitation</b>		<b>19 114</b>	<b>15 287</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1	- 10 129	- 5 294
Acquisitions avances incorporelles	1	- 5 071	- 5 521
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2	- 886	- 702
Acquisitions de titres de participation	3	- 731	- 479
Acquisitions d'autres immobilisations financières	3	- 18	- 49
Cessions des immobilisations		-	47
Remboursements des prêts et autres immobilisations incorp & financières	1-3	1 505	844
<b>Total des flux liés aux investissements</b>		<b>- 15 330</b>	<b>- 11 153</b>
<b>Flux des opérations de financement</b>			
Nouveaux emprunts à long et moyen terme			
Remboursements des emprunts			
Augmentation de capital	13	14	60
Augmentation de la prime d'émission	13	859	2 803
Variation des comptes courants des actionnaires	7	- 1 655	371
Autres flux			
<b>Total des flux des opérations de financement</b>		<b>- 781</b>	<b>3 234</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>		<b>90</b>	<b>102</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>11 - 17</b>	<b>3 093</b>	<b>7 471</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		12 574	5 103
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		15 666	12 574

### **3.2.4 Tableau financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)**

Exercice	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social (€)	3 537 829	3 652 918	3 680 255	3 739 894	3 754 146
Nb actions ordinaires	70 756 584	73 058 357	73 605 094	74 797 874	75 082 924
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	7 414 609	8 311 036	7 011 987	11 821 550	13 933 150
Par levée de stock options	5 198 506	7 323 778	6 358 987	11 101 300	12 486 150
Par attribution gratuite d'actions				720 250	1 447 000
Par souscription de BSPCE	2 216 103	987 258	653 000	0	0
Chiffres d'affaires	47 901	74 236	84 911	96 252	111 121
Résultat avant impôts, participation, dotations	8 080	2 178	7 876	15 301	22 200
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-11	10
Participations des salariés	-	-	-	-	0
Résultat après impôts, participation, dotations	23 395	-2 538	-5 067	4 653	9 815
Résultat distribué	-	-	-	-	0
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	0,33	0,03	0,11	0,20	0,30
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	0,11	-0,03	-0,07	0,06	0,13
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	36	40	35	30	30
Montant de la masse salariale	3 828	3 929	4 007	3 898	3 760
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 615	1 752	1 821	1 719	1 758

### **3.2.5 Projet d'affectation du résultat**

Le conseil d'administration propose d'affecter le gain net de 9 814 599,30 € en report à nouveau déficitaire.

### **3.2.6 Annexe aux comptes sociaux**

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2010 et constituent l'annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 130,9 millions d'euros, et au compte de résultat dégagant un gain de 9,8 millions d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

#### **3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice**

- Création et augmentation de capital des filiales :

Deux nouvelles sociétés ont été créées en Indonésie Gameloft PT Indonésia et en Chine Gameloft Software Shenzhen Ltd.

La filiale, Gameloft Iberica a augmenté son capital social sur l'année afin de respecter les normes locales.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2010 diffère de celui de l'exercice 2009 avec l'entrée de deux filiales et la création de deux nouvelles sociétés. Les sociétés Gameloft Sprl et Gameloft Venezuela entrent dans le

périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et Gameloft PT Indonésia ainsi que Gameloft Software Shenzhen LTD rentrent dès leur création.

- Augmentation de capital : Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options pour 873 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 754 K€.

### **3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation**

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes sociaux du 31 décembre 2010.

### **3.2.6.3 Principes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- image fidèle, régularité, sincérité,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables pratiquées sont conformes aux pratiques du secteur et aucun changement futur de méthode n'est envisagé à ce jour.

Les comptes annuels de GAMELOFT suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement n°99-03 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, le règlement 2000-06 sur les passifs, adopté par le comité de réglementation comptable (CRC) ainsi que le règlement sur les actifs R 2002-10 appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

GAMELOFT applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif sur ses développements de jeux sur les consoles et nouvelles plateformes telles que la DS, DSi, et la 3DS de Nintendo, la wiiware, l'Ipod et l'Ipad d'Apple, PS3Net et la PSP de Sony, Facebook...

### **3.2.6.4 Règles et méthodes comptables**

#### **3.2.6.4.1 Immobilisations incorporelles**

##### **▪ Marques**

- Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.
- A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

-

##### **▪ Frais de développement :**

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur nouvelles plateformes :

Les conditions d'immobilisation des logiciels commerciaux sont les suivantes en norme françaises :

Selon le PCG (art. 311-3.2), les critères cumulés suivants doivent être réunis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- 3) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- 5) la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est commercialisé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est pratiquée en conséquence.

La société ne pratique pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions. Les frais de développements de jeux sur mobiles ne pouvant être individualisés, ces dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes.

#### ▪ Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

#### ▪ Logiciels bureautique

- Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.
- 

#### 3.2.6.4.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

L'actif immobilisé doit être identifiable, être porteur d'avantages économiques futurs que l'entreprise contrôle et être utilisé de manière durable. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. La société considère les durées pratiquées comme les durées d'utilités des biens.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

#### 3.2.6.4.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, hors frais accessoires.

La valeur de la participation est appréciée à la fin de chaque exercice en fonction de la quote-part de situation nette de la filiale à cette date et en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

#### 3.2.6.4.4 Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base du prix de revient déterminé en activité normale. Ils sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

#### 3.2.6.4.5 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

#### 3.2.6.4.6 Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de change mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties en euros aux taux en vigueur au 31 Décembre 2010. Les gains et pertes latentes sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement comptabilisées en résultat de change.

#### 3.2.6.4.7 Autres créances

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative. La provision serait alors égale au montant négatif obtenu.

#### 3.2.6.4.8 Valeurs mobilières de placement

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Les valeurs mobilières constituées dans des fonds de placement à court terme sont valorisées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

#### 3.2.6.4.9 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes de banque et de dépôts à terme débloqués à tout moment.

#### 3.2.6.4.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2010, les provisions pour risques et charges concernent :

- Des risques de change liés à l'actualisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,
- Des provisions sur filiales dont la situation nette est négative,
- Des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

	<b>France</b>
Taux d'évolution des salaires	1 à 3%
Taux d'actualisation	3,00%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

#### 3.2.6.4.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, ...)

### 3.2.6.5 Notes sur le bilan

#### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

## Immobilisations

	Au 31.12.09 Brut	Transfert de compte à compte	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.10 Brut
Logiciels	167		84		251
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	11 391	2 218	4 467	-44	18 032
Frais de développement en cours	2 709	-2 218	5 577	-1 455	4 613
Avances sur licences	17 994		4 946	-638	22 302
<b>TOTAL</b>	<b>34 090</b>	<b>-</b>	<b>15 074</b>	<b>-2 137</b>	<b>47 028</b>

Les frais de développements sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DSi, la 3DS, la Wiiware, l'Ipap d'Apple, sur l'I-TV comme sur la set up box de Free, Samsung TV et ainsi que les réseaux sociaux comme Facebook.....

L'augmentation des frais de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo 3DS, l'Ipap d'Apple, la PS3net, la Freebox V6, Facebook, est de 4 467 K€.

Les frais de développement en cours sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêt des comptes et cette année, le montant est de 5 577 K€.

La société effectue des tests sur la faisabilité des projets et de leur commercialisation. Au cours de l'année 2010, Gameloft a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 1 499 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'année 2010, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Universal avec le film Jurassic Park, avec Capcom avec plusieurs jeux comme Resident Evil, Street Fighter....., avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Les éditions Albert René pour la sortie du film Astérix, Marvel pour Iron Man 2. Gameloft a signé aussi des contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser, Heroes, CSI ....

La diminution des avances sur licences des avances pour 638 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2010.

## Amortissements et provisions

<b>Amortissements</b>	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Au 31.12.10 Cumulés
Logiciels	126	60			186
Frais de développement	7 657	5 042			12 700
Avances versées / licences	10 881	4 928	-601	90	15 298
<b>Sous Total</b>	<b>18 664</b>	<b>10 030</b>	<b>- 601</b>	<b>90</b>	<b>28 184</b>
<b>Provisions</b>					
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	1 087	2 111	-1 157		2 041
Avances versées / licences	567	216	-50		733
<b>Sous Total</b>	<b>3 483</b>	<b>2 327</b>	<b>- 1 207</b>		<b>4 602</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 148</b>	<b>12 357</b>	<b>-1 808</b>	<b>90</b>	<b>32 786</b>

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) ainsi qu'une augmentation du taux contractuel de royalties sur licences.

Compte tenu des perspectives de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 215 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2010.



L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production est respectivement de 5 042 K€ et de 2 111 K€. Les amortissements correspondent à la dépréciation sur 18 mois des coûts de développements dès la sortie du jeu. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 2 111 K€ a été constatée.

## 2.Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

### Immobilisations

	Au 31.12.09 Brut	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.10 Brut
Installations techniques	82			82
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	3 780	886		4 666
<b>TOTAL</b>	<b>3 862</b>	<b>886</b>		<b>4 748</b>

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont liées à l'achat de téléphones mobiles, de kits de développement et au renouvellement de matériels informatiques.

### Amortissements

	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.10 Cumulés
Installations techniques	55	15		70
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	2 935	785		3 720
<b>TOTAL</b>	<b>2 990</b>	<b>800</b>		<b>3 790</b>

## 3.Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

### Immobilisations

	Brut Au 31.12.09	Augmentations	Diminutions	Brut Au 31.12.10
Titres de participation	8 181	731		8 912
Autres titres immobilisés	150			150
Dépôts et cautionnements	249	18	-5	262
<b>TOTAL</b>	<b>8 580</b>	<b>749</b>	<b>-5</b>	<b>9 324</b>

L'augmentation des titres de participation est due à la création des filiales GAMELOFT PT Indonésie pour 73 K€ et de GAMELOFT Shenzhen pour 158 K€, à l'augmentation de capital de Gameloft Ibérica pour 500 K€.

Les autres titres immobilisés sont des prêts & créances.

L'augmentation des dépôts de garantie est principalement due à l'indexation de notre loyer.

### Provisions

	Au 31.12.09 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.10 Cumulés
Titres de participation	119	77	-6	190
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>77</b>	<b>-6</b>	<b>190</b>

Les dotations concernent les titres de participation des sociétés GAMELOFT PT Indonésie pour 73 K€ et de 4 K€ sur les titres de GAMELOFT SPRL.

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT Venezuela pour 6K€.

Tableau des filiales et participations :

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<b>Valeur comptable des titres détenus :</b>				
- brute	118	8 794	-	-
- nette	118	8 604	-	-
<b>Montants des prêts et avances accordés</b>		9 828	-	-
<b>Montant des cautions et avals donnés</b>		-	-	-
<b>Montant des dividendes encaissés</b>		3 354	-	-

Tableau des filiales et participations :

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.10 En devises	Résultats au 31.12.10 En devises	Dividendes distribués En €
<b>FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%</b>											
GAMELOFT INC Divertissement (Canada)	\$ CAD	3 971 142	4 172 321	100.00%	2 855 807	2 855 807	10 984	-	20 631 254	1 043 073	-
GAMELOFT INC (USA)	\$ US	2 001 000	6 025 054	99.50%	2 316 726	2 316 726		-	39 810 685	627 557	-
GAMELOFT Ltd	£	1 000	- 1 916 764	99.50%	1 666	1 666		-	2 649 921	60 599	-
GAMELOFT GMBH	€	25 000	- 1 846 468	100.00%	25 000	-	99	-	969 396	828 902	-
GAMELOFT IBERICA SA (Espagne)	€	560 161	- 261 574	100.00%	560 162	560 162		-	7 027 544	207 992	-
GAMELOFT SRL (Roumanie)	RON	191 600	376 432	100.00%	106 259	106 259		-	29 050 583	710 048	-
GAMELOFT SRL (Italie)	€	96 900	381 806	99.74%	97 870	97 870		-	2 923 921	27 874	-
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	RMB	1 663 264	63 140 206	100.00%	173 340	173 340		-	109 038 435	8 049 508	-
GAMELOFT KK	YENS	10 000 000	-367 620 124	99.90%	78 720	78 720	3 027 029	-	464 225 768	14 995 312	-
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	RMB	1 655 320	1 686 182	100.00%	166 661	166 661		-	50 078 337	1 713 712	-
GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	RMB	1 603 220	- 7 647 912	100.00%	155 678	155 678		-	34 062 751	2 434 018	
GAMELOFT Ltd (Vietnam)	\$	50 000	509 550	100.00%	40 317	40 317	82 323	-	7 622 500	385 953	-
GAMELOFT EOOD (Bulgarie)	€	52 510	7 387	100.00%	53 000	53 000		-	1 535 904	63 571	-
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	\$ PESO	1 997 000	35 766 853	99.95%	140 028	140 028		-	160 070 128	- 1 119 661	-
GAMELOFT PRIVATED LTD	INR	103 026	35 449 115	99.99%	1 977	1 977		-	177 817 675	3 209 927	-
GAMELOFT Co, Ltd	KRW	100 000 000	- 5 167 956 185	100.00%	80 111	-	4 113 074	-	2 211 615 562	- 228 402 979	-
GAMELOFT Argentina	ARS	1 200 000	22 005 179	95.00%	953 726	953 726	720 913	-	66 326 136	17 754 266	3 353 836
GAMELOFT LLC (Ukraine)	UAH	2 921 164	- 886 887	100.00%	280 000	280 000		-	15 575 493	- 92 015	-
GAMELOFT Do Brasil Ltda	BRL	478 918	- 989 955	99.00%	165 000	165 000		-	7 998 651	250 807	-
GAMELOFT Australia Pty Ltd	\$ AUD	5 000	- 377 373	100.00%	2 936	2 936	144	-	1 564 848	- 43 427	-
GAMELOFT SRO (République Tchèque)	CZK	200 000	- 9 845 039	100.00%	7 108	-	318 830	-	56 011	- 1 079 506	-
GAMELOFT SPRL (Belgique)	€	20 000	- 3 527	99.50%	19 900	16 390		-	-	- 1 471	-
GAMELOFT SINGAPORE LTD	SGD	1	- 297 832	100.00%	0	-	61 954	-	174 764	5 431	
GAMELOFT VENEZUELA	VEF	20 000	- 147 741	95.00%	6 315	6 315	44 884	-	1 797 995	68 206	
GAMELOFT DUBAI	€	37 638	-	100.00%	37 638	37 638		-	-	-	
GAMELOFT PHILIPPINES INC	PHP	9 000 000	4 991 493	99.99%	141 975	141 975	-	-	114 018 690	3 289 434	
GAMELOFT HONG KONG LTD	HKD	10 000	-10 248 522	100.00%	869	-	1 447 659	-	2 060 601	159 879	
GAMELOFT Developpements LIVE INC	CAD	150 000	101 476	100.00%	94 215	94 215		-	1 151 604	54 729	

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.10 En devises	Résultats au 31.12.10 En devises	Dividendes distribués En €
<b>FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%</b>											
GAMELOFT PT INDONESIA	IDR	892 200 000	- 1 435 297 504	99.00%	73 176	-			-	- 1 435 297 504	
GAMELOFT SHENZHEN	RMB	1 347 560	- 152 671	100.00%	157 518	157 518			4 412 132	- 152 671	
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France SARL 75 001 Paris - 450 415 237 00012	€	7 500	317 703	99.80%	7 485	7 485	-	-	3 172 562	64 720	-
GAMELOFT PARTNERSHIPS SAS 75 008 Paris - 488 934 506 00020	€	37 000	214 920	100.00%	37 000	37 000	-	-	2 480 399	88 607	-
GAMELOFT LIVE SAS 75 008 Paris - 500 819 537 00019	€	37 000	70 490	100.00%	37 000	37 000	-	-	648 469	17 589	-
LUDIGAMES SAS 75008 Paris - 508 543 964 00011	€	37 000	- 783	100.00%	37 000	37 000	-	-	89 674	4 395	-
<b>PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%</b>											
<b>TOTAL</b>	€				<b>8 912 185</b>	<b>8 722 410</b>	<b>9 827 893</b>	<b>-</b>			<b>3 353 836</b>

#### 4.STOCKS

Nature	Au 31.12.09	Valeur brute	Provision	Au 31.12.10
Cartouches Asphalt Nintendo DS	-	-	-	-
Cartouches Nintendo DS	380	7	7	-
Cartouches PS3	29	1	1	-
Cartouches Wii	48	6	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>457</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>

Sur la fin d'année 2008, Gameloft a lancé des jeux cartouches en tant qu'éditeur sur la Nintendo DS avec les jeux suivants : Real Football 2009, Guitar Rock Tour, sur la Wii de Nintendo avec le jeu TV Show King et aussi sur la PS3 avec Brain Challenge.

Les cartouches Asphalt Nintendo DS ainsi que les nouveaux jeux cités ci-dessus sont commercialisées dans le monde entier jusqu'au 31 décembre 2010. Seul le jeu TV Show King sur Wii sera en vente en 2011.

Le stock a totalement été déprécié au 31 décembre 2010 pour 14 K€ en fonction de la perspective des ventes sur les années futures.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

#### 5.Avances et acomptes versés

	Au 31.12.09	Reclassements	Augmentation	Diminution	Au 31.12.10
Avances et acomptes versés	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>				<b>-</b>

#### 6.Clients et comptes rattachés

	Au 31.12.09	Valeur brute	Provision	Au 31.12.10
Clients et comptes rattachés	57 370	82 427	2 686	79 741
<b>TOTAL</b>	<b>57 370</b>	<b>82 427</b>	<b>2 686</b>	<b>79 741</b>

Les provisions sur créances clients sont constituées à hauteur des capitaux propres négatifs sur nos filiales. Au 31 décembre 2010, les provisions clients concernent des clients tiers pour 176 K€.

L'augmentation des créances clients est liée au fort accroissement de notre activité au cours de l'exercice 2010 par rapport à celui de 2009 mais le poste client est constitué pour près de 75 % des créances intragroupes (61 188 K€).

Toutes les créances clients sont à moins de 1 an.

#### 7. Autres créances

	31.12.10	31.12.09
Avoirs fournisseurs à recevoir	253	148
Etat (crédit de TVA, divers)	901	906
Groupe et associés	9 868	8 213
Fournisseurs débiteurs	1 377	1 408
Autres créances sociales	-	11
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)	316	-
Autres débiteurs divers	108	39
<b>TOTAL</b>	<b>12 824</b>	<b>10 725</b>

Les fournisseurs débiteurs sont pour la majeure partie du poste des fournisseurs intragroupe.

#### 8.Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Stock	14	14	

Avances et acomptes versés	-	-
Clients et comptes assimilés	82 427	82 427
Etat (crédit de TVA, divers)	901	901
Groupe et associés	9 868	9 868
Avoirs fournisseurs à recevoir	253	253
Fournisseurs débiteurs	1 377	1 377
Autres débiteurs divers	108	108
Autres créances sociales	-	-
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)	316	316
<b>TOTAL</b>	<b>95 264</b>	<b>95 264</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Emprunts & comptes rattachés	-	-	
Dettes financières	92	92	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 687	48 687	
Dettes fiscales et sociales	1 415	1 415	
Autres dettes	3 934	3 934	
Dettes sur immobilisations	4 381	4 381	
Groupe et associés	6 024	6 024	
<b>TOTAL</b>	<b>64 533</b>	<b>64 533</b>	

Les avances en comptes courants des filiales sont provisionnées au 31 Décembre 2010 à hauteur de 3 156 K€. Le taux de rémunération des avances est de 2 % ou 1% selon les contrats d'avances signés avec nos filiales.

Une provision est constatée à hauteur de la quote-part de la situation nette négative de la filiale pour celles qui ne sont pas en cours de liquidation.

Le taux de rémunération du compte courant avec Gameloft Iberica est de 3%.

#### 9.Produits à recevoir

	31.12.10	31.12.09
Avoirs fournisseurs à recevoir	253	148
Clients, Produits non facturés	16 965	13 643
Etat, produits à recevoir	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>17 218</b>	<b>13 792</b>

Le montant de produits à recevoir concernant des clients non encore facturés à la date du 31 décembre est de 16 965 K€ dont 7 794 K€ de facturations intragroupes.

#### 10.Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture annuelle, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par :

Nature	Net 31.12.09	Valeur brute au 31.12.10	Provision au 31.12.10	Net au 31.12.10	Valeur retenue par titre au bilan	Cours du titre au 31.12.10	% de détention au 31.12.10
Certificat de dépôt négociable	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-

#### 11.Disponibilités

Le poste « Disponibilités » représente le solde des comptes de banque pour 15 758 K€ au 31 Décembre 2010 comparé à 12 625 K€ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, Gameloft ne détient plus de certificat de dépôt négociable mais des comptes de dépôts à terme rémunérés au taux progressif en moyenne de 2,2% l'an sur un placement de 24 mois. Ces comptes de dépôts à terme sont débloqués à tout moment.

#### 12.Comptes de régularisation actif

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Charges Constatées d'avances	408	332
Ecart de conversion	1 032	916
<b>Total</b>	<b>1 440</b>	<b>1 248</b>

L'écart de conversion actif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs d'exploitation pour 677 K€.

### 13.Capitaux propres

	Solde au 31.12.09	Augmentation de Capital	Variation de Capital	Résultat 31.12.09	Résultat 31.12.10	Solde au 31.12.10
Capital social	3 740	14				3 754
Prime d'émission	65 969	859				66 828
Prime de fusion	624					624
Autres réserves	- 23 224			4 653		- 18 572
Résultat de l'exercice	4 653			-4 653	9 815	9 815
<b>TOTAL</b>	<b>51 761</b>	<b>873</b>	-	-	<b>9 815</b>	<b>62 449</b>

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options pour 873 K€ ce qui a contribué à augmenter les capitaux propres ainsi que le résultat positif de l'année de 9 815 K€ par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 62 449 K€ contre 51 761 K€ en 2009.

### Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
<b>Au 31/12/06</b>	<b>0.05</b>	<b>70 756 584</b>	<b>3 538</b>
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	121 128	6
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	1 439 492	72
<b>Au 31/12/07</b>	<b>0.05</b>	<b>73 058 357</b>	<b>3 653</b>
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
<b>Au 31/12/08</b>	<b>0.05</b>	<b>73 605 094</b>	<b>3 680</b>
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
<b>Au 31/12/09</b>	<b>0.05</b>	<b>74 797 874</b>	<b>3 740</b>
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
<b>Au 31/12/10</b>	<b>0.05</b>	<b>75 082 924</b>	<b>3 754</b>

Au 31 décembre 2010, le capital social se compose de 75 082 924 actions de valeur nominale 0,05 euro, soit 3 754 146,20 euros.

### Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	101 5					
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées :	33					
dont dirigeants	0					
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées :	2					
dont dirigeants	0					
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700	2 238 000
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300	535 000
Nombre de personnes concernées :	127				
dont dirigeants	4				
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200	494 200
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900	207 900
Nombre de personnes concernées :	38				
dont dirigeants	1				
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600	2 595 350
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650	369 950
Nombre de personnes concernées :	199			
dont dirigeants	4			
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200	398 900
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100	41 300
Nombre de personnes concernées :	48			
dont dirigeants	1			
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900	2 003 800
Nombre d'actions annulées :		77 600	204 700
Nombre de personnes concernées :	189		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros



<b>Date du Conseil d'Administration</b>	<b>01/06/2010</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	2 200 200
Nombre d'actions annulées :		39 800
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	189 2	
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2012
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription	3,82 euros	3,82 euros

<b>Attributions d'Actions Gratuites</b>	<b>21/04/2009</b>	<b>Restant au 31.12.09</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009		
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011		
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013		
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	55 3		

<b>Attributions d'Actions Gratuites</b>	<b>01/06/2010</b>	<b>Restant au 31.12.10</b>
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010	
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 01/06/2012	
Fin de période de conservation	2 ans – 01/06/2014	
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750
Nombre d'actions annulées :	-	3 500
Nombre de personnes concernées : dont dirigeants	60 3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2010, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 12 486 150 actions et de 1 447 000 actions au titre des actions gratuites.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

#### 14.Charges à payer

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Agios bancaires à payer	2	3
<b>TOTAL Emprunts et Dettes Financières</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Fournisseurs, factures non parvenues	6 629	5 139
Fournisseurs, factures non parvenues immos incorp.	3 062	3 939
Fournisseurs, factures non parvenues immos corp.	-	12
Rabais, remises, ristournes à accorder	3 800	242
Dettes fiscales	528	616
Dettes sociales	887	897
<b>TOTAL</b>	<b>14 906</b>	<b>10 845</b>

Les rabais, remises, ristournes à accorder ont fortement augmenté cette année suite à la nouvelle politique de prix de transfert instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 15.Eléments concernant les entreprises liées

Les transactions réalisées avec les filiales du groupe GAMELOFT :

	31.12.10	31.12.09
<b>Actif</b>		
Immobilisations corporelles	440	
Titres de participation	8 912	8 181
Autres immobilisations financières	150	150
Clients et comptes rattachés	61 188	43 830
Prov. Sur créances clients	-2 510	-2 196
Autres créances – Comptes courants	9 828	8 175
Autres créances – Intégration fiscale	40	36
Prov. Sur Autres créances	-3 156	-3 252
Fournisseurs débiteurs	1 470	1 434
Autres créances diverses	108	
<b>Dettes</b>		
Provision pour risques et charges	51	
Fournisseurs et comptes rattachés	41 229	27 257
Dettes financières	6 024	6 088
Produits constatés d'avance	110	
Autres dettes diverses	-96	
<b>Résultat</b>		
Produits d'exploitation	37 228	36 494
Charges d'exploitation	76 683	63 147
Produits financiers	3 521	3 047
Charges financières	921	2 063

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs :

Sont concernés les opérations avec les sociétés Guillemot Brothers, le groupe Ubisoft, AMA et Longtail studios.

	31.12.10	31.12.09
<b>Actif</b>		
Clients et comptes rattachés	205	30
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	788	750
Clients créditeurs		39
<b>Résultat</b>		
Produits d'exploitation	207	1 752
Charges d'exploitation	2 372	1 622
Produits financiers	-	
Charges financières	-	

## 16.Provisions inscrites au bilan

	Au 31.12.09	Dotations exercice	Reprises exercice	Au 31.12.10
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>				
Pour risques de change	916	1 032	-916	1 032
Pour risques autres	82			82
Pour charges	64	51	-64	51
<b>Total</b>	<b>1 062</b>	<b>1 083</b>	<b>-980</b>	<b>1 165</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur marques	1 829			1 829
Sur développements commercialisés	1 087	2 111	-1 157	2 041
Sur avance / Licences	567	216	-50	733
Sur titres de participation	119	77	-6	190
Sur stocks	-	14		14
Sur créances clients	2 352	334		2 686
Sur autres créances	3 252	122	-218	3 156
Sur VMP	=	=	=	=
<b>Total</b>	<b>9 208</b>	<b>2 874</b>	<b>-1 431</b>	<b>10 649</b>
<b>Total</b>	<b>10 270</b>	<b>3 957</b>	<b>-2 411</b>	<b>11 814</b>

Les provisions pour charges concernent les filiales dont les capitaux propres sont négatifs pour 51 K€. Les dotations sur les développements commercialisés représentent 2 111 K€ sur l'année suivant les tests sur la faisabilité des projets et de leur commercialisation et 216 K€ sur les dotations aux provisions sur avance sur licences, montant déterminé en fonction des tests de recouvrement de l'avance consentie aux licensors. Les dotations sur créances clients concernent des clients tiers pour 20 K€ et pour 314 K€ des créances intragroupes. Les dotations sur titres de participation concernent les titres de participation des sociétés GAMELOFT PT Indonésie pour 73 K€ et de 4 K€ sur les titres de GAMELOFT SPRL. Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 36 K€ à GAMELOFT Hong Kong, pour 26 K€ GAMELOFT SRO, pour 53 K€ GAMELOFT Singapore et pour 6 K€ à GAMELOFT Vietnam.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés en partie au 31 décembre 2009 pour 1 113 K€ et pour 44 K€ les provisions calculées au 30 juin 2010. Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT Venezuela pour 6 K€. Les reprises de provisions pour dépréciation sur autres créances représentent pour 218 K€ de GAMELOFT Corée ltd.

#### 17.Dettes financières

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Emprunts & comptes rattachés	92	51
Avances en compte courant	6 024	6 088
<b>Dettes financières</b>	<b>6 116</b>	<b>6 139</b>

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.10	6 116		

Excédent financier :

	31.12.10	31.12.09
Dettes financières	92	51
Disponibilités	15 758	12 625
VMP	-	-
<b>Excédent net financier</b>	<b>-15 666</b>	<b>-12 574</b>

Au 31 Décembre 2010, il y a un excédant net financier de 15 666 K€ contre 12 574 K€ au 31 décembre 2009. L'intégralité des dettes financières est à taux fixe et en euros.

#### 18.Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.10	31.12.09
Dettes fournisseurs	48 687	33 700
<b>Total</b>	<b>48 687</b>	<b>33 700</b>

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de plus de 90 jours.

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au fort accroissement de l'activité de la société au cours de l'exercice 2010 mais est nuancée par les dettes des filiales du groupe pour 41,0 M€ contre 27,2 M€ en 2009.

#### 19.Dettes fiscales et sociales

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Dettes fiscales	528	616
Dettes sociales	887	897
<b>Total</b>	<b>1 415</b>	<b>1 513</b>

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse par rapport au 31 décembre 2009.

Les dettes fiscales comprennent pour 235 K€ de TVA.

#### 20. Dettes sur immobilisations

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Dettes sur immobilisations	4 381	4 506
<b>Total</b>	<b>4 381</b>	<b>4 506</b>

Les dettes fournisseurs sur immobilisations sont en légère baisse et concernent principalement des dettes sur licences.

#### 21. Autres dettes

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Clients – avoirs à établir	3 800	242
Soldes créditeurs des comptes clients	91	76
Autres dettes	43	283
<b>Total</b>	<b>3 934</b>	<b>601</b>

#### 22. Comptes de régularisation passif

	<b>31.12.10</b>	<b>31.12.09</b>
Produits constatés d'avance	188	211
Ecart de conversion	2 605	955
<b>Total</b>	<b>2 793</b>	<b>1 166</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture ainsi que des produits liés à une indemnité de franchise de loyer dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

L'écart de conversion passif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs pour 139 K€ et des créances clients pour 2 466 K€. Les créances clients en dollars canadiens, en yens japonais, en real brésilien, en dollars australiens et pesos mexicains ont fortement varié par rapport au taux du 31 décembre 2009.

### 3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les coûts de développement de jeux sur mobiles sont comptabilisés en charges pour l'ensemble de l'exercice. Comme décrit précédemment, les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont activés dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisations.

Le coût de production est constitué du coût des « approvisionnements » (autres matières et fournitures) augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production des jeux.

#### 23. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité au 31 décembre 2010 est la suivante :

	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Mobiles	105 678	88 %	90 625	91 %
Consoles	5 443	5 %	5 627	6 %
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>111 121</b>		<b>96 252</b>	
Production immobilisée	10 045	8 %	5 274	5 %
Production stockée	-443	-1 %	- 1 940	- 2 %
<b>Total</b>	<b>120 723</b>	<b>100 %</b>	<b>99 586</b>	<b>100 %</b>

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2010 est la suivante :

	31.12.10		31.12.09	
	K€	%	K€	%
Europe	46 755	42 %	45 572	47 %
<i>Dont France</i>	14 640	13 %	17 228	18 %
Amérique du Nord	40 701	37 %	33 486	35 %
Reste du monde	23 665	21 %	17 194	18 %
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>111 121</b>	<b>100 %</b>	<b>96 252</b>	<b>100 %</b>
Production Immobilisée	10 045	-	5 274	-
Production Stockée	- 443	-	- 1 940	-
<b>Total</b>	<b>120 723</b>	<b>-</b>	<b>99 586</b>	<b>-</b>

#### 24. Autres produits d'exploitation et transfert de charges

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Reprises sur provisions	246	141
Transferts de charges	938	910
Autres produits	74	56
<b>Total</b>	<b>1 258</b>	<b>1 107</b>

Les transferts de charges sont constitués pour 892 K€ de refacturation de frais généraux.

Les reprises de provision concernent des provisions pour risques et charges pour 64 K€ sur GAMELOFT Venezuela, de provisions sur dépréciations d'actifs pour 182 K€ dont 50 K€ sur dépréciation des avances sur licences et 132 K€ sur dépréciation des frais de développement.

Les autres produits sont principalement des produits liés aux non encaissements de règlements fournisseurs.

#### 25. Achats et autres approvisionnements

Les achats consommés sont constitués pour 37 K€ par les achats de produits et de marchandises destinés à la revente, pour 75 707 K€ par les frais de développement des jeux sur mobiles et pour 2 538 K€ par les frais généraux y afférent.

#### 26. Variation de stock de produits finis

	31.12.10	31.12.09
Variation de stocks : Asphalt DS	-	31
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>31</b>

#### 27. Autres achats et charges externes d'exploitation

Les autres achats d'exploitation sont principalement constitués des frais de télécommunications et de petits matériels pour 451 K€, des dépenses de publicité et de marketing pour 1 870 K€, des frais de conférences – salons pour 250 K€, des frais de déplacements pour 571 K€, des dépenses de sous-traitance administratives et de commercialisations, des commissions et courtages sur ventes pour 3 130 K€, des charges de redevances de royalties pour 7 775 K€ sur des avances déjà amorties et des frais d'honoraires pour 541 K€.

## 28.Charges de personnel

Au 31 décembre 2010, la société emploie 30 personnes.

La part des charges de personnel affectée à la production des jeux représente 2 252 K€.

## 29.Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les dotations se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	60	107
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : frais développement	4 017	3 083
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles licences	4 928	3 900
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	800	826
Dotations aux provisions	2 726	2 587
<b>TOTAL</b>	<b>12 531</b>	<b>10 504</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles concernent l'amortissement de logiciels, des frais de développement et aussi l'amortissement des avances sur licences amorties selon le volume de ventes ou par amortissement linéaire lié aux flat fees suivant les contrats.

Les dotations aux amortissements incorporelles sur les frais de développement sont amorties en linéaire sur 18 mois sur les jeux commercialisés. Au 31 décembre 2010, Gameloft comptait plus de cent vingt jeux capitalisés et commercialisés sur différentes plateformes digitales comme l'iPad, la DSi, Facebook, PS3Net, la PSP, la Wiiware....

Les dotations aux provisions concernent des provisions sur créances clients pour 334 K€, des provisions sur dépréciations d'actifs pour 2 327 K€ dont 216 K€ sur dépréciation des avances sur licences et 2 111 K€ sur dépréciation des frais de développement.

## 30.Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.10	31.12.09
<b>Produits financiers :</b>		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 354	2 908
Autres intérêts et produits assimilés	284	203
Reprises sur provisions	1 140	2 512
Différences positives de change	2 920	976
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
	<b>7 698</b>	<b>6 599</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux provisions	1 231	2 809
Autres intérêts et charges assimilées	930	194
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
Différences négatives de change	2 400	2 913
	<b>4 561</b>	<b>5 916</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3 137</b>	<b>683</b>

Les reprises sur provisions de 1 140 K€ se décomposent comme suit :

- 218 K€ sur les avances en compte courants dont 218 K€ sur Gameloft Co, Ltd,
- 6 K€ sur les titres de participation dont 6 K€ sur Gameloft Venezuela,
- 916 K€ sur les pertes de change.

Les dotations aux provisions de 1 231 K€ sont constituées ainsi :

- 77 K€ sur les titres de participation dont 73 K€ sur GAMELOFT PT Indonésie et 4 K€ sur GAMELOFT Sprl,
- 122 K€ sur les avances en compte courants dont 36 K€ sur GAMELOFT Hong Kong, 26 K€ sur GAMELOFT SRO, 53 K€ sur GAMELOFT Singapore et 6 K€ sur Gameloft Vietnam,
- 1 032 K€ sur les pertes de change.

Les autres intérêts et charges assimilées d'un montant de 930 K€ sont liés principalement aux charges d'intérêts financiers dont 172 K€ de refacturation d'intérêts sur l'avance en compte courant que GAMELOFT Iberica nous a consenti et de 749 K€ d'abandon de créances envers notre filiale allemande.

L'ensemble des dettes de GAMELOFT est à taux fixe et en euros. La société n'a pas de stratégie de couverture de change dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens et livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2010.

### 31. Résultat exceptionnel

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opération clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	31.12.10	31.12.09
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Reprises de provisions	1 025	1 206
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	47
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<u>56</u>	-
	<b>1 081</b>	<b>1 253</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	278	41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36	55
Dotations aux amortissements et provisions	<u>1 025</u>	<u>1 206</u>
	<b>1 339</b>	<b>1 302</b>
<b>Résultat exceptionnel total</b>	<b>- 258</b>	<b>- 49</b>

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont des produits provenant de règlement de litiges pour 56 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont des charges concernant la résolution de litiges commerciaux.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles, licences, pour 36 K€.

Les dotations aux amortissements concernent un reclassement de la dotation aux provisions sur les frais de développement du 31 décembre 2009 et du 30 juin 2010 en dotations aux amortissements.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés en partie au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010.

### 32. Impôt sur les sociétés

Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices à payer sur cet exercice du fait des déficits reportables. Seule une charge d'impôt est comptabilisée suite à l'intégration fiscale.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02	31.08.01	31.08.00
Déficits reportables *	2 586	3 064	-	-	-	-	13 801	2 186	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 586</b>	<b>3 064</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 801</b>	<b>2 186</b>	<b>-</b>

\* données non cumulées

Sur l'exercice 2010, les allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été les suivants :

<b>Dettes futures d'impôts</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt</b>
Provision Organique de l'exercice	180	60
TVTS	15	5
Effort construction	17	6
Gain de changes latents	2 605	868
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>2 817</b>	<b>939</b>

Le taux d'impôt en vigueur au 31 décembre 2010 est de 33,33 %.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

Au 31.12.10	Base comptable	IS
Résultat courant avant impôts	10 083	-
Résultat exceptionnel	-258	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>9 825</b>	<b>-</b>

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2011, il reste 30 871 K€ de déficits reportables indéfiniment.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Impôts exigibles	10	- 11
Impôts différés		-
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>- 11</b>

Gameloft SA et ses filiales françaises, Gameloft Rich Games Production France, Gameloft Partnerships, Gameloft Live et Ludigames, ont décidé de mettre en place l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009. Le montant de charge d'impôt est de 10 K€ comptabilisé sur la maison mère, GAMELOFT SA.

### 3.2.6.7 Informations diverses

#### 1. Société consolidante

GAMELOFT SA – 81 rue Réaumur 75 002 Paris

#### 2. Effectif

Sur l'exercice 2010, l'effectif moyen de GAMELOFT SA est de 30 salariés, 21 hommes et 9 femmes.

#### 3. Engagements financiers et autres informations

Engagements hors bilan :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Caractéristiques		Au 31.12.10
	Nature	Date Fin d'Engagement	
	Baux Commerciaux	08/03/2015	2 769 K€
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. pour un contrat Cadre de location conclu entre Gameloft Canada & la société Services Financiers Dell Canada.		250 000 CAD
	Engagement de caution au profit de Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature du bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA.		144 000 USD
Engagements donnés en gage, hypothèque, ...	Hypothèque mobilière en garantie du règlement du loyer & des obligations prévus par les baux conclus entre le bailleur & Gameloft Divertissement Inc.	15/08/2014	322 000 CAD



- En tant qu'actionnaire, Gameloft SA a émis une lettre d'intention à la filiale Gameloft KK au 31 décembre 2010 pour se prononcer sur la continuité de l'exploitation de cette société en difficulté.

▪

Effets escomptés non échus : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Crédit bail : néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Au 31 décembre 2010, un cumul de 2 700 heures est totalisé. La provision est non significative.

#### 4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

#### 5. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2010, par la société, aux dirigeants a été de 154 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux au cours l'exercice clos le 31 décembre 2010.

	2010	2009
Salaires, charges et avantages en divers	154	154
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	393 750	393 000

Données en Euros	Gameloft SA		TOTAL Rémunération au titre de 2010
	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	
Michel Guillemot	60 000	0	60 000
Claude Guillemot	31 248	0	31 248
Gérard Guillemot	-	0	-
Yves Guillemot	31 248	0	31 248
Christian Guillemot	31 248	0	31 248
<b>Total</b>	<b>153 744</b>	<b>0</b>	<b>153 744</b>

#### Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires du plan d'options décrit ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE</b>					
<b>Nom du dirigeant mandataire social :</b>	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>- Monsieur Michel Guillemot</b>	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	300 000	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
<b>- Monsieur Gérard Guillemot</b>	Plan 10 du 01/06/2010	Options de souscription d'actions	37 500	3,82€	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
<b>TOTAL</b>			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Attribution gratuite d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des attributions gratuites d'actions décrites ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) du nombre total des actions qui seront attribuées à chacun d'eux, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

<b>ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE</b>					
<b>Nom du dirigeant mandataire social :</b>	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
<b>- Monsieur Christian Guillemot</b>	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
<b>- Monsieur Yves Guillemot</b>	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
<b>- Monsieur Claude Guillemot</b>	01/06/2010	18 750	01/06/2012	01/06/2014	conditions de performance interne et conditions de performance externe
<b>TOTAL</b>		56 250			

Le transfert de la propriété des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux est soumis à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, et compte tenu de la structure familiale de l'actionnariat de la Société, le Conseil d'Administration a fixé à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun de mandataires sociaux, la quantité d'actions de la Société que chacun d'eux sera tenu d'acquérir lors de la disponibilité des actions attribuées gratuitement.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

À compter de l'exercice 2010, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux:

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2010, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du Code de Commerce.

### **3.2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2010**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, note 6.4.1 de l'annexe.
- les immobilisations incorporelles, et plus précisément les licences et développements commercialisés ou en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites dans les notes 6.4.1 et 6.5. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 6.4.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société et sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revue l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux comptes

AMLD AUDIT  
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT  
Marc DARIEL

#### **Table de concordance des notes annexes :**

<u>Rapport des commissaires aux comptes</u>	<u>Document de référence</u>
Note 6.4.2	Paragraphe 3.2.6.2
Note 6.4.3	Paragraphe 3.2.6.4.1
Note 6.5	Paragraphe 3.2.6.5
Note 6.4.3	Paragraphe 3.2.6.4.3

## **4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE**

### **4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Le présent rapport, établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce et de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport décrit les principales composantes du dispositif mis en place par la société en termes d'organisation et de procédures applicables à la société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière et Juridique de la société et présenté au Conseil d'administration le 23 mars 2011.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») disponible sur le site du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

#### **4.1.1 Gouvernement d'entreprise**

Le régime de gouvernement d'entreprise auquel se réfère le présent rapport est le « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 émis par l'AFEP et le MEDEF, disponible sur le site du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)), ci-après le « code AFEP/MEDEF ».

##### **4.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

###### **4.1.1.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration**

###### **a) Composition du Conseil**

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres au 31 décembre 2010, dont quatre sont également directeurs généraux délégués et assistent le Président Directeur Général.

<b>Nom</b>	<b>Age et Nationalité</b>	<b>Date d'entrée en fonction</b>	<b>Date d'expiration du mandat</b>
<b>Michel Guillemot Président du Conseil d'administration</b>	52 ans Français	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Christian Guillemot Administrateur</b>	45 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Claude Guillemot Administrateur</b>	54 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Yves Guillemot Administrateur</b>	50 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

<b>Gérard Guillemot</b> <b>Administrateur</b>	49 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 <sup>er</sup> décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
--	--------------------	---	---

Compte tenu de l'actionnariat en partie familial ainsi que de la taille de la Société, le Conseil d'administration ne comprenait jusqu'alors aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP/MEDEF.

En outre, la Loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, prévoit que les Conseils d'administration ne comprenant aucune femme au moment de la promulgation de cette loi devront en nommer une dans les six mois suivants.

Dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise édictés par le code AFEP/MEDEF et afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-18-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 mars 2011, a décidé de proposer au vote des actionnaires la nomination de Mme Marie-Thérèse Guiny en qualité d'administrateur indépendant de la société, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En application des dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise et de l'absence de participation significative des salariés au capital, aucun représentant des salariés n'est associé aux travaux du Conseil.

#### **b) Président du Conseil d'administration et Directeur Général**

Conformément aux dispositions de la loi NRE du 15 mai 2001, les statuts de la Société prévoient la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Néanmoins, en vertu d'une délibération en date 3 décembre 2001, le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a conséquence opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, le Président du Conseil d'administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il s'assure du bon fonctionnement des organes sociaux (conseil d'administration et assemblée générale) qu'il préside. Le Directeur Général dirige l'entreprise et la représente auprès des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

#### **c) Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général**

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

#### **d) Attributions et missions du Conseil d'administration**

Le Conseil délibère sur les questions relevant de sa compétence en vertu des dispositions légales et statutaires.

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires par la loi et les statuts, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ainsi le Conseil d'administration :

- fixe les objectifs et définit la stratégie du Groupe dans le respect de sa culture et de ses valeurs ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions) ;

- met en œuvre, quand il le juge opportun, les délégations de compétence qui lui sont octroyées par l'assemblée générale des actionnaires ;
- procède à l'examen et l'arrêté des comptes ;
- contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

#### **e) Information des administrateurs**

Le Président Directeur Général communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Les administrateurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

#### **f) Réunions du Conseil d'administration**

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les Administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe. Conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes annuels.

Au cours de l'année 2010 le Conseil s'est réuni 9 fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du Conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 72,55% en 2010.

Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

- 21 janvier 2010 : Augmentation de capital à la suite des levées de SO & BCE 2009 (4 administrateurs présents sur 6).
- 8 mars 2010 : Constitution d'une filiale de la société à Shenzhen en Chine. Mise en place du Comité d'audit (5 administrateurs présents sur 6).
- 23 mars 2010 : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Proposition d'affectation du résultat. Conventions libres et réglementées. Convocation de l'assemblée générale annuelle (4 administrateurs présents sur 6).
- 26 avril 2010 : Analyse et arrêté du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2010 (4 administrateurs présents sur 6).
- 1<sup>er</sup> juin 2010 : Attribution gratuite d'actions au profit des salariées et dirigeants sociaux du groupe. Décision de mise en place d'un plan de stock options au profit des salariés et dirigeants sociaux du Groupe (4 administrateurs présents sur 6).
- 31 août 2010 : Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2010. Etablissement du rapport financier semestriel (4 administrateurs présents sur 6).
- 24 septembre 2010 : Constitution d'une filiale de la société en Indonésie. Démission de Mr. Marcel Guillemot de son poste d'administrateur (4 administrateurs présents sur 5).
- 28 octobre 2010 : Actualisation du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2010 (4 administrateurs présents sur 5).

- 20 décembre 2010 : Disponibilité d'options d'achat d'actions au bénéfice de deux salariés du Groupe (4 administrateurs présents sur 5).

#### **g) Evaluation des travaux du Conseil d'administration**

Tel que préconisé par le code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2011 a procédé à une évaluation sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration au moyen d'un questionnaire adressé à l'ensemble des administrateurs. Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil plutôt satisfaisant dans sa globalité.

#### **4.1.1.1.2 Comités du Conseil d'administration**

##### **a) Comité des nominations et rémunérations**

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité spécialisé : le Comité des nominations et rémunérations. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

##### • Composition

Au 31 décembre 2010, ce Comité est composé de Michel Guillemot, Président, assisté de Claude Guillemot.

Aucun de ces membres n'est indépendant.

##### • Mission

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

##### • Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni deux fois en 2010. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

##### • Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2010 :

1<sup>er</sup> juin 2010 : Fixation des principes d'un plan d'attribution gratuite d'actions et des principes d'un plan de stock options.

24 septembre 2010 : Publicité de la démission de Mr. Marcel Guillemot de son poste d'Administrateur.

##### **b) Comité d'audit**

Le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 mars 2010, d'assurer le rôle de Comité d'audit et ainsi assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de la société.

##### • Composition

Ce Comité est composé de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

##### • Mission

Le Comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

##### • Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni deux fois en 2010. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

##### • Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2010 :

23 mars 2010 : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

31 août 2010 : Examen des comptes semestriels au 30 juin 2010.



## **4.1.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux**

### **4.1.1.2.1 Rémunérations**

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les stock-options et les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2010 par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 1 829 K€, dont 154K€ versés par Gameloft SA.

### **4.1.1.2.2 Jetons de présence**

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft au cours l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **4.1.1.2.3 Programme de stock-options**

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations. L'attribution d'options à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement du Groupe Gameloft et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celui-ci.

Le Comité des rémunérations et le Conseil apprécie à l'occasion de chaque plan la nature des options à attribuer, souscription ou achat, en fonction de considérations essentiellement financières. Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les options. De même, le Conseil arrête les modalités d'exercice des options, prix d'exercice, durée d'indisponibilité. Le prix d'exercice est fixé selon la moyenne des cours des vingt jours de bourse précédant la décision d'attribution, auquel peut être pratiquée, dans le respect des conditions légales, une décote toujours inférieure à 5%. Les plans prévoient généralement une durée d'indisponibilité de quatre ans. Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP/MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

### **4.1.1.2.4 Stock-options levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux**

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

### **4.1.1.2.5 Attribution gratuite d'actions**

Les attributions gratuites d'actions au profit de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, sont décidées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. L'attribution gratuite d'actions à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement de la Société et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celle-ci.

Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les actions gratuites. Le Conseil, sur délégation de l'assemblée générale, fixe les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles attribuées gratuitement, décide du nombre d'actions à émettre, et constate les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions attribuées, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP/MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

#### **4.1.1.2.6 Contrat de travail, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux**

Aucun des Administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail. Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

#### **4.1.1.2.7 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales**

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

### **4.1.1.3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales**

Conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

L'actionnaire désirant assister personnellement à cette assemblée devra en faire la demande en retournant son formulaire de vote soit directement auprès de Caceis pour l'actionnaire nominatif, soit auprès de son intermédiaire financier pour l'actionnaire au porteur, et recevra une carte d'admission.

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à l'actionnaire nominatif. L'actionnaire au porteur devra s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes d'envoi de formulaires de vote par correspondance ou par procuration, pour être honorées, devront parvenir cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, à Gameloft – Service Assemblées – 14 rue Auber – 75009 Paris.

## **4.1.2 Les procédures de contrôle interne et la gestion des risques**

La Direction Générale manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer un dispositif de contrôle interne fiable et efficace, bâti sur un socle éthique, une organisation adaptée, des responsabilités définies et des compétences affirmées, afin d'assurer une gestion transparente et de favoriser l'information des actionnaires, axes majeurs de la bonne gouvernance.

### **4.1.2.1 Définitions et objectifs du contrôle interne**

Afin d'élaborer la préparation du présent rapport relatif à l'exercice 2010, Gameloft a choisi de s'appuyer sur le cadre de référence du contrôle interne et les recommandations publiées par l'AMF mis à jour en juillet 2010.

Selon ce cadre, le contrôle interne est défini comme un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entendent de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière.

Dans cette perspective, Gameloft a adopté une démarche dynamique d'appréciation de la pertinence de son système de contrôle interne et d'évaluation permanente de son efficacité. Le dispositif de contrôle interne continuera ainsi à s'adapter aux contraintes et spécificités du Groupe et de ses filiales, ainsi qu'à l'évolution de son environnement externe.

Toutefois, le Groupe est conscient que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels la société peut être confrontée.

### **4.1.2.2 Périmètre du dispositif de contrôle interne**

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne de Gameloft mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

Chaque société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-après. Ce contrôle interne repose sur les fondements principaux suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et/ou une revue ponctuelle de points importants et de l'activité.

### 4.1.2.3 La gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de recenser, d'analyser ces risques et les moyens mis en œuvre pour les gérer, la société a mis en place une cartographie des risques, mise à jour chaque année et résultant d'une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

La cartographie de ces risques a été réalisée selon les étapes suivantes :

- identification de l'ensemble des activités de la société,
- évaluation et catégorisation des risques et de leur impact sur chaque activité de la société,
- évaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention.

Les procédures mises en place constituent un cadre de fonctionnement interne à la société et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans l'analyse des risques informatiques et extra-financiers.

La société a ainsi pour objectif de renforcer son approche systématique de l'analyse des risques, notamment grâce à la mise en place d'indicateurs de risques. Elle entend s'appuyer autant que possible sur des référentiels existants afin d'améliorer ses méthodes d'évaluation et compléter le recensement et la documentation des procédures de contrôle, ainsi que le suivi des plans d'actions.

Une analyse des principaux risques, leurs impacts sur les comptes de la société et les principales mesures prises pour les maîtriser sont exposés dans le chapitre "Facteurs de risques" du rapport de gestion.

### 4.1.2.4 Organisation générale du contrôle interne

#### a) Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne

##### (i) Organisation :

Les différents acteurs qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

**Le Président Directeur Général :** il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

**Le Conseil d'administration :** il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion, notamment en arrêtant les comptes annuels et en examinant les comptes semestriels. Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques. Il dispose alors de tous les documents et rapports nécessaires à cet effet. Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

**Le Comité d'audit:** dans le cadre de ses attributions, le Comité d'audit prépare les décisions du Conseil d'administration, lui fait des recommandations ou émet des avis sur un ensemble de domaines comprenant notamment :

- l'examen des comptes consolidés et sociaux de la société ;
- l'examen de la trésorerie de la société ;
- les méthodes et principes comptables adoptées pour l'établissement des comptes ;
- l'élaboration de l'information financière ;
- la cohérence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

**Autres acteurs clefs du contrôle interne :** Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en œuvre.

L'organisation du Contrôle Interne est structurée autour de quatre directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Édition ;
- La direction Financière et Comptable ;
- La direction Juridique et des Ressources Humaines.

Ces quatre directions centrales sont elles-mêmes supervisées par le Président Directeur Général de Gameloft dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires. La société a mis en place un manuel de procédure et fait régulièrement des tests d'application.

• ***La Direction Développement***

La direction Développement supervise l'activité des studios de développement de jeux mobiles situés en France, en Espagne, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine, au Vietnam, en Inde, au Mexique, en Argentine et aux Philippines. Les studios rendent compte, de façon hebdomadaire, à la Direction Développement de l'évolution des développements en cours. Les choix éditoriaux dans le développement de nouveaux jeux sont décidés par la direction Développement en liaison avec le pôle Edition.

• ***La Direction Commerciale***

La direction Commerciale supervise l'activité des équipes de commercialisation des jeux mobiles situées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Mexique, en Argentine, en République Tchèque, à Hong Kong et à Singapour. Ces équipes de commercialisation sont chargées de la distribution et du marketing des jeux mobiles dans les zones géographiques qui sont sous leur responsabilité. Les responsables des ces unités disposent d'une large autonomie dans la recherche de nouveaux partenaires pour la distribution des jeux. Les contrats de partenariat et de distribution des jeux sont cependant tous visés par la direction Commerciale située en France, ce qui facilite le suivi et limite les risques. Chaque filiale de commercialisation envoie de façon hebdomadaire à la direction Commerciale un compte rendu détaillé de son activité commerciale (nouveaux contacts, compte rendu des rendez-vous clients, etc.) et marketing.

• ***La Direction Financière et Comptable***

La direction Financière et Comptable a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Les services administratifs du siège peuvent être consultés hors hiérarchie par les filiales de la société. Chaque responsable de filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Financière et Comptable qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Ces comptes d'exploitation mensuels sont par la suite immédiatement transmis aux deux autres directions de la société qui peuvent donc suivre l'évolution des filiales sous leur responsabilité.

• ***La Direction Juridique et Ressources Humaines***

La direction Juridique du Groupe a pour mission de garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants. La direction Juridique est en charge notamment de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Les équipes de ressources humaines en filiales sont chargées de concevoir et mettre en œuvre la politique, les programmes et les outils nécessaires pour répondre aux objectifs de recrutement définis au niveau Groupe tout en s'assurant du développement du potentiel et des compétences de chacun. Ces équipes ont aussi pour rôle de faire respecter les dispositions réglementaires locales et d'appliquer les politiques du Groupe concernant l'amélioration des performances collectives et individuelles sous forme d'évaluations régulières, de plan de développement, de formations adaptées, d'attribution de stocks option ou souscription a des plans d'épargne, etc.

**(ii) Outils et modes opératoires :**

Les équipes informatiques, rattachées à la Direction des Systèmes d'Information, s'assurent d'apporter aux équipes les outils adaptés à leurs métiers. Elles définissent, en collaboration avec les équipes opérationnelles et

fonctionnelles, les systèmes d'informations nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations. La gamme d'outils utilisés dans le Groupe est variée et est constituée de logiciels du marché et d'outils développés en interne. Cette gamme est amenée à évoluer afin de répondre aux besoins croissants de gestion et d'analyse de l'information.

#### **b) Les activités de contrôle**

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe bénéficie de nombreux processus de contrôle à tous les niveaux de la société. Les directions fonctionnelles du siège jouent notamment un rôle essentiel, en assurant la conformité des actions des filiales avec les directives Groupe tout en les supportant dans leur gestion des risques, notamment lorsque les équipes locales n'ont pas les compétences suffisantes :

- **Le département contrôle de gestion** assure le suivi de la performance de la société grâce à un suivi opérationnel centré autour d'un reporting mensuel de toutes les filiales du Groupe. Compte tenu de la petite taille du Groupe, il n'y a pas de Service "Audit interne". Le département "Contrôle de gestion" est rattaché à la Direction Développement. Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion qui suit l'ensemble de l'activité des studios de développement des jeux vidéo au niveau du Groupe. Chaque nouveau développement de jeu fait l'objet d'une prévision avant son lancement sur la composition de l'équipe qui sera affectée au développement, sur la durée affectée à ce développement, sur le nombre de téléphones sur lesquels sera développé ce jeu. Cette méthode de travail permet de cerner au mieux le coût de développement prévisionnel de chaque jeu et agit comme un système d'alerte efficace en cas de retard dans le développement du jeu. Toute dérive entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors du lancement des jeux suivants. Les contrôleurs financiers suivent l'ensemble du cycle de reporting financier et challengent constamment les filiales sur leur performance, leurs résultats et leur activité.

- **Le département consolidation** établit les comptes consolidés du Groupe et centralise toutes les expertises en matière d'établissement et d'analyse des comptes mensuels. Il diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

- **Le département trésorerie** coordonne la gestion de trésorerie des filiales françaises et étrangères, notamment en supervisant les prévisions de "cash flows". Il s'assure de la bonne adéquation entre les politiques de gestion des risques de taux de change, et de liquidité et les informations financières publiées et gère également les engagements hors bilan.

- **Le département juridique**, spécialiste en droit des sociétés, droit des contrats, contentieux et propriété intellectuelle, assiste et conseille les filiales sur les affaires juridiques. Il coordonne les études communes ou d'intérêt pour le Groupe et apporte aux entités locales un support en matière de législation afin de maîtriser les risques dans les différents domaines.

- **La direction des systèmes d'information** collabore au choix des outils informatiques et en assure la cohérence, tant au niveau technique que fonctionnel. Elle effectue également un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure de leur adéquation avec les besoins définis par les équipes fonctionnelles et les budgets approuvés par le management. Le département sécurité est ainsi chargé d'assurer et d'organiser la protection du système d'information, que ce soit en matière de sécurité des différentes applications, d'architecture des serveurs, des locaux, ou encore d'organisation au niveau Groupe.

#### **c) Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable**

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société. L'élaboration de l'information financière et comptable est principalement assurée par la Direction Financière et Comptable.

L'organisation de Gameloft en termes d'information financière est décentralisée. Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leurs dirigeants par les équipes comptables et financières locales.

#### **Etablissement des comptes sociaux**

La Direction Financière et Comptable a pour mission d'élaborer les états financiers de Gameloft dans le souci de la rigueur et du respect de la réglementation du marché sur lequel la société est cotée : Euronext Paris – Compartiment B.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'exactitude et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles applicables, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du Groupe.

Des procédures spécifiques régissent notamment la comptabilisation des écritures affectant les principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.

Les comptes de chaque filiale sont établis, sous la responsabilité de leur dirigeant, par les services comptables locaux qui s'assurent du respect des contraintes fiscales et réglementaires de leurs pays respectifs. Ces comptes font l'objet d'une revue limitée sur les comptes semestriels et d'un audit par les auditeurs de chaque entité pour la clôture annuelle.

### **Etablissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière et Comptable en s'appuyant sur les données collectées à partir des systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière et Comptable.

Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. La production des états financiers consolidés est assurée par la Direction Financière et Comptable pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

### **Procédures de recensement et engagements hors bilan**

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Financière et Comptable auprès de l'ensemble des services de la société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

### **Procédures de suivi des actifs opérationnels**

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

### **Communication financière**

Outre le Président Directeur Général, la Direction Financière et Comptable est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, la Directrice Financière et Comptable du Groupe rédige en collaboration avec le département Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,

- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

### **Contrôle des Commissaires aux Comptes**

Les Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes du Groupe et de ses filiales.

Ils interviennent deux fois l'an dans le cadre de leur attestation des comptes semestriels et de leur certification des comptes annuels et consolidés. Ils sont systématiquement informés des opérations spécifiques significatives.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et Comptable du Groupe lors des clôtures semestrielles et annuelles.

### **4.1.2.5 Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne**

La direction générale de Gameloft est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une ou l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse et la réactivité de tous les échelons hiérarchique de la société.

Le groupe a maintenu des structures de commandement légères au cours de l'exercice 2010 tout en veillant à ce que les principes d'action qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles soient respectés notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures,
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires,
- maintenir la gestion efficace des principaux risques,
- garantir une information financière fiable, régulière et de qualité.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Paris, le 23 mars 2011,

Le Président du Conseil  
d'administration.



## **4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gameloft SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si des déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

AML D AUDIT  
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT  
Marc DARIEL

## **5. INFORMATIONS JURIDIQUES**

### **5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### **1- Abandon de créance accordé à la société Gameloft GmbH (Allemagne)**

**Administrateur concerné :** M. Michel GUILLEMOT.

**Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 24 septembre 2010 a autorisé un abandon de créance à la société Gameloft GmbH (Allemagne) à hauteur de 748 755 euros, suivant un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Modalités :**

Cet abandon de créance a été consenti avec une clause de « retour à meilleure fortune », qui précise que si dans un délai de cinq exercices à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'abandon de créance (soit à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2015), le cumul des résultats nets comptables de la société Gameloft GmbH devient supérieur à 800 000 euros, la créance renaîtra. Cette renaissance ne devra pas avoir pour effet de rendre les capitaux propres négatifs.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

**Administrateurs concernés :** Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel, et Yves GUILLEMOT.

**Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2009 a autorisé la signature d'un contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA, selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT concède à votre société une licence en vue du développement, de la promotion et de la distribution de jeux vidéo appartenant à UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. pour l'iPhone l'iPod Touch et l'iPad d'Apple.

**Modalités :**

Cette licence a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisées par la société GAMELOFT S.A.

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 1 338 884,20 euros.

2- Contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

**Administrateurs concernés :**

Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel, et Yves GUILLEMOT.

**Nature et objet :**

Votre conseil d'administration du 24 août 2003 a autorisé la signature d'un contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA, selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT concède à votre société une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1er avril 2002.

**Modalités :**

La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par GAMELOFT SA.

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 596 235 euros.

3- Contrat de distribution signé avec la société LONGTAIL STUDIOS INC.

**Administrateurs concernés :** Mrs Christian et Gérard GUILLEMOT.

**Nature et objet :**

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 20 janvier 2006, la signature d'un contrat de distribution portant sur le jeu vidéo pour téléphone portable « Love Triangle : Dating Challenge » avec la société LONGTAIL STUDIOS INC., selon lequel la société LONGTAIL STUDIOS INC. concède à la société GAMELOFT S.A. les droits de distribution mondiale du jeu mobile « Love Triangle : Dating Challenge », moyennant le versement d'une redevance égale à 50% des revenus perçus par la société GAMELOFT S.A. sur la vente du jeu. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

**Modalités :**

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 11 427,83 € euros.

Fait à Rennes, le 28 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD  
Jean Marc Bresson

MB AUDIT  
Marc Dariel

## **5.2 Assemblée générale mixte du 22 juin 2011**

### **5.1.1 Partie ordinaire de l'assemblée**

**Première Résolution** (*Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un bénéfice net comptable de 9 814 599,30 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième Résolution** (*Affectation du résultat*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du rapport général des commissaires aux comptes dudit exercice, décide d'imputer le bénéfice se montant à 9 814 599,30 euros au 31 décembre 2010 sur le report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend en outre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

**Troisième Résolution** (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés établis en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 13 566 374,44 euros.

**Quatrième Résolution** (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions et engagements visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

**Cinquième Résolution** (*Nomination d'un administrateur*) - L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, décide de nommer en qualité d'administrateur Mme Marie-Thérèse Guiny, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Sixième résolution** (*Jetons de présence*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après consultation du comité des nominations et des rémunérations, fixe à 150.000 euros la somme maximum annuelle à répartir entre les membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

**Septième Résolution** (*Autorisation de rachat par Gameloft SA de ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer en bourse sur les actions de la Société à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la treizième résolution ci-après ;

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre maximum d'actions que la Société peut acquérir est fixé à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2010, de 7 508 292 actions.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 7€. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 52 558 044 euros.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en cas d'offre publique dans le respect et les limites de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 24 juin 2010 pour la partie non utilisée.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tous accords en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

**Huitième Résolution (Pouvoirs pour formalités)** - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

### **5.1.2 Partie extraordinaire de l'assemblée**

**Neuvième Résolution (Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions)** - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration,

conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société existant au jour de l'opération, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa septième résolution et réduire corrélativement le capital social, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 24 juin 2010 dans sa septième résolution. En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de cette autorisation et notamment pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital et modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités consécutives, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

**Dixième Résolution** (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment de l'article L. 225-129-2 et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée est fixé à cinq millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :

- les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

- le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée ;

- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.

6 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

7 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, d'imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

8 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

9 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

**Onzième Résolution** (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit code :

1 - Délégué au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce .

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq millions d'euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

Décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente délégation pourront l'être par placement privé, à l'intention d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et ce dans les conditions fixées par l'article L225-136 du Code de commerce et dans la limite de 20 % du capital social ; étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond fixé à la seizième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-



valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution. Etant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

8 - Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.

9 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

11 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

**Douzième Résolution** (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce:

1 - Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les dixième et onzième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente jours de la souscription et dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale.

2 - Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

**Treizième Résolution** (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

1 - Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévus par la loi, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-182 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10% du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L 225-186-1 du Code de commerce.

2 - Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être souscrites ou achetées par les bénéficiaires par exercice des options qui seront consenties par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, étant précisé le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide que le prix de souscription ou d'achat des actions ordinaires par les bénéficiaires des options sera fixé par le Conseil d'administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires dans les limites ci-après indiquées :

- S'agissant d'options de souscription d'actions ordinaires, le prix de souscription des actions ordinaires ne pourra pas être inférieur, au choix du conseil d'administration, à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options ou au cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris le jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que, dans tous les cas, le prix de souscription des actions ordinaires fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur au seuil fixé par l'article L 225-177 du Code de commerce,

- S'agissant d'options d'achat d'actions ordinaires, le prix d'achat des actions ordinaires ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, ni au cours moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre des articles L 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce.

Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions ordinaires ne pourra pas être modifié pendant la durée de l'option, sous réserve des ajustements auxquels le Conseil d'administration devra procéder en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5 - Prend acte que les options ne pourront être consenties par le Conseil d'administration :

- Dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics ;

- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des actions de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;

- Moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

6 - Constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées

d'options. L'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation de créance, de la somme correspondante.

7 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les conditions d'exercice des options ;
- fixer la durée de validité des options (étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans) ;
- fixer la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- fixer les conditions d'exercice et, le cas échéant, les critères d'attribution des options, et notamment limiter, suspendre, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions ordinaires obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de levée des options pendant une ou plusieurs périodes, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ordinaires sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer le pourcentage maximum d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions ordinaires nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités consécutives, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

8 - Décide que dans l'hypothèse où les options de souscription et/ou les options d'achat d'actions ordinaires seraient attribuées à des personnes domiciliées ou résidant à l'étranger ou à des personnes domiciliées ou résidant en France mais soumises à un régime fiscal étranger, le Conseil d'administration pourra adapter les conditions applicables aux options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires afin de les rendre conformes aux dispositions du droit étranger concerné et d'assurer le meilleur traitement fiscal possible. A cet effet, le Conseil d'administration pourra à sa discrétion, adopter un ou plusieurs sous-plans applicables aux différentes catégories de salariés soumis à un droit étranger.

9 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

**Quatorzième Résolution** (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1 - Délégué au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, à souscrire en numéraire, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

2 - Décide que le montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le montant des augmentations de capital

effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de la présente assemblée générale.

3 - Décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, à émettre dans le cadre de la présente délégation.

4 - Décide que le prix de souscription des actions ou valeurs mobilières émises sera déterminé dans les conditions définies aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail.

5 - Décide de fixer la décote maximum offerte dans le cadre d'un plan d'épargne à 15% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

6 - Décide par ailleurs que le Conseil d'administration pourra également procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires, à titre de substitution de tout ou partie de la décote visée au 5°) et/ou au titre d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites prévues aux articles L. 3332-21 et L. 3332-11 du Code du travail.

7 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

8 - Décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les bénéficiaires mentionnés ci-dessus, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.

9 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et notamment, à l'effet de :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer les sociétés et les bénéficiaires concernées ;
- décider si les actions pourront être souscrites directement par les adhérents à un plan d'épargne, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ;
- le cas échéant, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires pour souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à émettre des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix souscription, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération et de leur livraison;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émission sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour (i) parvenir à la bonne fin des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés et (ii) constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et (iii) procéder aux formalités consécutives à la réalisation des augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

**Quinzième Résolution** (*Plafond global des augmentations de capital*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global de l'augmentation de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme de l'ensemble des émissions d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait réalisée en vertu des délégations de compétence et pouvoirs envisagés aux dixième, onzième, douzième,

treizième et quatorzième résolutions de la présente assemblée générale, à un montant nominal global de 10.000.000 d'euros.

Etant précisé que le montant visé ci-dessus ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

**Seizième Résolution** (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.